

Etat des lieux pour un renforcement transversal de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, en particulier de l'alternance

Transparence sur la vue d'ensemble de l'écosystème (filières, acteurs et parcours)



Contenu de ce chapitre

1. Alternance en Wallonie et en RBC/Cocof

2. Acteurs de l'écosystème

3. Parcours et formations

Différents types d'enseignement en alternance en FWB

Art 47 - Les apprenants restent inscrits dans un établissement spécialisé



	Art. 49	Art. 45	Art. 47	L'alternance dans le supérieur
Description	Permet d'acquérir les mêmes compétences que dans l'enseignement de plein exercice (technique de transition ou qualifiant) . A la fin du cursus, l'élève qui termine son cursus obtient les mêmes compétences et diplômes que dans l'enseignement de plein exercice	Permet d'acquérir des compétences spécifiques à l'enseignement en alternance. Ces formations ont une finalité pratique . L'inscription peut se faire tout au long de l'année, car la formation ne se déroule pas en année scolaire , mais en fonction de l'évolution de l'élève.	Permet d'acquérir des compétences spécifiques à l'enseignement en alternance pour les élèves du spécialisé de Forme 3¹ . L'élève reste inscrit auprès d'une école du spécialisé (et non pas dans un CEFA).	Permet d'acquérir des compétences théoriques nécessaires pour l'obtention d'un diplôme tout en alternant un minimum de 40% dans une entreprise
Type d'enseignement couvert	2 ^{ème} et 3 ^{ème} degrés de l'enseignement professionnel ² 4 ^{ème} année ³ et 3 ^{ème} degré (incl. 7 ^{ème}) de l'enseignement technique de qualification		L'enseignement second. spécialisé (Forme 3 ¹)	L'enseignement supérieur (en ce compris les bacheliers et masters)
Durée théorique	2 à 5 ans ⁴	Variable en fonction du développement de l'élève		2 à 5 ans ⁵
Mix entreprise / formation	Entreprise Formation	3 jours par semaine ⁶ 2 jours par semaine ⁶		
Conditions accès au moment d'inscription	Général 2 ^{ème} degré 3 ^{ème} degré	<p>> 15 ans à 25 ans⁷ +18ans: posséder un contrat d'alternance⁸ forme 4 de l'enseignement spécialisé: avoir suivi un module préparatoire, ainsi que de bénéficier de l'accord du conseil de classe</p> <p>Avoir le CE1D ou avoir fréquenté 2 années du 1^{er} degré de l'ordinaire ou spécialisé de forme 4</p> <p>Attestation 2^{ème} degré de l'enseignement secondaire en alternance</p> <p>CE1D⁷ CQ de 3^{ème} phase de l'enseignement spécialisé forme 3</p> <p>Les mêmes que l'enseignement secondaire spécialisé de plein exercice correspondant</p>		<ul style="list-style-type: none"> Avoir un CESS ou diplôme équivalent Identiques aux autres formations de l'enseignement supérieur Être détenteur: <ul style="list-style-type: none"> D'un grade académique de 1^{er} cycle de type court D'un grade académique de 1^{er} ou 2^e cycle de type long
Certifications	En 6 ^{ème} : CESS, CQ, CE6P 7 ^{ème} : CESS, CQ, CG	CQ		BA, MA
Niveaux CEC/CFC	CESS : 4 CQ : 2-5	CQ: 2-5		BA : 6 MA : 7

Voir Fiche Parcours n°4 dans *Partie III. « Transparence sur la vue d'ensemble de l'écosystème (filières, acteurs et parcours) »*

Voir Fiche Parcours n°6 dans *Partie III. « Transparence sur la vue d'ensemble de l'écosystème (filières, acteurs et parcours) »*

1. En théorie également possible pour les élèves de forme 4. En pratique uniquement la forme 3 est observée, car les élèves de forme 4 peuvent intégrer l'art. 49 2. Y compris spécialisé Forme 4 3. Seul sous le régime expérimental de la CPU 456, soit sous réserve que, concernant les conditions d'accès à la 3^{ème} P, l'élève ne soit plus soumis à l'obligation scolaire à temps plein 4. En fonction de si l'élève commence en 2^e, 3^e degré / et fait une 7^e 5. La durée théorique d'un bachelier est variable en fonction de la formation et se situe entre 2 et 3 ans, pour un master entre 1 à 2 ans 6. En moyenne 7. Les majeurs doivent avoir moins de 25 ans au 31 décembre de l'année civile en cours qui bénéficient de l'enseignement secondaire en alternance depuis le 1^{er} octobre de l'année où ils atteignent l'âge de 21 ans 8. Les adultes doivent posséder soit un contrat d'alternance ou un contrat d'apprentissage de professions exercées par des travailleurs salariés; une convention emploi formation; toute autre forme de contrat ou de convention reconnue par la législation du travail et s'inscrivant dans le cadre d'une formation en alternance qui aura reçu; pour ceux de plus de 21 ans: une convention de premier emploi de type 2 ou 3 liée à un contrat de travail (CDD, CDI) ; l'approbation du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou le Certificat d'enseignement secondaire inférieur délivré jusqu'à l'année scolaire 1992-1993

Acronymes: CESS: certificat d'enseignement secondaire supérieur donnant accès aux études supérieures, BA: Bachelier, MA: Master, CQ: Certificat de qualification, UE: Unité d'Enseignement

Source : Décret "Missions" du 24 juillet 1997 (Mise à jour le 1 septembre 2019); Enseignement secondaire en alternance: Directives pour l'année scolaire 2021-2022: Tome 3 – Chapitre VI: Programmation, organisation, normes de créations, répertoire des options de base, Décret portant assentiment à l'accord de coopération-cadre relatif à la formation en alternance (2008), Chapitre 5, Art. 16 ; Circulaire 8227: Organisation des écoles d'enseignement fondamental spécialisé (2021) Décret "Missions" du 24 juillet 1997 (mise à jour du 09 octobre 2018), entretiens OFFA, Segec, CFC

Différents principaux types de formations en alternance en Wallonie et RBC/Cocof

	Sous contrat d'alternance (stricto sensu)		Sous convention de stage		
	IFAPME	efp	IFAPME	efp	IFAPME
	Formation en alternance pour les jeunes à l'IFAPME	L'Apprentissage Jeune à l'EFP/SFPME	Formation de chef d'entreprise à l'IFAPME	Formation Adulte à l'EFP/SFPME	Formation de coord. et d'encadrement (COEN) à l'IFAPME
Description	<ul style="list-style-type: none"> Formation en alternance Prépare à la pratique d'un métier 		<ul style="list-style-type: none"> Formation en alternance (en fonction des options) à la pratique d'un métier Objectif: possibilité de démarrer une activité d'indépendant 		<ul style="list-style-type: none"> Formation en alternance à la pratique d'un métier Ne prépare pas à devenir indépendant
Age	De 15 à 25 ans ¹		Dès 18 ans (Hors obligation scolaire)		
Mix entreprise / formation	Entreprise	3 à 4 jours par semaine	4 jours par semaine		
	Formation	1 à 2 jours par semaine	8 heures par semaine (parfois réparties sur plusieurs soirées)		
	Total	Total 38 heures par semaine (cours et temps en entreprise inclus)			
Durée	3 ans		2 à 3 ans		1 ou 2 ans Possibilité d'une année préparatoire en plus
Conditions d'accès au moment d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> Entre 15 et 23 ans à l'inscription (contrat d'alternance se terminant au plus tard à 26 ans) Avoir fréquenté un minimum l'enseignement secondaire (principalement, au moins 2 années dans le 1er degré)² Avoir passé un test de positionnement (EFP) Etablissement d'un plan de formation 		<p>Varient selon les formations et opérateurs. Par ex. de manière générale, à l'IFAPME, satisfaire à 1 des 4 exigences :</p> <ol style="list-style-type: none"> Avoir le certificat d'apprentissage IFAPME ou avoir terminé les cours de fin d'apprentissage et réussir l'examen pratique au plus tard en fin de 2^{ème} année Avoir réussi le 2^{ème} degré de l'enseignement second. général, technique ou artistique, ou le 3^{ème} degré de l'enseignement second. professionnel et avoir le certificat de qualification Avoir le CESS pour certaines formations Avoir satisfait à un examen d'entrée / test d'admission <p><i>Pour certaines formations, des conditions supplémentaires peuvent être d'application</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Avoir réussi une année préparatoire pour certains métiers 		
Certifications	<ul style="list-style-type: none"> CQ <ul style="list-style-type: none"> Sous certaines conditions, voir <i>Partie VII. Chapitre 2d. « Evaluation, validation et certification des acquis »</i> Certificat d'apprentissage CeCAF 		<ul style="list-style-type: none"> Diplôme de chef d'entreprise <ul style="list-style-type: none"> Répond aux exigences concernant les compétences professionnelles et de gestion CeCAF 		<ul style="list-style-type: none"> Diplôme de coordination et encadrement
Niveaux CEC/CFC	3-4		3-5		2-4
	Voir Fiches Parcours n°7 et 10 dans <i>Partie III. « Transparence sur la vue d'ensemble de l'écosystème (filières, acteurs et parcours) »</i>		Voir Fiches Parcours n°8, 9 et 11 dans <i>Partie III. « Transparence sur la vue d'ensemble de l'écosystème (filières, acteurs et parcours) »</i>		

1. Après 23 ans l'inscription devra être conditionnée à l'établissement du plan de formation qui prend compte de la fin du contrat à 26 ans révolus | Acronymes : ACP: Attestation des compétences acquises, COEN: Formations de coordination et d'encadrement, CeCAF: Certificat de compétences acquises en formation
 2. Exemples de conditions alternatives à l'IFAPME: Avoir réussi la 3^e année de l'enseignement secondaire professionnel ordinaire ou spécialisé de forme 4 ; Avoir fréquenté la 3^e année de différenciation et d'orientation au sein de l'enseignement ordinaire ou spécialisé de forme 4 ; Avoir fréquenté la 2^e phase au sein de l'enseignement spécialisé de forme 3 ; Disposer d'un document d'approbation du conseil de classe de l'établissement que l'élève quitte

Structure et organisation des Centres d'Éducation et de Formation en Alternance (CEFA)

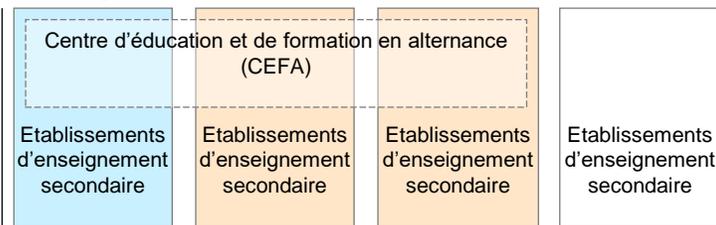
■ Etablissement siège
 ■ Etablissement coopérant
 ■ Etablissement ne participant pas à l'organisation de l'enseignement en alternance

Structure des CEFA

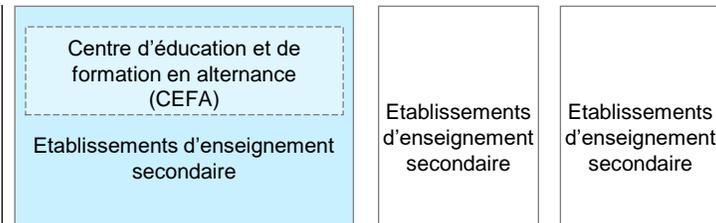
Un CEFA est une **structure organisée au sein d'une école siège d'enseignement secondaire** ordinaire et spécialisé de plein exercice ainsi que son PO

Le CEFA a son **siège administratif dans un établissement dénommé « établissement siège »**, et les **autres établissements** qui participent à l'organisation de l'enseignement en alternance sont désignés « **établissements coopérants** »

CEFA en tant que structure servant à plusieurs établissements



CEFA ne comportant qu'un seul établissement



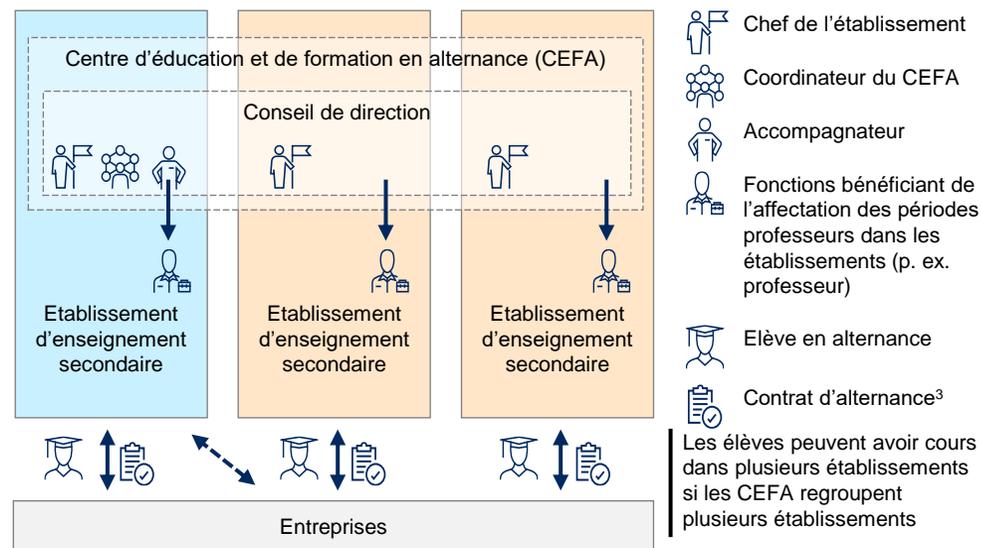
Plusieurs CEFA peuvent être organisés par zone¹. Un CEFA est organisé ou subventionné dans chacune des zones pour autant qu'il atteigne au moins 12 élèves. Il existe 10 zones (correspondant aux 10 bassins EFE²)

Organisation des CEFA

Pour chaque CEFA est créé un **Conseil de direction** composé du chef de l'établissement siège, des chefs des établissements coopérants, et du coordonnateur du Centre

Des **fonctions spécifiques (coordonnateur, accompagnateur)** sont également créées lors de l'instauration d'un CEFA et sont rattachées à l'établissement « siège »

Le **conseil de direction affecte les périodes-professeurs à l'établissement siège et aux établissements coopérants** en fonction des formations qui y sont organisées



Les CEFA ont pour **mission d'organiser l'alternance au sein de l'enseignement et de coordonner les différents acteurs** (acteurs propres aux CEFA – apprenants, enseignants, accompagnateurs, etc - et acteurs externes – employeurs)

! Les retours des acteurs soulignent certaines faiblesses au niveau des **CEFA**: des établissements indépendants **sans guichet unique, avec des processus administratifs et des méthodes de travail hétérogènes**, et sans réelle **assurance-qualité de la formation et de l'accompagnement**

1. Un deuxième CEFA peut être organisé dans chaque zone qui compte au 15 janvier plus de 4000 élèves inscrits dans l'enseignement technique de qualification et professionnel aux deuxième, troisième et quatrième degrés par caractère d'enseignement
 2. Zone 01 - (19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale), Zone 02 - Bassin EFE du Brabant wallon, Zone 03 - Bassin EFE de Huy-Waremme, Zone 04 - Bassin EFE de Liège, Zone 05 - Bassin EFE de Verviers, Zone 06 - Bassin EFE de Namur, Zone 07 - Bassin EFE de Luxembourg, Zone 08 - Bassin EFE de Wallonie picarde, Zone 09 - Bassin EFE de Hainaut Centre, Zone 10 - Bassin EFE de Hainaut Sud
 3. Les contrats en alternance possible avec les CEFA sont les suivants : le Contrat d'Alternance, la Convention d'Insertion Socio-professionnelle (CISP), le Contrat d'Apprentissage Industriel (CAI) ou Contrat d'Apprentissage pour Professions Salariées (CAPS), le Contrat de travail à temps partiel

L'alternance dans l'enseignement supérieur est reconnue et encadrée par un cadre décrétoal depuis 2016

NON EXHAUSTIF

Il existe un cadre légal depuis 2016 organisant l'alternance dans les études supérieures... mais celle-ci reste définie limitativement

Décret du 30 juin 2016¹ sur l'alternance dans l'enseignement supérieur voté par le Parlement de la FWB pour une mise en application dès la rentrée académique 2016-2017, visant à **encadrer l'enseignement supérieur organisé en alternance²**

Niveau de certification de l'enseignement supérieur en alternance similaire à celui des cursus organisés en plein exercice (ou Promotion Sociale)

Conditions pour le recours à l'alternance fixées par le Décret :

- La non-concurrence avec les autres cursus de plein exercice et de promotion sociale
- La preuve d'une plus-value de la méthodologie de l'alternance pour l'acquisition de compétences
- L'adéquation du cursus avec les besoins des entreprises (via une consultation sectorielle préalable)

Domaines d'études possibles en alternance définis comme ceux menant à :

- Des métiers nouveaux, en pénurie ou en évolution
- Des métiers liés au développement durable
- Des métiers en lien avec la reprise économique et pour lesquels les fédérations d'entreprises se sont exprimées favorablement

1. Suivant une expérience pilote depuis 2011 dans quatre masters dans les hautes écoles
2. Un minimum de 40% de jours en entreprise et 40% de jours au sein de l'établissement d'enseignement supérieur, la répartition des 20% restant étant laissée au choix de l'établissement

Offre actuelle d'enseignement en alternance en FWB, d'après le Comité de Pilotage de l'enseignement supérieur en alternance, octobre 2020

11 diplômes actuellement disponibles, dont 2 bacheliers et 9 masters

Bachelier	Mécatronique et robotique	Génie électrique			
Master	Génie analytique	Gestion de production	Gestion de services généraux	Gestion de chantier construction durable	Gestion de la maintenance électro-mécanique
	Business analyst	Sciences du travail			
	Sciences informatiques	Sales management			

10 établissements participants, dont 3 Universités et 7 Hautes Ecoles

8 domaines d'études dans lesquels l'Enseignement Supérieur en Alternance peut être organisé, dont seuls 4 sont activés à date

Voir Fiche Parcours n°6 dans la *Partie III*. « **Transparence sur la vue d'ensemble de l'écosystème (filières, acteurs et parcours)** »

L'alternance stricto sensu est limitée à deux types d'opérateurs ; d'autres opérateurs ont mis en place des dispositifs présentant tout ou partie des caractéristiques

NON EXHAUSTIF



Aujourd'hui, l'alternance « au sens strict » est limitée à trois types d'opérateurs

- Opérateurs en FWB (CEFA) : formation en alternance principalement pour jeunes



- Opérateurs régionaux (IFAPME / EFP) : formation pour jeunes et adultes



- Etablissements d'Enseignement Supérieur (Hautes Ecoles, Universités, établissements d'Enseignement de Promotion Sociale supérieur)

Cependant, plusieurs opérateurs ont mis en place – récemment ou de longue date – des dispositifs de formation, présentant tout ou une grande partie des caractéristiques de l'alternance, par exemple :

forem Formation alternée (FALT)¹ :

- Pour demandeurs d'emploi bénéficiant d'allocations chômage uniquement
- Entre 3 et 12 mois, avec 50 à 80 % du temps passé en entreprise
- Indemnisé entre 350 et 450 € par mois – tout en maintenant ses droits d'allocation au chômage

Voir Fiche Parcours n°13 dans *Partie III*. « **Transparence sur la vue d'ensemble de l'écosystème (filiales, acteurs et parcours)** »

forem « Coup de poing pénurie »

- Formation sur mesure pour employeurs en faisant la demande, les employeurs s'engagent à recruter 80% des gens formés
- ~4-6 mois, avec ~50 % du temps en entreprise et 50 % en CdC / Forem / IFAPME
- Indemnisation liée au contrat de formation (1 € brut de l'heure – 2 € à partir du 01/23, remboursement des frais de déplacement et de garderie)

Formation en alternance entre entreprises et centre de formation



- Pour personnes éloignées de l'emploi ou en situation administrative spécifique (p.ex. demandeurs d'emploi de longue durée, réfugiés politiques)
- Jusqu'à 12 mois d'alternance entre formation entreprise et formation centre pendant 1 an
- Accompagnement de la MIRE avant et pendant l'emploi, pendant 2 ans maximum

Voir Fiche Parcours n°17 dans *Partie III*. « **Transparence sur la vue d'ensemble de l'écosystème (filiales, acteurs et parcours)** »

forem Plan Formation Insertion (PFI) / Formation Professionnelle Individuelle en Entreprise (FPIE) en RBC



- Pour demandeurs d'emploi inscrits au Forem, à Actiris ou au VDAB
- Pour le PFI : 4 à 26 semaines de formation pouvant aller jusqu'à 52 semaines pour les publics éloignés, entre ~50 % et 100 % en entreprise
- Pour le PFI : Indemnité forfaitaire entre 375 € et 1500 € brut + remboursement des frais de déplacement et de garderie
- Permet de former un demandeur d'emploi selon les besoins spécifiques d'entreprises puis de l'engager pour une durée au moins équivalente à la formation



Formation par le Travail avec CISP (EFT)

- Pour demandeurs d'emploi peu scolarisés et longue durée ou situations spécifiques (p.ex. personnes incarcérées)
- Maximum 18 mois
- Indemnisation entre 200 et 400 €

Voir Fiche Parcours n°15 dans *Partie III*. « **Transparence sur la vue d'ensemble de l'écosystème (filiales, acteurs et parcours)** »

Une partie de ces formations (p.ex., la formation alternée) partage les **4 caractéristiques de l'alternance** tandis que d'autres ne présentent **qu'une partie d'entre elles** (p.ex., pas de rémunération de l'apprenant ou pas d'alternance entre un lieu de formation et un lieu de travail distincts)

Il convient de noter, par ailleurs, **qu'une partie des programmes d'enseignement qualifiant** et de formation professionnelle **inclut des épisodes d'apprentissage en milieu de travail** (le plus souvent, mais pas seulement, via des stages).

1. Décret wallon du 20 février 2014 relatif à la formation alternée pour les demandeurs d'emploi

Transparence sur la vue d'ensemble

1. Alternance en Wallonie et en RBC/Cocof

2. Acteurs de l'écosystème

3. Parcours et formations

Vue d'ensemble des acteurs au sein de l'écosystème de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, en particulier l'alternance

Alternance stricto sensu
 Alternance au sens large⁴
XX Nombre d'établissements (si supérieur à 1)

Autres acteurs

Union Européenne

Commission Européenne

- DG EAC
- DG EMPL
- Secrétariat général

FSE - Fonds Social Européen

CEDEFOP

Eurostat

Organismes transversaux nationaux

Synerjob

Plateforme interfédérale pour la lutte contre les métiers en pénurie et pour la mobilité interrégionale

Etat fédéral

SPF Emploi, Travail et Concertation sociale

Statbel

Communautés flamande et germanophone

Institutions et organismes de formation, par ex. VDAB et AD

Pouvoirs locaux

(provinces et communes, CPAS)

Autres organismes

OCDE

UNESCO

AMSEP

PES-Network

Wallonie

Parlement wallon

Gouvernement wallon

Ministre en charge de l'emploi et de la formation professionnelle

Ministre en charge de l'IFAPME et des centres de compétences

Service Public Wallonie (SPW)

SPW Economie, Emploi, Recherche

Direction de la promotion de l'emploi

Direction de la formation professionnelle

Direction Politiques transversales Région/Communauté

Organismes Transversaux Francophone

Dispositif d'orientation tout au long de la vie (OTLAV)

Office Francophone de la Formation en Alternance (OFFA)

Service francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ)

ChaM, ChaEF, ChaCA

Forum

DG Produits et services

Services clientèle

DG Stratégie

IFAPME (7 ASBL)

Centres de formation du Forum (28)

Centres de compétences (CDC) (25)

Maisons de l'emploi (60)

Coordination du réseau des Centres de compétence

Wallonie Compétence d'avenir

Wallangues

IWEPS

Agence pour une Vie de Qualité (AVIQ)

Centres de Formation et d'Insertion Socio-Professionnelle Adaptés (CFISPA)

Pôle de compétitivité (6)

Espace Public Numérique

Cité des métiers (Charleroi, Namur, Liège) (3)

Agence pour l'Emploi (ALE) (250)

Structures d'Accompagnement à l'Autocréation d'Emploi (SAACE) (12)

Agence de Développement Locale (ADL)

Régies de quartier

Fédération Wallonie-Bruxelles

Parlement FWB

Gouvernement FWB

Ministre de l'éducation (enseignement obligatoire)

Ministre de l'Enseignement supérieur et de l'EPS

Ministère FWB

Cellule Opérationnelle du Changement (du Pacte d'Excellence) – 17 chantiers

Administration Générale de l'Enseignement (AGE)

DG de l'Enseignement obligatoire (DREMT¹)

Service gén. de l'enseignement secondaire

DG du Pilotage du Système éducatif (OQMT¹ DCO/DZ)

Inspection (SI)

DG de l'Enseignement tout au long de la vie (Direction de l'Enseignement de Promotion Sociale, Direction de l'Enseignement supérieur)

Support / Orientation / Mutualisation

Aide à la jeunesse (13)

Centres de Technologies avancées (CTA) (30)

CPMS (140)

Services d'Accrochage Scolaire (SAS) (15)

Commission de pilotage du système éducatif

Conseil Général de Concertation de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé

Commission permanente de l'enseignement secondaire en alternance

Commission permanente de l'enseignement secondaire spécialisé

Comités de concertation (professionnel et non-professionnel) (2)

Conseils de zone (professionnels et non-conf.) (2x10)

Conseils zonaux de l'enseignement secondaire en alternance (10)

Fédération de PO (CPEONS, SeGEC, FELSI, CCEP) et PO WBE

Opérateurs de formation pro. en cours de carrière

ARES

Conseil général de l'enseignement de promotion sociale

AEQES

Établissements

Établissement d'enseignement Secondaire ordinaire (510)

Établissement d'enseignement Secondaire spécialisé (165)

Enseignement Promotion Sociale (150)

Universités et Hautes Ecoles (25)

Technique de qualification

Professionnel (43)

Centre de Formation en Alternance (CEFA)

Fonds d'équipement

ASBL Zenobe Gramme

Institut de formation professionnelle en cours de carrière (IFPC)

Centres d'Education Permanente⁷

Région de Bruxelles-Capitale - COCOF

Parlement RBC

Gouvernement de la RBC

Ministre en charge de l'emploi et de la formation professionnelle

Service public régional de Bruxelles

Direction Bruxelles Economie et Emploi

Parl. franc. de Bruxelles

Gouvernement francophone bruxellois

Ministre en charge de l'enseignement

Service public francophone bruxellois

SFPME

Direction de l'enseignement et de la formation professionnelle

PHARE

Actiris

Views.brussels

Bruxelles-Formation

Opérateur

Régie

Validation des compétences

FeBISP

OISP (50)

Missions locales d'insertion socio-professionnelle (9)

Centres de référence professionnelle (CDR) (5)

Pôles et centres de formation BF (11)

Pôles Formation-Emploi (4)

EFP

Perspective.Brussels

Maisons de l'emploi (15)

Cité des métiers

Structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi (SAACE)

Agence pour l'Emploi (ALE) (8)

Régies de quartier

Secteurs et partenaires sociaux

Organisations syndicales sectorielles et interprofessionnelles:

- CGSLB, CSC, FGFB

- Secteur Enseignement: CGSP Ens., SETCa-SEL, CSC Ens., APPEL, SLFP Ens.

Organismes patronaux sectoriels et interprofessionnels:

- BECI, SNI, UCM, UWE

- Agoria, Comeos; Construction, Essenscia, Febelfin, Febiac, Federgon, Fevia...

CESE Wallonie

BRU Partners

Conseil National du Travail

Commissions Paritaires

Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation (APEF)

Fonds de sécurité d'existence

Fonds de formation (ex: FeBi, IFPM, Constructiv, Volta, Alimento, Educam, ...)

Cellules de reconversion collective

Employeurs publics et privés à but lucratif ou non organisant ou sous-traitant des formations pour leurs travailleurs et/ou des stagiaires/apprenants en alternance

1. DG: Direction générale / DREMT: Direction des relations Ecole monde du travail / IBSA: Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse / OQMT: Observatoire du qualifiant, des métiers et des technologies et secondaire | 2. Autres acteurs comme le service de Fonds d'équipements, Service général de l'Inspection (SI), la Direction de l'Enseign. de Promotion Sociale, | 3. Inc. formation en entreprise, pouvoir régulateur sur, financement de, support à ou orientation vers l'alternance | 4. (i) Formations ne relevant pas de l'alternance au sens strict mais présentant des caractéristiques analogues (par ex. formation alternées du Forum, (ii) Organismes de régulation, d'orientation vers ou de support aux opérateurs d'alternance au sens strict | 5. Wallonie-Bruxelles International | 6. Agence francophone pour l'Education et la Formation tout au long de la vie | 7. Lesquels sont sous la tutelle de la/le Ministre en charge de la Culture et du service de l'éducation permanente de la AG de la Culture (non repris dans le graphe) 8. Alternance possible légalement mais non organisée actuellement

Source: Portails officiels des différents acteurs

9

Points d'attention de l'état des lieux

□ Point d'attention de l'Etat des lieux
 XX Nombre d'établissements (si supérieur à 1)

Autres acteurs

Union Européenne

- Commission Européenne
 - DG EAC
 - DG EMPL
 - Secrétariat général
- FSE - Fonds Social Européen
- CEDEFOP
- Eurostat

Organismes transversaux nationaux Synerjob

Plateforme interfédérale pour la lutte contre les métiers en pénurie et pour la mobilité interrégionale

Etat fédéral

- SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
- Statbel

Communautés flamande et germanophone

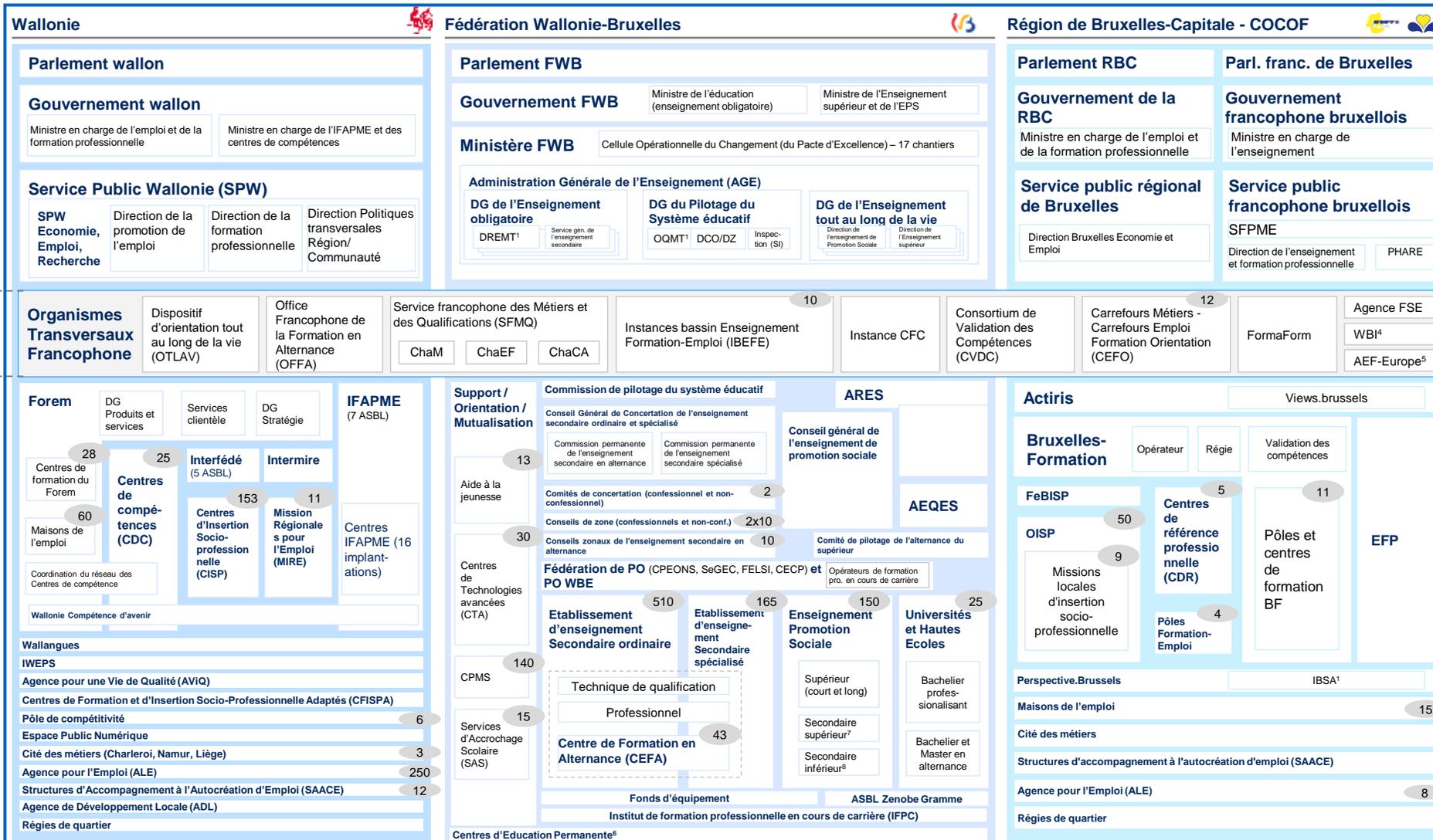
Institutions et organismes de formation, par ex. VDAB et AD

Pouvoirs locaux

(provinces et communes, CPAS)

Autres organismes

- OCDE
- UNESCO
- AMSEP
- PES-Network



Secteurs et partenaires sociaux

- Organisations syndicales sectorielles et interprofessionnelles:
 - CGSLB, CSC, FGTB
 - Secteur Enseignement: CGSP Ens., SETCa-SEL, CSC Ens., APPEL, SLFP Ens.
- Organismes patronaux sectoriels et interprofessionnels:
 - BECI, SNI, UCM, UWE
 - Agoria, Comeos; Construction, Essenscia, Febelfin, Febiac, Federgon, Fevia...

CESE Wallonie

BRU Partners

Conseil National du Travail

Commissions Paritaires

Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation (APEF)

Fonds de sécurité d'existence

Fonds de formation (ex: FeBi, IFPM, Constructiv, Volta, Alimento, Educam, ...)

Cellules de reconversion collective

Employeurs publics et privés à but lucratif ou non organisant ou sous-traitant des formations pour leurs travailleurs et/ou des stagiaires/apprenants en alternance

Multitude d'organismes privés avec ou sans but lucratif (par ex. MolenGeek, BeCode, écoles de langue, Ligue Braille, Alpha Signes...) agissant comme opérateur de formation soit directement au service des employeurs/individus formés, soit comme prestataire/sous-traitant pour les organismes ci-dessus

1. DG: Direction générale / DREMT: Direction des relations Ecole monde du travail / IBSA: Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse / OQMT: Observatoire du qualifiant, des métiers et des technologies et secondaire | 2. Autres acteurs comme le service de Fonds d'équipements, Service général de l'Inspection (SI), la Direction de l'Enseig. de Promotion Sociale, | 3. Inc. formation en entreprise, pouvoir régulateur sur, financement de, support à ou orientation vers l'alternance | 4. Wallonie-Bruxelles International | 5. Agence francophone pour l'Education et la Formation tout au long de la vie | 6. Lesquels sont sous la tutelle de la/le Ministre en charge de la Culture et du service de l'éducation permanente de la AG de la Culture (non repris dans le graphe) 7. Alternance possible légalement mais non organisée actuellement

Catégorisation des acteurs en fonction des rôles qu'ils remplissent

Catégorie

Rôle spécifique de l'acteur

1  Opérateur de formation et d'enseignement, d'évaluation et de validation des compétences	<p>1.1. Enseignement de plein exercice - Se dit de l'enseignement à temps plein dans une institution donnée (ex. établissement scolaire, haute école)</p> <p>1.2. Enseignement et formation en alternance - Combine l'enseignement et/ou la formation avec la pratique professionnelle chez un employeur au même moment (différent d'un stage)</p> <p>1.3. Enseignement pour adultes hors plein exercice (promotion sociale) - Offre des formations de manière souple (ex. horaire adapté) afin de permettre de cumuler étude et emploi</p> <p>1.4. Formation d'insertion socio-professionnelle¹ - Permet l'intégration d'une personne au sein du système socio-économique en recourant à une pédagogie spécifique</p> <p>1.5. Formation professionnelle pour adultes² - Offre des formations (non-reprises ci-dessus) permettant aux adultes de continuer à se former après leur sortie de l'enseignement</p> <p>1.6. Instance de certification et de validation des compétences - Valide et certifie les compétences d'un apprenant (sans fournir de formation)</p>
2  Instance de pilotage, de coordination et d'information	<p>2.1. Définition des politiques & régulation transversale de l'écosystème – Définit, applique et contrôle le cadre réglementaire de l'écosystème</p> <p>2.2. Service d'analyse, d'étude et de prospection - Réalise des analyses, études, rapports... en lien avec l'enseignement qualifiant et la formation professionnelle</p> <p>2.3. Définition de l'offre de formation et de certification – Définit les profils métiers et les profils de formations ainsi que les (profils de) certifications associé(e)s à une formation donnée</p> <p>2.4. Planification de l'offre de formation – Régule la planification des formations en définissant quelles formations sont offertes où, et par qui</p> <p>2.5. Régulation des parcours et modalités de formation – Définit comment et sous quelles formes les formations sont organisées (durée et grille horaire, canaux...)</p> <p>2.6. Accréditation / sélection des opérateurs de formation et assurance qualité externe - Accrédite et/ou sélectionne les opérateurs de formation, d'orientation et d'accompagnement ; exerce le rôle d'assurance qualité externe desdits opérateurs</p> <p>2.7. Allocation de financement et/ou de ressources – Décide de l'attribution de financement et/ou de ressources aux différents acteurs</p> <p>2.8. Organisme de coordination et/ou de consultation - Réunit les acteurs de l'écosystème autour de thématiques définies par leur(s) mission(s) et/ou offre des avis ou propositions construits par concertation</p>
3  Organisme d'orientation et d'accompagnement vers la formation et l'emploi³	<p>3.1. Information et promotion des métiers et formations – Assure l'information et la promotion des formations et métiers auprès du grand public (–candidats –apprenants et leurs familles, employeurs)</p> <p>3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation - Fournit des informations et un suivi à l'apprenant afin de l'orienter vers une formation adaptée à sa situation</p> <p>3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi - Fournit des informations et un suivi à l'apprenant afin de l'orienter vers, et/ou de l'aider à trouver, un emploi adapté à sa situation</p> <p>3.4. Accompagnement psycho-social - Apporte un accompagnement psycho-social individuel aux apprenants ou apprenants potentiels</p>
4  Service partagé ou de support collectif	<p>4.1. Instance de mutualisation - Met en commun des moyens, qu'ils soient humains, financiers, ou touchant à l'infrastructure ou à la logistique</p> <p>4.2. Organisme d'animation pédagogique et de formation des formateurs – Accompagne et/ou forme les enseignants et formateurs des opérateurs de formation et d'enseignement</p> <p>4.3. Gestion collective des stages en entreprise (au sens large) - Organise les stages en entreprise (p. ex. les conventions de stages) de manière commune pour l'ensemble de l'écosystème</p>
5  Organisme de représentation ou d'intérêt	<p>5.1. Partenaires sociaux (syndicats, employeurs...) - Assurent le dialogue social et mettent en place des garanties collectives de protection sociale au travers des conventions collectives et des accords de branche</p> <p>5.2. Fédérations / Association d'opérateurs - Représentent et font valoir les intérêts de certaines catégories d'opérateurs de formation, d'accompagnement...</p> <p>5.3. Autres organismes de représentation ou défense d'intérêts</p>

1. Exemple de formations données : remise à niveau, alphabétisation, formation qualifiante, formation par le travail, etc.

2. Pour les jeunes de moins de 30 ans, hors enseignement et formation de plein exercice, en alternance, de promotion social ou insertion socio-professionnelle

3. Une orientation générale pour guider l'apprenant tout au long de sa vie et de son parcours professionnel est complémentaire aux rôles des organismes d'orientation et d'accompagnement

Zoom sur les opérateurs de formation, d'enseignement et de validation des compétences

Détaillé sur les pages suivantes

Catégorie	Rôle spécifique de l'acteur
1  Opérateur de formation et d'enseignement, d'évaluation et de validation des compétences	<p>1.1. Enseignement de plein exercice - Se dit de l'enseignement à temps plein dans une même institution donnée (ex. établissement scolaire, haute école) avec stage en entreprise</p> <p>1.2. Enseignement et formation en alternance - Combine l'enseignement et/ou la formation avec la pratique professionnelle rémunérée en entreprise</p> <p>1.3. Enseignement pour adultes hors plein exercice (promotion sociale) - Offre des formations de manière souple (ex. horaire adapté) afin de permettre de cumuler étude et emploi</p> <p>1.4. Formation d'insertion socio-professionnelle² - Permet l'intégration d'une personne au sein du système socio-économique en recourant à une pédagogie spécifique</p> <p>1.5. Formation professionnelle pour adultes¹ - Offre des formations (non-reprises ci-dessus) permettant aux adultes de continuer à se former après leur sortie de l'enseignement</p> <p>1.6. Instance de certification et de validation des compétences - Valide et certifie les compétences d'un apprenant (sans fournir de formation)</p>
2  Instance de pilotage, de coordination et d'information	<p>2.1. Définition des politiques & régulation transversale de l'écosystème – Définit, applique et contrôle le cadre réglementaire de l'écosystème</p> <p>2.2. Service d'analyse, d'étude et de prospection - Réalise des analyses, études, rapports... en lien avec l'enseignement qualifiant et la formation professionnelle</p> <p>2.3. Définition de l'offre de formation et de certification – Définit les profils Métiers et profils de formations ainsi que les (profils de) certifications associé(e)s à une formation donnée</p> <p>2.4. Planification de l'offre de formation – Régule la planification des formations en définissant quelles formations sont offertes où, et par qui</p> <p>2.5. Régulation des parcours et modalités de formation – Définit comment et sous quelles formes les formations sont organisées (durée et grille horaire, canaux...)</p> <p>2.6. Accréditation / Sélection des opérateurs de formation et assurance qualité externe - Accrédite et/ou sélectionne les opérateurs de formation, d'orientation et d'accompagnement ; exerce le rôle d'assurance qualité externe desdits opérateurs</p> <p>2.7. Allocation de financement et/ou de ressources – Décide de l'attribution de financement et/ou de ressources aux différents acteurs</p> <p>2.8. Organisme de coordination et/ou de consultation - Réunit les acteurs de l'écosystème autour de thématiques définies par leur(s) mission(s) et/ou offre des avis ou propositions construits par concertation</p>
3  Organisme d'orientation et d'accompagnement vers la formation et l'emploi³	<p>3.1. Information et promotion des métiers et formations – Assure l'information et la promotion des formations et métiers auprès du grand public (–candidats –apprenants et leurs familles, employeurs)</p> <p>3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation - Fournit des informations et un suivi à l'apprenant afin de l'orienter vers une formation adaptée à sa situation</p> <p>3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi - Fournit des informations et un suivi à l'apprenant afin de l'orienter vers, et/ou de l'aider à trouver, un emploi adapté à sa situation</p> <p>3.4. Accompagnement psycho-social - Apporte un accompagnement psycho-social individuel aux apprenants ou apprenants potentiels</p>
4  Service partagé ou de support collectif	<p>4.1. Instance de mutualisation - Met en commun des moyens, qu'ils soient humains, financiers, ou touchant à l'infrastructure ou à la logistique</p> <p>4.2. Organisme d'animation pédagogique et de formation des formateurs – Accompagne et/ou forme les enseignants et formateurs des opérateurs de formation et d'enseignement</p> <p>4.3. Gestion collective des stages en entreprise (au sens large) - Organise les stages en entreprise (p. ex. les conventions de stages) de manière commune pour l'ensemble de l'écosystème</p>
5  Organisme de représentation ou d'intérêt	<p>5.1. Partenaires sociaux (syndicats, employeurs...) - Assurent le dialogue social et mettent en place des garanties collectives de protection sociale au travers des conventions collectives et des accords de branche</p> <p>5.2. Fédérations / Association d'opérateurs - Représentent et font valoir les intérêts de certaines catégories d'opérateurs de formation, d'accompagnement...</p> <p>5.3. Autres organismes de représentation ou défense d'intérêts</p>

1. Exemple de type de formation donné: remise à niveau, alphabétisation, formation qualifiante, formation par le travail, etc.
 2. Pour les jeunes de moins de 30 ans, hors enseignement et formation de plein exercice, en alternance, de promotion social ou insertion socio-professionnelle
 3. Une orientation générale pour guider l'apprenant tout au long de sa vie et de son parcours professionnel est complémentaire aux rôles des organismes d'orientation et d'accompagnement

Zoom sur les opérateurs de formation, d'enseignement et de validation des compétences (1/4)



Rôle principal



Acteur



Mission



Rôles clés



Niveau de pouvoir

1.1. Enseignement de plein exercice

Etablissements d'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé, et leur Pouvoir organisateur

- Déterminer les options du qualifiant qu'ils souhaitent organiser¹
- **Organiser l'enseignement secondaire qualifiant (technique de qualification et professionnel)**, ordinaire et spécialisé dans les établissements scolaires de la Fédération Wallonie Bruxelles
- Orienter, conseiller et accompagner les élèves vers et durant leur formation

- 1.1. Enseignement de plein exercice
- 1.2. Enseignement et formation en alternance
- 2.4. Planification de l'offre de formation
- 3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement



Hautes écoles (bachelier professionnalisants)

- Déterminer et définir les programmes qu'elles souhaitent organiser²
- **Organiser l'enseignement en Hautes Ecoles**, en ce compris les **bacheliers professionnalisants** (hors promotion sociale)
- Orienter, conseiller et accompagner les élèves vers et durant leur formation

- 1.1. Enseignement de plein exercice (hors périmètre sauf bacheliers professionnalisant)
- 2.3. Définition de l'offre de formation et de certification
- 2.4. Planification de l'offre de formation
- 3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement



1.2. Enseignement et formation en alternance

Centres de Formation en Alternance (CEFA), et leur Pouvoir organisateur

- Déterminer les programmes d'enseignement en alternance qu'ils souhaitent organiser¹
- **Organiser**, dans le cadre d'une structure commune à plusieurs établissements d'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice **l'enseignement en alternance** pour les 2e et 3e degrés de l'enseignement technique de qualification, professionnel, ordinaire ou spécialisé ou de promotion sociale en Fédération Wallonie Bruxelles
- Orienter, conseiller et accompagner les élèves vers et durant leur formation

- 1.2. Enseignement et formation en alternance
- 2.4. Planification de l'offre de formation
- 3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement



Universités et Hautes Ecoles (pour la partie alternance)

- Déterminer et définir les programmes d'enseignement en alternance qu'elles souhaitent organiser²
- **Organiser des programmes d'enseignement supérieur en alternance**, en université et hors université respectivement
- Orienter, conseiller et accompagner les élèves vers et durant leur formation

- 1.1. Enseignement de plein exercice (hors périmètre sauf bacheliers professionnalisant)
- 1.2. Enseignement et formation en alternance
- 2.3. Définition de l'offre de formation et de certification
- 2.4. Planification de l'offre de formation
- 3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement



Service Formation des Petites et Moyennes Entreprises (SFPME) & Espace Formation PME (EFP)

SFPME :

- Identifier les besoins en matière de formation en alternance et apporter la réponse à ces besoins
- **Elaborer les référentiels de formation** et organiser le perfectionnement pédagogique des formateurs
- Assurer une tutelle pédagogique des activités du centre (agrément formateurs, contrôle des évaluations, visites et rapports de cours)
- **Déterminer les formations à organiser** (conjointement avec le centre)
- Agréer les contrats d'apprentissage, les conventions de stage et veiller à leur bon déroulement
- Conseiller, accompagner et agréer les entreprises formatrices

EFP :

- Organiser l'orientation, les cours, l'évaluation continue et les examens dans le cadre de l'apprentissage et de la formation d'indépendants et/ou collaborateurs en PME
- Guider les candidats apprenants dans le choix d'un métier ; les accompagner dans leurs démarches pour la recherche d'une entreprise ou d'un patron-formateur (principalement en apprentissage et conjointement avec le SFPME)
- Valider les compétences en tant qu'opérateur agréé par le CVDC
- Agréer les stages non-rémunérés et veiller à leur bon déroulement
- Délivrer les attestations, certificats et diplômes

- 1.2. Enseignement et formation en alternance
- 1.6. Instance de certification et de validation des compétences
- 2.2. Service d'analyse, d'étude et de prospection
- 2.3. Définition de l'offre de formation et de certification
- 2.4. Planification de l'offre de formation
- 2.6. Accréditation / Sélection des opérateurs de formation et assurance qualité externe
- 2.7. Allocation de financement et/ou de ressources
- 3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement
- 3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi



1. Dans le cadre de la réglementation existante relative à la programmation et des instances de décision y relatives (par ex. IBEFE)
2. Dans le respect des habilitations qui leur sont conférées par la FWB

Zoom sur les opérateurs de formation, d'enseignement et de validation des compétences (2/4)



Rôle principal



Acteur



Mission



Rôles clés



Niveau de pouvoir

1.2. Enseignement et formation en alternance

Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et PME (IFAPME)

- Identifier, voire anticiper, les besoins de compétences des entreprises et y apporter des réponses en matière de formation des jeunes et des adultes, de formation continue et de formation à la création d'activités et d'entreprises
- Elaborer les référentiels et programmes de formation et d'évaluation (notamment en cohérence avec les travaux du SFMQ) et en concertation avec les entreprises, les fédérations et les secteurs professionnels
- Informer, sensibiliser et promouvoir l'alternance au sens large et, plus particulièrement, les filières conduisant aux métiers en pénurie et métiers d'avenir
- Agréer, coordonner et subventionner les cours organisés par les centres de formation du Réseau IFAPME, et en assurer l'évaluation pédagogique
- Organiser l'orientation, les cours, l'évaluation continue et les examens dans le cadre de l'apprentissage et de la formation d'adultes
- Agréer et former des professionnels en exercice au rôle de formateur, afin de mettre en phase les formations avec le monde de l'entreprise
- Coordonner, agréer et superviser les contrats de formation en alternance, en particulier les contrats d'alternance, les conventions de stage, et les conventions de stages de pratique professionnelle, en coachant et accompagnant les apprenants et en formant (au tutorat) et accompagnant les entreprises via les référents sectorialisés de l'IFAPME en tant que représentants du service public, garant de la qualité de la formation (en centre et en entreprise)
- Valider et délivrer les certificats, attestations et diplômes (y compris ceux homologués par la FWB) et les Titres de compétences délivrés par le CVDC (en tant qu'opérateur agréé)
- Collaborer et participer à la gouvernance de différents acteurs (OFFA, Cités des Métiers, FormaForm, Consortium de validation des compétences, Centres de compétence,...)
- Mettre en place une dynamique partenariale avec les acteurs économiques, institutionnels, sectoriels, interprofessionnels (Société wallonne de Financement, UCM, SNI, UWVE, IBEFE, ADN, ...) ainsi que d'autres opérateurs (Forem, EPS, CISP...)
- Exercer une tutelle pédagogique et administrative pour le Réseau IFAPME (p. ex. en termes de reporting)
- Concevoir, mettre en œuvre et financer les infrastructures et équipements des centres de formation IFAPME
- Coordonner la communication externe et interne du Réseau IFAPME
- S'assurer du respect des prescrits en matière de démarche qualité (certification ISO pour le Réseau IFAPME)

- 1.2. Enseignement et formation en alternance
- 1.6. Instance de certification et de validation des compétences
- 2.2. Service d'analyse, d'étude et de prospection
- 2.3. Définition de l'offre de formation et de certification
- 2.4. Planification de l'offre de formation
- 2.6. Accréditation / Sélection des opérateurs de formation et assurance qualité externe
- 2.7. Allocation de financement et/ou de ressources
- 3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement
- 3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi



1.3. Enseignement pour adultes hors plein exercice (promotion sociale)

Etablissement de l'Enseignement de Promotion Sociale (EPS), et leur Pouvoir organisateur

- Déterminer les programmes qu'ils souhaitent organiser¹
- **Organiser l'enseignement de promotion sociale, en ce compris les programmes qualifiants de niveau secondaire et supérieur**
- Orienter, conseiller et accompagner les élèves vers et durant leur formation
- **Valider les compétences** en tant qu'opérateur agréé par le CVDC

- 1.3. Enseignement pour adultes (promotion sociale, bachelier professionnalisant...)
- 1.6. Instance de certification et de validation des compétences
- 2.4. Planification de l'offre de formation
- 3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement
- 3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi



1.4. Formation d'insertion socio-professionnelle

Organismes d'insertion Socio-Professionnelle (OISP)

- Informer et orienter les demandeurs d'emploi peu qualifiés qui souhaitent suivre une formation
- Fournir un accompagnement socioprofessionnel en **assurant une série de formation** et une aide à la recherche d'emploi - via les Missions locales d'insertion socio-professionnelle, l'Organisme de formation, et les Ateliers de Formation par le Travail (AFT)

- 1.4. Formation d'insertion socio-professionnelle
- 2.4. Planification de l'offre de formation
- 3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement
- 3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi
- 3.4. Accompagnement psycho-social



Centres d'Insertion Socio-professionnelle (CISP)

- Proposer à des adultes peu scolarisés et principalement demandeurs d'emploi un accompagnement dans les axes de l'orientation professionnelle, des formations de base (alphabétisation, français langue étrangère, remise à niveau) et des formations à un métier.
- Proposer des formations construites avec des pédagogies alternatives et novatrices (la formation par le travail et la démarche de formation-insertion) ayant pour but d'ouvrir le champ des possibles aux stagiaires, notamment en développant les compétences transversales et les compétences métiers ainsi qu'en les rapprochant du marché de l'emploi

- 1.4. Formation d'insertion socio-professionnelle
- 2.4. Planification de l'offre de formation
- 3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement
- 3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi
- 3.4. Accompagnement psycho-social



Centres de Formation et d'Insertion SocioProfessionnelle Adaptés (CFISPA)

- Organiser **des formations** et des stages **en entreprises** qui s'inscrivent dans un processus d'insertion socioprofessionnelle individualisé et adapté aux potentialités du stagiaire présentant un handicap reconnu par l'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ) ou par un autre organisme, ou ayant terminé sa scolarité dans l'enseignement secondaire spécialisé

- 1.2. Enseignement et formation en alternance
- 1.4. Formation d'insertion socio-professionnelle
- 2.4. Planification de l'offre de formation
- 3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement
- 3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi
- 3.4. Accompagnement psycho-social



1. Dans le cadre de la réglementation existante relative à la programmation et des instances de décision y relatives (par ex. IBEFE)

2. Dans le respect des habilitations qui leur sont conférées par la FWB

Zoom sur les opérateurs de formation, d'enseignement et de validation des compétences (3/4)



Rôle principal



Acteur



Mission



Rôles clés



Niveau de pouvoir

1.5. Formation professionnelle pour adultes

Bruxelles Formation

- Déterminer et définir les formations qu'il souhaite organiser
- **Organiser des formations en interne ou en partenariat**
- Régir l'offre de formation professionnelle et la validation des compétences tout en assurant la sécurisation pédagogique des parcours de formation et leur approche sectorielle
- Sélectionner et régir des formations données par des prestataires externes
- Accompagner le demandeur dans sa démarche (p.ex. vers une formation, un emploi, un stage...)
- Est le « Régulateur de la formation professionnelle » à travers l'observation et l'étude, la concertation (notamment avec les interlocuteurs sociaux et les opérateurs de formations), et le suivi et évaluation de l'engagement des partenaires
- Valider les compétences en tant qu'opérateur agréé par le CVDC

- 1.5. Formation professionnelle pour adultes
- 1.6. Instance de certification et de validation des compétences
- 2.2. Service d'analyse, d'étude et de prospection
- 2.3. Définition de l'offre de formation et de certification
- 2.4. Planification de l'offre de formation
- 2.5. Régulation des parcours et modalités de formation
- 2.6. Accréditation / Sélection des opérateurs de formation et assurance qualité externe
- 2.7. Allocation de financement et/ou de ressources
- 3.1. Information et promotion des métiers
- 3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement
- 3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi



Le Forem

- Contribuer à relever le taux d'emploi en Wallonie, notamment des chômeurs de longue durée (notamment en accompagnant et guidant les demandeurs d'emploi vers leur insertion professionnelle et en objectivant et validant les compétences portées par les demandeurs d'emploi)
- Fluidifier les transitions du marché du travail en contribuant à l'élévation du niveau de compétences des demandeurs d'emploi et en facilitant les transitions emploi-formation-emploi pour une meilleure intégration dans le marché du travail :
 - Analyser les tendances et les besoins du marché de l'emploi et des entreprises en matière de compétences
 - Accompagner et guider les demandeurs d'emploi vers la formation, les reprises d'études, ...
 - Organiser et prester au sein de ses centres de compétence et de formation une offre de formation en réponse aux besoins du marché de l'emploi et adaptée
 - Offrir une reconnaissance officielle des compétences au termes de certaines formations « métier » (CeCAF)
 - Organiser et confier à des partenaires ou prestataires externes la formation des demandeurs d'emploi
 - Organiser en tant que membre du Consortium de Validation Des Compétences la validation des compétences
 - Déterminer et définir les formations que le Forem souhaite organiser
 - Guider les travailleurs dans la gestion de leur carrière
- Contribuer à recruter pour les secteurs en croissance / en pénurie pour favoriser la croissance économique wallonne :
 - Mobiliser les demandeurs d'emploi vers les entreprises en recherche de candidats soit directement (Jobdays, pré-sélection, ...) soit via des actions de formation (Coups de poing pénurie, formations alternées, PFI, ...).
 - Collaborer étroitement avec les secteurs professionnels et les entreprises pour rapporter des réponses rapides et adaptées

- 1.5. Formation professionnelle pour adultes
- 1.6. Instance de certification et de validation des compétences
- 2.2. Service d'analyse, d'étude et de prospection
- 2.3. Définition de l'offre de formation et de certification
- 2.4. Planification de l'offre de formation
- 2.5. Régulation des parcours et modalités de formation
- 2.6. Accréditation / Sélection des opérateurs de formation et assurance qualité externe
- 2.7. Allocation de financement et/ou de ressources
- 3.1. Information et promotion des métiers
- 3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement
- 3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi



Centre de référence professionnelle (CDR)

- Déterminer et définir les formations qu'il souhaite organiser
- **Organiser des formations pour les chercheurs d'emploi et les travailleurs**
- Offrir des tests d'aptitudes techniques et professionnelles dans le cadre de la validation des compétences
- Promouvoir les métiers et les qualifications, et anticiper les changements du marché du travail
- Mettre à disposition des infrastructures et du matériel pour les opérateurs de formations

- 1.5. Formation professionnelle pour adultes
- 1.6. Instance de certification et de validation des compétences
- 2.2. Service d'analyse, d'étude et de prospection
- 2.4. Planification de l'offre de formation
- 3.1. Information et promotion des métiers
- 4.1. Instance de mutualisation



Zoom sur les opérateurs de formation, d'enseignement et de validation des compétences (4/4)

 Rôle principal	 Acteur	 Mission	 Rôles clés	 Niveau de pouvoir
<p>1.5. Formation professionnelle pour adultes</p>	<p>Centre de Compétences (CDC)</p> <p>Espace Public Numérique</p> <p>Wallangues</p>	<ul style="list-style-type: none"> Déterminer et définir les formations qu'il souhaite organiser Assurer la formation des travailleurs, demandeurs d'emploi, étudiants, enseignants, chefs et cadres d'entreprise, et contribuer au soutien de la compétitivité des entreprises Offrir des tests d'aptitudes techniques et professionnelles dans le cadre de la validation des compétences Promouvoir les métiers et les qualifications, et anticiper les changements du marché du travail en créant des lieux d'expertise Faire bénéficier le monde de l'enseignement (élèves, professeurs ou formateurs) et de la formation du matériel de pointe présent dans les Centres de compétence (Le Forem assure la coordination du Réseau des Centres de compétence) <ul style="list-style-type: none"> Offrir l'accès et l'apprentissage à l'informatique, à Internet et à la culture numérique à tous citoyens via une structure de proximité équipée de matériel informatique et connecté <ul style="list-style-type: none"> Former aux langues étrangères (néerlandais, anglais et français) 	<p>1.5. Formation professionnelle pour adultes</p> <p>1.6. Instance de certification et de validation des compétences</p> <p>2.2. Service d'analyse, d'étude et de prospection</p> <p>2.4. Planification de l'offre de formation</p> <p>3.1. Information et promotion des métiers</p> <p>4.1. Instance de mutualisation</p> <p>1.5. Formation professionnelle pour adultes</p> <p>1.5. Formation professionnelle pour adultes</p>	  
<p>1.6. Instance de certification et de validation des compétences¹</p>	<p>Consortium de Validation des Compétences (CVDC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Définir les référentiels de validation des compétences Délivrer les certifications reconnaissant officiellement les compétences professionnelles acquises au travail ou en privé Agréer les centres de validation des compétences (notamment contraints de respecter les orientations stratégiques du CVDC) et organiser les démarches visant à vérifier la maîtrise des connaissances, des compétences et des aptitudes professionnelles acquises en formation, au travail ou en privé pour obtenir un Titre de compétence reconnu par les partenaires associés (Bruxelles Formation, EPS, Forem, SFPEM, IFAPME) Conseiller et guider les personnes demandant une certification vers la formation ou l'emploi 	<p>1.6. Instance de certification et de validation des compétences</p> <p>2.3. Définition de l'offre de formation et de certification</p> <p>2.6. Accréditation / Sélection des opérateurs de formation et assurance qualité externe</p> <p>3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement</p> <p>3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi</p>	<p>Accord transversal</p>
<p> Autres acteurs: Tous les acteurs agréés par le Consortium de Validation des Compétences (CVDC) – Forem, Bruxelles Formation, IFAPME, SFPEM, Enseignement de Promotion Sociale (EPS) et autres centres agréés (p. ex. les centres de référence professionnelle (CDR), les centres de compétences (CDC), les Pôles Formations Emploi...)</p>				
<p> Notes: D'autres organismes permettent également la certification et la validation des compétences (sous des formes diverses):</p> <ul style="list-style-type: none"> Jurys de la Fédération Wallonie-Bruxelles : Filière alternative pour accéder à un diplôme pour les étudiants qui ne trouvent pas leur place dans un parcours scolaire "classique", ou qui ont dû interrompre celui-ci. Système d'épreuves permettant d'obtenir les diplômes nécessaires à la poursuite de la scolarité ou la recherche d'un emploi. Les Jurys de la Fédération Wallonie-Bruxelles organisent des épreuves pour différents diplômes. EPS, Universités et Hautes Ecoles pour la « validation des acquis de l'expérience » (VAE) 				

1. Valide et certifie les compétences d'un apprenant (sans fournir de formation)

Source: Portails officiels des différents acteurs

Zoom sur les instances de pilotage, de coordination et d'information

Détailé sur les pages suivantes

Catégorie	Rôle spécifique de l'acteur
1  Opérateur de formation et d'enseignement, d'évaluation et de validation des compétences	<p>1.1. Enseignement de plein exercice - Se dit de l'enseignement à temps plein dans une même institution donnée (ex. établissement scolaire, haute école) avec stage en entreprise</p> <p>1.2. Enseignement et formation en alternance - Combine l'enseignement et/ou la formation avec la pratique professionnelle rémunérée en entreprise</p> <p>1.3. Enseignement pour adultes hors plein exercice (promotion sociale) - Offre des formations de manière souple (ex. horaire adapté) afin de permettre de cumuler étude et emploi</p> <p>1.4. Formation d'insertion socio-professionnelle² - Permet l'intégration d'une personne au sein du système socio-économique en recourant à une pédagogie spécifique</p> <p>1.5. Formation professionnelle pour adultes¹ - Offre des formations (non-reprises ci-dessus) permettant aux adultes de continuer à se former après leur sortie de l'enseignement</p> <p>1.6. Instance de certification et de validation des compétences - Valide et certifie les compétences d'un apprenant (sans fournir de formation)</p>
2  Instance de pilotage, de coordination et d'information	<p>2.1. Définition des politiques & régulation transversale de l'écosystème – Définit, applique et contrôle le cadre réglementaire de l'écosystème</p> <p>2.2. Service d'analyse, d'étude et de prospection - Réalise des analyses, études, rapports... en lien avec l'enseignement qualifiant et la formation professionnelle</p> <p>2.3. Définition de l'offre de formation et de certification – Définit les profils Métiers et profils de formations ainsi que les (profils de) certifications associé(e)s à une formation donnée</p> <p>2.4. Planification de l'offre de formation – Régule la planification des formations en définissant quelles formations sont offertes où, et par qui</p> <p>2.5. Régulation des parcours et modalités de formation – Définit comment et sous quelles formes les formations sont organisées (durée et grille horaire, canaux...)</p> <p>2.6. Accréditation / Sélection des opérateurs de formation et assurance qualité externe - Accrédite et/ou sélectionne les opérateurs de formation, d'orientation et d'accompagnement ; exerce le rôle d'assurance qualité externe desdits opérateurs</p> <p>2.7. Allocation de financement et/ou de ressources – Décide de l'attribution de financement et/ou de ressources aux différents acteurs</p> <p>2.8. Organisme de coordination et/ou de consultation - Réunit les acteurs de l'écosystème autour de thématiques définies par leur(s) mission(s) et/ou offre des avis ou propositions construits par concertation</p>
3  Organisme d'orientation et d'accompagnement vers la formation et l'emploi³	<p>3.1. Information et promotion des métiers et formations – Assure l'information et la promotion des formations et métiers auprès du grand public (–candidats –apprenants et leurs familles, employeurs)</p> <p>3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation - Fournit des informations et un suivi à l'apprenant afin de l'orienter vers une formation adaptée à sa situation</p> <p>3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi - Fournit des informations et un suivi à l'apprenant afin de l'orienter vers, et/ou de l'aider à trouver, un emploi adapté à sa situation</p> <p>3.4. Accompagnement psycho-social - Apporte un accompagnement psycho-social individuel aux apprenants ou apprenants potentiels</p>
4  Service partagé ou de support collectif	<p>4.1. Instance de mutualisation - Met en commun des moyens, qu'ils soient humains, financiers, ou touchant à l'infrastructure ou à la logistique</p> <p>4.2. Organisme d'animation pédagogique et de formation des formateurs – Accompagne et/ou forme les enseignants et formateurs des opérateurs de formation et d'enseignement</p> <p>4.3. Gestion collective des stages en entreprise (au sens large) - Organise les stages en entreprise (p. ex. les conventions de stages) de manière commune pour l'ensemble de l'écosystème</p>
5  Organisme de représentation ou d'intérêt	<p>5.1. Partenaires sociaux (syndicats, employeurs...) - Assurent le dialogue social et mettent en place des garanties collectives de protection sociale au travers des conventions collectives et des accords de branche</p> <p>5.2. Fédérations / Association d'opérateurs - Représentent et font valoir les intérêts de certaines catégories d'opérateurs de formation, d'accompagnement...</p> <p>5.3. Autres organismes de représentation ou défense d'intérêts</p>

1. Pour les jeunes de moins de 30 ans, hors enseignement et formation de plein exercice, en alternance, de promotion social ou insertion socio-professionnelle
2. Exemple de type de formation donné: remise à niveau, alphabétisation, formation qualifiante, formation par le travail, etc.
3. Une orientation générale pour guider l'apprenant tout au long de sa vie et de son parcours professionnel est complémentaire aux rôles des organismes d'orientation et d'accompagnement

Zoom sur les acteurs de pilotage, d'étude et de coordination (1/7)



Rôle principal



Acteur



Mission



Rôles clés



Niveau de pouvoir

2.1. Définition des politiques & régulation transversale de l'écosystème

Gouvernement FWB
Gouvernement de la RBC et COCOF
Gouvernement Wallonie

Administration Générale de l'Enseignement (AGE)
Service Public Régional de Bruxelles (SPRB) et Service Public francophone bruxellois (SPFB)
Service Public Wallonie (SPW)

Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur (ARES)

liste des compétences ci à droite limitée aux compétences les plus pertinentes pour l'étude

Commission de pilotage du système éducatif
(très préliminaire – à revoir sur base de futurs entretiens et recherches)

Exercer le **rôle de pouvoir régulateur sur l'ensembles des acteurs et programmes d'enseignement et de formation** relevant de leurs domaines de compétence:

- FWB : enseignement secondaire et supérieur
- Wallonie et RBC/Cocof : ensemble des opérateurs régionaux de formation sur leur territoire

Appliquer et contrôler l'application de la réglementation relative aux programmes d'enseignement et de formation relevant de leurs domaines de compétence :

- FWB : enseignement secondaire et supérieur
- Wallonie et RBC/Cocof : ensemble des opérateurs régionaux de formation sur leur territoire

- **Piloter le système d'enseignement supérieur** (notamment par l'usage de données et statistiques)
- Remettre au Gouvernement des avis et des propositions sur l'enseignement supérieur
- Suivre l'évolution de **l'offre de formation**, assurer sa cohérence globale et son adéquation au marché de l'emploi
- Définir les **référentiels de compétences**
- Proposer au Gouvernement les **habilitations**
- Fournir une information objective sur les études supérieures, sur les titres délivrés et sur les professions
- Favoriser la concertation et promouvoir les collaborations entre acteurs de l'enseignement supérieur
- Agréer les formations continues
- Représenter l'enseignement supérieur au niveau international et veiller à la coopération et au développement

- Informer sur l'état et l'évolution du système éducatif, les problèmes qu'il rencontre ou qui sont prévisibles, ainsi que les écarts par rapport aux plans et aux prévisions
- Assurer la cohérence entre les socles de compétences, les compétences terminales, les profils de formation et le contenu des programmes, ainsi que compatibilité entre les programmes des réseaux et des niveaux d'enseignement
- Assurer la cohérence des programmes de formation en cours de carrière des enseignants
- Articuler les efforts de recherche et de développement en éducation des universités et des hautes écoles

- 2.1. Définition des politiques & régulation transversale de l'écosystème
- 2.3. Définition de l'offre de formation et de certification
- 2.4. Planification de l'offre de formation
- 2.5. Régulation des parcours et modalités de formation
- 2.6. Accréditation / Sélection des opérateurs de formation et assurance qualité externe
- 2.7. Allocation de financement et/ou de ressources



- 2.1. Définition des politiques & régulation transversale de l'écosystème
- 2.2. Service d'analyse, d'étude et de prospection
- 2.3. Définition de l'offre de formation et de certification
- 2.4. Planification de l'offre de formation (compétence d'avis)
- 2.8. Organisme de coordination et/ou de consultation
- 3.1. Information et promotion des métiers
- 3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation
- 5.3. Autres organismes de représentation ou défense d'intérêts



- 2.1. Définition des politiques & régulation transversale de l'écosystème
- 2.8. Organisme de coordination et/ou de consultation



2.2. Service d'analyse, d'étude et de prospection

AGE - Observatoire du qualifiant, des métiers et des technologies (OQMT)

Perspective.Brussels - Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA)

Views.Brussels

- Etablir, avec le soutien des bassins, **des indicateurs de l'offre du qualifiant, de ses performances** et de son adéquation avec le monde du travail
- **Développer une veille des métiers et une vision stratégique** de l'évolution du monde du travail, notamment en s'appuyant sur les travaux du Forem et d'Actiris
- **Proposer un nouveau pilotage de l'offre** sur base de ces informations

- Evaluer les politiques publiques et conseiller les institutions publiques en **collectant et analysant les statistiques (notamment d'emploi)** à Bruxelles

- **Observer et analyser le marché de l'emploi** en Région bruxelloise afin d'anticiper les besoins en termes d'emploi et de formation
- Suivre, analyser et évaluer les transitions emploi-formation-emploi et apporter un appui et une expertise technique pour éclairer les acteurs de l'emploi et de la formation et nourrir leurs réflexions

2.2. Service d'analyse, d'étude et de prospection

2.2. Service d'analyse, d'étude et de prospection

2.2. Service d'analyse, d'étude et de prospection



Zoom sur les acteurs de pilotage, d'étude et de coordination (2/7)



Rôle principal



Acteur



Mission



Rôles clés



Niveau de pouvoir

2.2. Service d'analyse, d'étude et de prospection

Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS)

- Contribuer à l'amélioration des connaissances utiles à la prise de décision en Wallonie (notamment dans les matières économiques, sociales et environnementales)
- Développer, produire et diffuser, en toute indépendance scientifique et professionnelle et de manière objective, impartiale et transparente des travaux statistiques, des travaux de recherches fondamentales et appliquées qui participent au travail statistique, des travaux d'évaluation des politiques publiques et des travaux de prospective et des études prévisionnelles à court, moyen et long termes

2.2. Service d'analyse, d'étude et de prospection



Agence de Développement Locale (ADL)

- Mettre en réseau des partenaires locaux issus des secteurs public, privé et associatif afin de faire émerger des projets créateurs d'activités économiques et d'emplois (diagnostiquer les atouts et les faiblesses de son territoire, établir un plan stratégique de développement économique durable, définir les actions à mener et se donner les moyens de les évaluer)

2.2. Service d'analyse, d'étude et de prospection
2.8. Organisme de coordination et/ou de consultation



Autres acteurs: Instances bassin Enseignement-Formation-Emploi (IBEFE), Service francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ), Conseil général de l'enseignement de promotion sociale, Bruxelles Formation, Actiris, Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et PME (IFAPME), Le Forem, l'OFFA, les Centres de référence (CDR), les Centres de Compétences (CDC) et les Pôles Formation Emploi

2.3. Définition de l'offre de formation et de certification

Service francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ)

- Réaliser les « Profils Métiers » permettant d'élaborer les « Profils de Formations » communs à l'ensemble des opérateurs d'enseignement ou de formation. Le profil de formation définit les Acquis d'Apprentissages permettant d'inférer l'acquisition de compétences professionnelles, l'équipement minimal nécessaire et le cadre d'évaluation commun.
- Améliorer la lisibilité des systèmes d'enseignement qualifiant, de formation, de validation des compétences et d'offre d'emploi en disposant de références et langages communs pour tous les partenaires (interlocuteurs sociaux,...)
- Valide l'adéquation entre un profil de certification élaboré par un opérateur d'enseignement et de formation ou le Consortium de Validation des Compétences, et un « Profil de Formation » élaboré par le SFMQ. Lorsqu'un avis positif est remis, le SFMQ transmet en suivant une demande de positionnement pour la certification concernée au Cadre Francophone des Certifications (CFC)

2.2. Service d'analyse, d'étude et de prospection
2.8. Organisme de coordination et/ou de consultation

Accord transversal

Instance Cadre des Certifications Francophones (CFC)

- Positionner les certifications de la Belgique francophone dans le Cadre Francophone des Certification (CFC) - permettant de comprendre le niveau des compétences acquises lors d'une formation, basé sur le modèle du Cadre européen des Certifications (CEC)
- Valoriser le CFC et le CEC auprès des acteurs du monde de l'enseignement et de la formation, et du monde du travail

Accord transversal

Conseil Général de Concertation de l'enseignement secondaire ordinaire (et spécialisé)

- Remettre au gouvernement des avis sur les projets de programmes d'études, en matière de répertoire des options de base, de classement des cours, de grille-horaire, d'enseignement en alternance, de socles de compétences
- Adresser au Gouvernement toute proposition de nature à améliorer la qualité et le fonctionnement de l'enseignement secondaire ordinaire et de l'enseignement secondaire spécialisé
- Assurer l'échange de tout document utile ainsi que de l'expérience acquise entre l'ensemble des établissements d'enseignement secondaire

2.3. Définition de l'offre de formation et de certification (rôle d'avis)
2.4. Planification de l'offre de formation (rôle d'avis)
2.5. Régulation des parcours et modalités de formation (rôle d'avis)
2.8. Organisme de coordination et/ou de consultation



(très préliminaire – à revoir sur base de futurs entretiens et recherches)

Conseil général de l'enseignement de promotion sociale

- Remettre au gouvernement un avis sur toute question relative au pilotage, à l'amélioration, au développement et à la promotion de l'enseignement de promotion sociale en lien avec les finalités de celui-ci.
- Elaborer les dossiers pédagogiques des Unités d'apprentissage (secondaire) et des profils de formation (supérieur)
- Jouer un rôle de veille quant à l'évolution des besoins et demandes en formation en assurant l'analyse des données statistiques relatives à l'EPS
- Réaliser ou de faire réaliser des études et des recherches scientifiques relatives à l'EPS

2.2. Service d'analyse, d'étude et de prospection
2.3. Définition de l'offre de formation et de certification (rôle d'avis)
2.8. Organisme de coordination et/ou de consultation



Zoom sur les acteurs de pilotage, d'étude et de coordination (3/7)



Rôle principal



Acteur



Mission



Rôles clés



Niveau de pouvoir

2.3. Définition de l'offre de formation et de certification



Notes:

- Les **gouvernements respectifs et leurs administrations jouent par ailleurs un rôle variable dans la définition de l'offre** des opérateurs qu'ils régulent
- Tous les **opérateurs de formation régionaux définissent l'offre de formation et d'évaluation et de certification pour les profils qui ne sont pas définis par le SFMQ**, à la différence des opérateurs issus de l'enseignement qualifiant dont la capacité à organiser des « options » dépend de l'offre définie par le pouvoir régulateur (Les établissements d'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé, les centres de formation en alternance (CEFA) et les universités et Hautes Ecoles, ainsi que les établissements de l'enseignement de promotion sociale (EPS) déterminent les options et/ou programmes qu'ils souhaitent organiser)

Bruxelles Formation

- **Déterminer et définir les formations qu'il souhaite organiser**
- Organiser des formations en interne
- **Régir l'offre de formation professionnelle et la validation des compétences tout en assurant la sécurisation pédagogique des parcours de formation et leur approche sectorielle**
- Sélectionner et régir des formations données par des prestataires externes
- Accompagner le demandeur dans sa démarche (p.ex. vers une formation, un emploi, un stage...)
- Est le « Régulateur de la formation professionnelle » à travers l'observation et l'étude, la concertation (notamment avec les interlocuteurs sociaux et les opérateurs de formations), et le suivi et évaluation de l'engagement des partenaires
- Valider les compétences en tant qu'opérateur agréé par le CVDC

- 1.5. Formation professionnelle pour adultes
- 1.6. Instance de certification et de validation des compétences
- 2.2. Service d'analyse, d'étude et de prospection
- 2.3. Définition de l'offre de formation et de certification
- 2.4. Planification de l'offre de formation
- 2.5. Régulation des parcours et modalités de formation
- 2.6. Accréditation / Sélection des opérateurs de formation et assurance qualité externe
- 2.7. Allocation de financement et/ou de ressources
- 3.1. Information et promotion des métiers
- 3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement
- 3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi



Le Forem

- Contribuer à relever le taux d'emploi en Wallonie, notamment des chômeurs de longue durée (notamment en accompagnant et guidant les demandeurs d'emploi vers leur insertion professionnelle et en objectivant et validant les compétences portées par les demandeurs d'emploi)
- Fluidifier les transitions du marché du travail en contribuant à l'élévation du niveau de compétences des demandeurs d'emploi et en facilitant les transitions emploi-formation-emploi pour une meilleure intégration dans le marché du travail :
 - Analyser les tendances et les besoins du marché de l'emploi et des entreprises en matière de compétences
 - Accompagner et guider les demandeurs d'emploi vers la formation, les reprises d'études, ...
 - Organiser et prester au sein de ses centres de compétence et de formation une offre de formation en réponse aux besoins du marché de l'emploi et adaptée
 - Offrir une reconnaissance officielle des compétences au termes de certaines formations « métier » (CeCAF)
 - Organiser et confier à des partenaires ou prestataires externes la formation des demandeurs d'emploi
 - Organiser en tant que membre du Consortium de Validation Des Compétences et prester en Wallonie au sein de ses centres de validation des compétences la validation des compétences
 - Déterminer et définir les formations que le Forem souhaite organiser
 - Guider les travailleurs dans la gestion de leur carrière
- Contribuer à recruter pour les secteurs en croissance / en pénurie pour favoriser la croissance économique wallonne :
 - Mobiliser les demandeurs d'emploi vers les entreprises en recherche de candidats soit directement (Jobdays, pré-sélection, ...) soit via des actions de formation (Coups de poing pénurie, formations alternées, PFI, ...).
 - Collaborer étroitement avec les secteurs professionnels et les entreprises pour rapporter des réponses rapides et adaptées

- 1.5. Formation professionnelle pour adultes
- 1.6. Instance de certification et de validation des compétences
- 2.2. Service d'analyse, d'étude et de prospection
- 2.3. Définition de l'offre de formation et de certification
- 2.4. Planification de l'offre de formation
- 2.5. Régulation des parcours et modalités de formation
- 2.6. Accréditation / Sélection des opérateurs de formation et assurance qualité externe
- 2.7. Allocation de financement et/ou de ressources
- 3.1. Information et promotion des métiers
- 3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement
- 3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi



Service Formation des Petites et Moyennes Entreprises (SFPME) & Espace Formation PME (EFP)

SFPME :

- Identifier les besoins en matière de formation en alternance et apporter la réponse à ces besoins
- **Elaborer les référentiels de formation** et organiser le perfectionnement pédagogique des formateurs
- Assurer une tutelle pédagogique des activités du centre (agrément formateurs, contrôle des évaluations, visites et rapports de cours)
- **Déterminer les formations à organiser** (conjointement avec le centre)
- Agréer les contrats d'apprentissage, les conventions de stage et veiller à leur bon déroulement
- Conseiller, accompagner et agréer les entreprises formatrices

- 1.2. Enseignement et formation en alternance
- 1.6. Instance de certification et de validation des compétences
- 2.2. Service d'analyse, d'étude et de prospection
- 2.3. Définition de l'offre de formation et de certification
- 2.4. Planification de l'offre de formation
- 2.6. Accréditation / Sélection des opérateurs de formation et assurance qualité externe
- 2.7. Allocation de financement et/ou de ressources
- 3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement
- 3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi



Zoom sur les acteurs de pilotage, d'étude et de coordination (4/7)

Rôle principal	Acteur	Mission	Rôles clés	Niveau de pouvoir
<p>2.3. Définition de l'offre de formation et de certification</p>	<p>Service Formation des Petites et Moyennes Entreprises (SFPME) & Espace Formation PME (EFP)</p> <p>Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et PME (IFAPME)</p>	<p>EFFP :</p> <ul style="list-style-type: none"> Organiser l'orientation, les cours, l'évaluation continue et les examens dans le cadre de l'apprentissage et de la formation d'indépendants et/ou collaborateurs en PME Guider les candidats apprenants dans le choix d'un métier ; les accompagner dans leurs démarches pour la recherche d'une entreprise ou d'un patron-formateur (principalement en apprentissage et conjointement avec le SFPME) Valider les compétences en tant qu'opérateur agréé par le CVDC Agréer les stages non-rémunérés et veiller à leur bon déroulement Délivrer les attestations, certificats et diplômes <p>• Identifier, voire anticiper, les besoins de compétences des entreprises et y apporter des réponses en matière de formation des jeunes et des adultes, de formation continue et de formation à la création d'activités et d'entreprises</p> <p>• Elaborer les référentiels et programmes de formation et d'évaluation (notamment en cohérence avec les travaux du SFMQ) et en concertation avec les entreprises, les fédérations et les secteurs professionnels</p> <p>• Informer, sensibiliser et promouvoir l'alternance au sens large et, plus particulièrement, les filières conduisant aux métiers en pénurie et métiers d'avenir</p> <p>• Agréer, coordonner et subventionner les cours organisés par les centres de formation du Réseau IFAPME, et en assurer l'évaluation pédagogique</p> <p>• Organiser l'orientation, les cours, l'évaluation continue et les examens dans le cadre de l'apprentissage et de la formation d'adultes</p> <p>• Agréer et former des professionnels en exercice au rôle de formateur, afin de mettre en phase les formations avec le monde de l'entreprise</p> <p>• Coordonner, agréer et superviser les contrats de formation en alternance, en particulier les contrats d'alternance, les conventions de stage, et les conventions de stages de pratique professionnelle, en coachant et accompagnant les apprenants et en formant (au tutorat) et accompagnant les entreprises via les référents sectorialisés de l'IFAPME en tant que représentants du service public, garant de la qualité de la formation (en centre et en entreprise)</p> <p>• Valider et délivrer les certificats, attestations et diplômes (y compris ceux homologués par la FWB) et les Titres de compétences délivrés par le CVDC (en tant qu'opérateur agréé)</p> <p>• Collaborer et participer à la gouvernance de différents acteurs (OFFA, Cités des Métiers, FormaForm, Consortium de validation des compétences, Centres de compétence,...)</p> <p>• Mettre en place une dynamique partenariale avec les acteurs économiques, institutionnels, sectoriels, interprofessionnels (Société wallonne de Financement, UCM, SNI, UWE, IBEFE, ADN, ...) ainsi que d'autres opérateurs (Forem, EPS, CISP...)</p> <p>• Exercer une tutelle pédagogique et administrative pour le Réseau IFAPME (p. ex. en termes de reporting)</p> <p>• Concevoir, mettre en œuvre et financer les infrastructures et équipements des centres de formation IFAPME</p> <p>• Coordonner la communication externe et interne du Réseau IFAPME</p> <p>• S'assurer du respect des prescrits en matière de démarche qualité (certification ISO pour le Réseau IFAPME)</p>	<p>1.2. Enseignement et formation en alternance</p> <p>1.6. Instance de certification et de validation des compétences</p> <p>2.2. Service d'analyse, d'étude et de prospection</p> <p>2.3. Définition de l'offre de formation et de certification</p> <p>2.4. Planification de l'offre de formation</p> <p>2.6. Accréditation / Sélection des opérateurs de formation et assurance qualité externe</p> <p>2.7. Allocation de financement et/ou de ressources</p> <p>3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement</p> <p>3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi</p> <p>1.2. Enseignement et formation en alternance</p> <p>1.6. Instance de certification et de validation des compétences</p> <p>2.2. Service d'analyse, d'étude et de prospection</p> <p>2.3. Définition de l'offre de formation et de certification</p> <p>2.4. Planification de l'offre de formation</p> <p>2.6. Accréditation / Sélection des opérateurs de formation et assurance qualité externe</p> <p>2.7. Allocation de financement et/ou de ressources</p> <p>3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement</p> <p>3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi</p>	<p></p> <p></p>
<p>2.4. Planification de l'offre de formation</p>	<p>Instances bassin Enseignement-Formation-Emploi (IBEFE)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Assurer le dialogue et la concertation entre les interlocuteurs sociaux, les acteurs locaux de l'enseignement qualifiant, de la formation professionnelle, de l'emploi et de l'insertion. Réaliser un rapport analytique et prospectif triennal constituant le socle commun d'informations sur base duquel les acteurs élaborent un diagnostic commun et formulent des recommandations pour l'adaptation de l'offre d'enseignement qualifiant et de formation sur le territoire. Formuler (annuellement) une liste de thématiques communes ayant pour objet d'orienter et de favoriser l'adaptation de l'offre de formation aux besoins socio-économiques du bassin EFE. Développer des "pôles de synergies" favorisant la synergie entre les acteurs et/ou la construction de filières garantissant la continuité des parcours. Remettre des avis sur une série de dispositifs publics en matière d'emploi, de formation ou d'enseignement 	<p>2.2. Service d'analyse, d'étude et de prospection</p> <p>2.4. Planification de l'offre de formation</p> <p>2.7. Allocation de financement et/ou de ressources</p> <p>2.8. Organisme de coordination et/ou de consultation</p>	<p>Accord transversal</p>
<p> Notes: Les gouvernements respectifs et leurs administrations jouent un rôle variable dans la planification de l'offre des opérateurs qu'ils régulent ; l'administration est en charge du respect des règles relatifs à la programmation de l'offre pour les opérateurs qu'elles régulent</p>				
<p> Autres acteurs: Tous les opérateurs de formation, en leur qualité d'organisateur des formations qui leur sont propres, planifient leur offre de formation... dans le cadre des règles et mécanismes de planification (plus ou moins contraignants) mis en place par leur Pouvoir Régulateur (transparence en cours de réalisation dans le cadre de l'Analyse de l'Offre de Formation)</p>				

Zoom sur les acteurs de pilotage, d'étude et de coordination (5/7)



Rôle principal



Acteur



Mission



Rôles clés



Niveau de pouvoir

2.5. Régulation des parcours et modalités de formation



Notes: Tous les opérateurs de formation et d'enseignement **définissent à des niveaux différents les parcours et modalités de formations**, les **gouvernements respectifs jouent un rôle variable dans la régulation des parcours et des modalités de formation. Les parcours de formation sont strictement encadré par le pouvoir régulateur en ce qui concerne l'enseignement secondaire. Les opérateurs de formation possèdent un plus grand pouvoir d'adaptation au cas par cas, selon des modalités variables (en cours d'investigation)**



Autres acteurs: Ensemble des opérateurs d'enseignement et de formation.

2.6. Accréditation / Sélection des opérateurs de formation et assurance qualité externe

Consortium de Validation des Compétences (CVDC)

- Délivrer les certifications reconnaissant officiellement les compétences professionnelles acquises au travail ou en privé
- Définir les référentiels de validation
- **Agréer les centres de validation des compétences** (notamment contraints de respecter les orientations stratégiques du CVDC) et organiser les démarches visant à vérifier la maîtrise des connaissances, des compétences et des aptitudes professionnelles acquises en formation, au travail ou en privé pour obtenir un Titre de compétence reconnu par les partenaires associés (Bruxelles Formation, EPS, Forem, SFPEM, IFAPME)
- Conseiller et guider les personnes demandant une certification vers la formation ou l'emploi

- 1.6. Instance de certification et de validation des compétences
- 2.3. Définition de l'offre de formation et de certification
- 2.6. Accréditation / Sélection des opérateurs de formation et assurance qualité externe
- 3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement
- 3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi

Accord transversal

AGE - Délégués au contrat d'objectifs (DCO)

Jouer un **rôle d'assurance qualité des établissements d'enseignement** dans le cadre de leur compétence de supervision du dispositif de contrats d'objectif des établissements

2.6. Accréditation / Sélection des opérateurs de formation et assurance qualité externe



AGE - Service général de l'Inspection (SI)

Jouer un **rôle d'assurance qualité des établissements d'enseignement** à travers ses différentes missions

2.6. Accréditation / Sélection des opérateurs de formation et assurance qualité externe



Agence pour l'évaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur (AEQES)

Evaluer la **qualité de l'Enseignement supérieur** en Fédération Wallonie-Bruxelles - quelles que soient les institutions concernées (universités, hautes écoles, écoles supérieures des arts, établissements d'enseignement de promotion sociale)

2.6. Accréditation / Sélection des opérateurs de formation et assurance qualité externe



FormaForm

- Assurer la formation continue des formateurs et du personnel pédagogique afin de maintenir leur niveau de connaissances et de compétences techniques à hauteur des attentes des entreprises et de l'évolution des métiers
- **Assurer une qualité de formation** par la mise à niveau régulière des compétences techniques des formateurs¹

2.6. Accréditation / Sélection des opérateurs de formation et assurance qualité externe
4.2. Organisme d'animation pédagogique et de formation des formateurs

Accord transversal



Notes: Les **gouvernements respectifs et leurs administrations jouent par ailleurs un rôle variable dans l'accréditation, la sélection des opérateurs de formation et l'assurance qualité externe des opérateurs**



Autres acteurs: Bruxelles Formation, Service Formation des Petites et Moyennes Entreprises (SFPEM) & Espace Formation PME (EFP), Actiris, Le Forem, Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et PME (IFAPME), Service Personne Handicapée Autonomie Recherchée (PHARE)

2.7. Allocation de financement et/ou de ressources

Agence FSE

Gérer les aides européennes pour la Belgique francophone dans les domaines de l'entrepreneuriat, de la formation ou encore de l'insertion socio-professionnelle: finance des projets aux niveaux local, régional et national, allant de petits projets gérés par des associations locales (p. ex. favoriser l'accès à l'emploi des personnes handicapées) à des projets à l'échelle nationale

2.7. Allocation de financement et/ou de ressources

Accord transversal

Fonds d'équipement

Octroyer des subsides pour l'achat de matériel destiné à la modernisation des équipements pédagogiques des établissements qualifiants et des Centres de Technologies Avancées. les subsides sont répartis au prorata de la population scolaire entre la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale

2.7. Allocation de financement et/ou de ressources



Service Personne Handicapée Autonomie Recherchée (PHARE)

- Apporter information, orientation et **interventions financières aux personnes handicapées** en Région bruxelloise
- Agréer et subventionne différentes catégories d'institutions qui concourent à l'inclusion des personnes handicapées

2.6. Accréditation / Sélection des opérateurs de formation et assurance qualité externe
2.7. Allocation de financement et/ou de ressources



1. FormaForm s'est récemment vu confier un nouveau rôle d'assurance qualité dans la Fiche projet 28 - Développer l'offre de formation "technique" des formateurs du Plan de Relance pour la Wallonie

Zoom sur les acteurs de pilotage, d'étude et de coordination (6/7)



Rôle principal



Acteur



Mission



Rôles clés



Niveau de pouvoir

2.7. Allocation de financement et/ou de ressources

Actiris

- Anticiper les besoins d'emploi et de formation en analysant le marché
- Gérer le Fonds Social Européen (FSE)** qui soutient la stratégie européenne pour l'emploi
- Faciliter les échanges entre les différentes organisations-partenaires (politiques, partenaires sociaux, acteurs locaux...) via le Pacte territorial pour l'emploi
- Orienter les jeunes vers la formation et l'emploi (Garantie pour la jeunesse)

- 2.2. Service d'analyse, d'étude et de prospection
- 2.3. Définition de l'offre de formation et de certification
- 2.6. Accréditation / Sélection des opérateurs de formation et assurance qualité externe
- 2.7. Allocation de financement et/ou de ressources
- 2.8. Organisme de coordination et/ou de consultation
- 3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement
- 3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi



Agence pour une Vie de Qualité (AViQ)

Gérer trois des sept piliers de la sécurité sociale : Le remboursement des frais de santé, l'attribution d'aides et d'allocations aux personnes en situation de handicap et le versement des allocations familiales

2.7. Allocation de financement et/ou de ressources



Notes: Les gouvernements respectifs et leurs administrations sont les décideurs et régulateurs généraux dans l'allocation de financement et/ou de ressources pour l'ensemble des programmes d'enseignement/formation relevant de leur compétence



Autres acteurs: Instances bassin Enseignement-Formation-Emploi (IBEFE), Conseil zonal de l'enseignement secondaire en alternance, Service Formation des Petites et Moyennes Entreprises (SFPME) & Espace Formation PME (EFP), Bruxelles Formation, Le Forem, Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et PME (IFAPME)

2.8. Organisme de coordination et/ou de consultation

Office Francophone de la Formation en Alternance (OFFA)

- Remettre des avis et proposer aux Gouvernements toute mesure utile au développement de la formation en alternance
- Assurer la coordination entre opérateurs de la formation en alternance**
- Être le garant du statut et la mobilité de l'apprenant en alternance quel que soit l'opérateur de Formation en alternance choisi par celui-ci;
- Procéder à un examen quantitatif et qualitatif permanent de la situation de la Formation en alternance
- Assurer la transparence et faciliter la rencontre en offre et demandes de places en alternance en mettant en place une plateforme commune pour l'ensemble des opérateurs
- Organiser la promotion de la formation en alternance
- Décider de l'octroi et liquider aux entreprises les incitants financiers à la Formation en alternance

- 2.2. Service d'analyse, d'étude et de prospection
- 2.5. Régulation des parcours et modalités de formation
- 2.7. Allocation de financement et/ou de ressources
- 2.8. Organisme de coordination et/ou de consultation
- 3.1. Information et promotion des formations et métiers
- 4.1. Instance de mutualisation
- 4.3. Gestion collective des stages en entreprise (au sens large)

Accord transversal

(liste des compétences résumée)

Dispositif d'orientation tout au long de la vie (OTLAV)

Instruire, organiser et valider les travaux relatifs à l'orientation afin d'offrir une meilleure visibilité de l'orientation et de fournir une offre de service en orientation reposant sur un socle commun dans l'ensemble du territoire belge francophone (ex. réalisation d'un cadastre de l'offre de service, création d'un centre de formation, de ressources et de recherche et développement, mise en place d'un portail Web de l'orientation, mise en place du réseau des Cités des Métiers...)

2.8. Organisme de coordination et/ou de consultation

4.1. Instance de mutualisation

Accord transversal

Fédération Bruxelloise des organismes d'Insertion Socio-Professionnelle (FeBISP)

Faciliter l'évolution des dispositifs d'insertion et leur amélioration qualitative en soutenant l'action de ses membres (organismes de formation, Missions Locales et Ateliers de Formation par le Travail) sur les plans institutionnel, pédagogique, administratif et financier

2.8. Organisme de coordination et/ou de consultation

5.2. Fédérations (sectorielles, de Pouvoirs Organisateurs...)



Interfédération des centres d'insertion socioprofessionnelle (Interfédé)

Promouvoir l'ensemble des CISP en soutenant la professionnalisation et la qualité des pratiques formatives, évaluatives, organisationnelles, administratives tout en favorisant l'émergence de pratiques sociales et pédagogiques de terrains alternatives et innovantes, mais aussi en coordonnant et organisant la formation continuée des travailleurs du secteur et en relayant et représentant le secteur et ses préoccupations auprès des acteurs politiques et institutionnels

2.8. Organisme de coordination et/ou de consultation

5.2. Fédérations (sectorielles, de Pouvoirs Organisateurs...)



InterMire

Servir d'appui et de soutien aux onze missions régionales pour l'emploi de Wallonie

2.8. Organisme de coordination et/ou de consultation

5.2. Fédérations (sectorielles, de Pouvoirs Organisateurs...)



Fédération de pouvoirs organisateurs, et WBE

- Assurer une mission de représentation de leurs membres (et à ce titre, participer aux différentes instances de consultation, avis et coordination en matière d'enseignement)
- Réaliser des analyses et études dans le domaine de l'enseignement
- Jouer un rôle de conseil et de support à leurs membres, aux équipes de direction, aux enseignants et aux autres personnels des établissements d'enseignement
- Elaborer les programmes d'enseignement (pour certaines FPOs)
- Mutualiser certaines tâches et fonction au service de leurs membres
- Assurer la formation « réseau » des enseignants

2.8. Organisme de coordination et/ou de consultation

4.1. Instance de mutualisation

4.2. Organisme d'animation pédagogique et de formation des formateurs

5.2. Fédérations (sectorielles, de Pouvoirs Organisateurs...)



Zoom sur les acteurs de pilotage, d'étude et de coordination (7/7)



Rôle principal

2.8. Organisme de coordination et/ou de consultation



Acteur



Autres acteurs: Instances bassin Enseignement-Formation-Emploi (IBEFE), Service francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ), Commission de pilotage du système éducatif, Conseil Général de Concertation de l'enseignement secondaire ordinaire, Conseil général de l'enseignement de promotion sociale, Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur (ARES), Fédération de pouvoirs organisateurs, et WBE, Actiris, Commission de formation professionnelle (CoFoPro), Conseil zonal de l'enseignement secondaire en alternance,



Mission



Rôles clés



Niveau de pouvoir

Autre rôle de pilotage, d'étude et de coordination (non repris ci-dessus)

Commission de formation professionnelle (CoFoPro)

- Définir les besoins prioritaires en formation en cours de carrière des enseignants
- Evaluer et piloter l'offre de formation en cours de carrière des enseignants

2.8. Organisme de coordination et/ou de consultation
Autre rôle de pilotage



Conseil zonal de l'enseignement secondaire en alternance

- Regrouper les Centres d'enseignement et de formation en alternance (CEFA) d'une même zone
- Nouer des contacts avec les représentants des partenaires sociaux actifs au sein de la zone, notamment en ce qui concerne les contrats et conventions
- Pouvoir décider d'affecter, à la coordination des contrats et conventions avec les entreprises, des accompagnateurs des différents CEFA

2.8. Organisme de coordination et/ou de consultation
4.3. Gestion collective des stages en entreprise (au sens large)
Autre rôle de pilotage



Zoom sur les organismes d'orientation et d'accompagnement vers la formation et l'emploi

Détaillé sur les pages suivantes

Catégorie	Rôle spécifique de l'acteur
1  Opérateur de formation et d'enseignement, d'évaluation et de validation des compétences	<p>1.1. Enseignement de plein exercice - Se dit de l'enseignement à temps plein dans une même institution donnée (ex. établissement scolaire, haute école) avec stage en entreprise</p> <p>1.2. Enseignement et formation en alternance - Combine l'enseignement et/ou la formation avec la pratique professionnelle rémunérée en entreprise</p> <p>1.3. Enseignement pour adultes hors plein exercice (promotion sociale) - Offre des formations de manière souple (ex. horaire adapté) afin de permettre de cumuler étude et emploi</p> <p>1.4. Formation d'insertion socio-professionnelle² - Permet l'intégration d'une personne au sein du système socio-économique en recourant à une pédagogie spécifique</p> <p>1.5. Formation professionnelle pour adultes¹ - Offre des formations (non-reprises ci-dessus) permettant aux adultes de continuer à se former après leur sortie de l'enseignement</p> <p>1.6. Instance de certification et de validation des compétences - Valide et certifie les compétences d'un apprenant (sans fournir de formation)</p>
2  Instance de pilotage, de coordination et d'information	<p>2.1. Définition des politiques & régulation transversale de l'écosystème – Définit, applique et contrôle le cadre réglementaire de l'écosystème</p> <p>2.2. Service d'analyse, d'étude et de prospection - Réalise des analyses, études, rapports... en lien avec l'enseignement qualifiant et la formation professionnelle</p> <p>2.3. Définition de l'offre de formation et de certification – Définit les profils Métiers et profils de formations ainsi que les (profils de) certifications associé(e)s à une formation donnée</p> <p>2.4. Planification de l'offre de formation – Régule la planification des formations en définissant quelles formations sont offertes où, et par qui</p> <p>2.5. Régulation des parcours et modalités de formation – Définit comment et sous quelles formes les formations sont organisées (durée et grille horaire, canaux...)</p> <p>2.6. Accréditation / Sélection des opérateurs de formation et assurance qualité externe - Accrédite et/ou sélectionne les opérateurs de formation, d'orientation et d'accompagnement ; exerce le rôle d'assurance qualité externe desdits opérateurs</p> <p>2.7. Allocation de financement et/ou de ressources – Décide de l'attribution de financement et/ou de ressources aux différents acteurs</p> <p>2.8. Organisme de coordination et/ou de consultation - Réunit les acteurs de l'écosystème autour de thématiques définies par leur(s) mission(s) et/ou offre des avis ou propositions construits par concertation</p>
3  Organisme d'orientation et d'accompagnement vers la formation et l'emploi³	<p>3.1. Information et promotion des métiers et formations – Assure l'information et la promotion des formations et métiers auprès du grand public (–candidats –apprenants et leurs familles, employeurs)</p> <p>3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation - Fournit des informations et un suivi à l'apprenant afin de l'orienter vers une formation adaptée à sa situation</p> <p>3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi - Fournit des informations et un suivi à l'apprenant afin de l'orienter vers, et/ou de l'aider à trouver, un emploi adapté à sa situation</p> <p>3.4. Accompagnement psycho-social - Apporte un accompagnement psycho-social individuel aux apprenants ou apprenants potentiels</p>
4  Service partagé ou de support collectif	<p>4.1. Instance de mutualisation - Met en commun des moyens, qu'ils soient humains, financiers, ou touchant à l'infrastructure ou à la logistique</p> <p>4.2. Organisme d'animation pédagogique et de formation des formateurs – Accompagne et/ou forme les enseignants et formateurs des opérateurs de formation et d'enseignement</p> <p>4.3. Gestion collective des stages en entreprise (au sens large) - Organise les stages en entreprise (p. ex. les conventions de stages) de manière commune pour l'ensemble de l'écosystème</p>
5  Organisme de représentation ou d'intérêt	<p>5.1. Partenaires sociaux (syndicats, employeurs...) - Assurent le dialogue social et mettent en place des garanties collectives de protection sociale au travers des conventions collectives et des accords de branche</p> <p>5.2. Fédérations / Association d'opérateurs - Représentent et font valoir les intérêts de certaines catégories d'opérateurs de formation, d'accompagnement...</p> <p>5.3. Autres organismes de représentation ou défense d'intérêts</p>

1. Pour les jeunes de moins de 30 ans, hors enseignement et formation de plein exercice, en alternance, de promotion social ou insertion socio-professionnelle
2. Exemple de type de formation donné: remise à niveau, alphabétisation, formation qualifiante, formation par le travail, etc.
3. Une orientation générale pour guider l'apprenant tout au long de sa vie et de son parcours professionnel est complémentaire aux rôles des organismes d'orientation et d'accompagnement

Zoom sur les organismes d'orientation et d'accompagnement vers la formation, l'enseignement et l'emploi (1/5)

 Rôle principal	 Acteur	 Mission	 Rôles clés	 Niveau de pouvoir
3.1. Information et promotion des métiers et formations	Cité des métiers	Orienter le demandeur vers la formation ou l'emploi qui lui convient en l'informant sur les métiers d'avenir et les métiers en pénurie	3.1. Information et promotion des métiers 3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement 3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi	
	Centre de référence professionnelle (CDR)	<ul style="list-style-type: none"> Déterminer et définir les formations qu'il souhaite organiser Organiser des formations pour les chercheurs d'emploi et les travailleurs Offrir des tests d'aptitudes techniques et professionnelles dans le cadre de la validation des compétences Promouvoir les métiers et les qualifications, et anticiper les changements du marché du travail Mettre à disposition des infrastructures et du matériel pour les opérateurs de formations 	1.5. Formation professionnelle pour adultes 1.6. Instance de certification et de validation des compétences 2.2. Service d'analyse, d'étude et de prospection 2.4. Planification de l'offre de formation	
	Centres de Compétences (CDC)	<ul style="list-style-type: none"> Déterminer et définir les formations qu'il souhaite organiser Assurer la formation des travailleurs, demandeurs d'emploi, étudiants, enseignants, chefs et cadres d'entreprise, et contribuer au soutien de la compétitivité des entreprises Offrir des tests d'aptitudes techniques et professionnelles dans le cadre de la validation des compétences Promouvoir les métiers et les qualifications, et anticiper les changements du marché du travail en créant des lieux d'expertise Faire bénéficier le monde de l'enseignement (élèves, professeurs ou formateurs) et de la formation du matériel de pointe présent dans les Centres de compétence (Le Forem assure la coordination du Réseau des Centres de compétence) 	1.5. Formation professionnelle pour adultes 1.6. Instance de certification et de validation des compétences 2.2. Service d'analyse, d'étude et de prospection 2.4. Planification de l'offre de formation 3.1. Information et promotion des métiers 4.1. Instance de mutualisation	
	Carrefour des Métiers – Ancien : Carrefour Emploi Formation Orientation (CEFO) ¹	<ul style="list-style-type: none"> Orienter et accompagner les citoyens dans leur démarche de formation/ recherche d'emploi Rassembler en un même lieu des expertises diverses et complémentaires afin de mettre en place des synergies avec des opérateurs et acteurs œuvrant dans le champ de l'insertion socioprofessionnelle. 	3.1. Information et promotion des métiers 3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement 3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi 4.1. Instance de mutualisation	Accord transversal
	Pôle Formation-Emploi (PFE)	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les métiers et les qualifications qui y conduisent Mettre à disposition de l'infrastructure et de l'équipement de pointe en associant les acteurs d'un même secteur (Actiris, Bruxelles Formation, le VDAB Bruxelles et les partenaires sociaux du secteur) Identifier et valider les compétences des travailleurs et chercheurs d'emploi (via les centres agréés CDVC) Effectuer une veille sectorielle afin d'évaluer les tendances et leur influence sur les métiers du secteur Aider et guider les travailleurs et chercheurs d'emploi vers le marché du travail 	2.2. Service d'analyse, d'étude et de prospection 3.1. Information et promotion des métiers 3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement 3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi 4.1. Instance de mutualisation	
	Centre de références STEM (en cours de création)	Coordonner, orienter et développer les efforts d'orientation professionnelle, d'enseignement, de formation, de sensibilisation, d'encadrement et de vulgarisation dans le domaine des filières STEM , organisés autour des 4 Cités des métiers wallonnes et bruxelloises et des Carrefours Emploi Formation Orientation (CEFO)	3.1. Information et promotion des métiers 3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement 3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi 4.1. Instance de mutualisation	
	Pole de compétitivité	Rassembler les grandes entreprises, PME, universités, hautes écoles et centres de recherche pour mettre en œuvre des projets industriels (recherches appliquées collaboratives, investissement, formation) visant à soutenir et à créer de l'activité et de l'emploi dans des domaines neufs	2.2. Service d'analyse, d'étude et de prospection 3.1. Information et promotion des métiers	
	 Notes: L'ensemble des opérateurs font la promotion de leur propres formations de manière générale à différents niveaux	 Autres acteurs³: Bruxelles Formation, Le Forem, Centre Psycho-Médico-Social (CPMS), Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur (ARES)		
3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation	Actiris	<ul style="list-style-type: none"> Anticiper les besoins d'emploi et de formation en analysant le marché Gérer le Fonds Social Européen (FSE) qui soutient la stratégie européenne pour l'emploi Faciliter les échanges entre les différentes organisations-partenaires (politiques, partenaires sociaux, acteurs locaux...) via le Pacte territorial pour l'emploi Orienter les jeunes vers la formation et l'emploi (Garantie pour la jeunesse) 	2.2. Service d'analyse, d'étude et de prospection 2.3. Définition de l'offre de formation et de certification 2.6. Accréditation / Sélection des opérateurs de formation et assurance qualité externe 2.7. Allocation de financement et/ou de ressources 2.8. Organisme de coordination et/ou de consultation 3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement 3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi	

1. Service du Forem (Partenariat structurel entre le Forem, l'Agence pour une Vie de Qualité (AVIQ), l'enseignement de promotion sociale, l'IFAPME, les MIRE, l'interfédération des entreprises de formation par le Travail (EFT) et les OISP)

2. Les PFE regroupent les acteurs de la formation et de l'emploi d'un même secteur (p. ex. Actiris, Bruxelles Formation, le VDAB Bruxelles et les partenaires sociaux du secteur)

3. Certains acteurs comme le SPIW Economie, Emploi, Recherche font également de la promotion des métiers (notamment via l'IDIFST (Diffusion des Sciences et des Techniques) sans être cependant un rôle clé

Source: Portails officiels des différents acteurs

Zoom sur les organismes d'orientation et d'accompagnement vers la formation, l'enseignement et l'emploi (2/5)



Rôle principal



Acteur



Mission



Rôles clés



Niveau de pouvoir

3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation

Bruxelles Formation

- **Organiser des formations en interne**
- Régir l'offre de formation professionnelle et la validation des compétences tout en assurant la sécurisation pédagogique des parcours de formation et leur approche sectorielle
- **Sélectionner et régir des formations données par des prestataires externes**
- Accompagner le demandeur dans sa démarche (p.ex. vers une formation, un emploi, un stage...)
- Est le « Régulateur de la formation professionnelle » à travers l'observation et l'étude, la concertation (notamment avec les interlocuteurs sociaux et les opérateurs de formations), et le suivi et évaluation de l'engagement des partenaires
- **Valider les compétences** en tant qu'opérateur agréé par le CVDC

- 1.5. Formation professionnelle pour adultes
- 1.6. Instance de certification et de validation des compétences
- 2.2. Service d'analyse, d'étude et de prospection
- 2.3. Définition de l'offre de formation et de certification
- 2.4. Planification de l'offre de formation
- 2.5. Régulation des parcours et modalités de formation
- 2.6. Accréditation / Sélection des opérateurs de formation et assurance qualité externe
- 2.7. Allocation de financement et/ou de ressources
- 3.1. Information et promotion des métiers
- 3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement
- 3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi

Le Forem

- Contribuer à relever le taux d'emploi en Wallonie, notamment des chômeurs de longue durée (notamment en accompagnant et guidant les demandeurs d'emploi vers leur insertion professionnelle et en objectivant et validant les compétences portées par les demandeurs d'emploi)
- Fluidifier les transitions du marché du travail en contribuant à l'élévation du niveau de compétences des demandeurs d'emploi et en facilitant les transitions emploi-formation-emploi pour une meilleure intégration dans le marché du travail :
 - Analyser les tendances et les besoins du marché de l'emploi et des entreprises en matière de compétences
 - Accompagner et guider les demandeurs d'emploi vers la formation, les reprises d'études, ...
 - Organiser et prêter au sein de ses centres de compétence et de formation une offre de formation en réponse aux besoins du marché de l'emploi et adaptée
 - Offrir une reconnaissance officielle des compétences au termes de certaines formations « métier » (CeCAF)
 - Organiser et confier à des partenaires ou prestataires externes la formation des demandeurs d'emploi
 - Organiser en tant que membre du Consortium de Validation Des Compétences et prêter en Wallonie au sein de ses centres de validation des compétences la validation des compétences
 - Déterminer et définir les formations que le Forem souhaite organiser
 - Guider les travailleurs dans la gestion de leur carrière
- Contribuer à recruter pour les secteurs en croissance / en pénurie pour favoriser la croissance économique wallonne :
 - Mobiliser les demandeurs d'emploi vers les entreprises en recherche de candidats soit directement (Jobdays, pré-sélection, ...) soit via des actions de formation (Coups de poing pénurie, formations alternées, PFI, ...).
 - Collaborer étroitement avec les secteurs professionnels et les entreprises pour rapporter des réponses rapides et adaptées

- 1.5. Formation professionnelle pour adultes
- 1.6. Instance de certification et de validation des compétences
- 2.2. Service d'analyse, d'étude et de prospection
- 2.3. Définition de l'offre de formation et de certification
- 2.4. Planification de l'offre de formation
- 2.5. Régulation des parcours et modalités de formation
- 2.6. Accréditation / Sélection des opérateurs de formation et assurance qualité externe
- 2.7. Allocation de financement et/ou de ressources
- 3.1. Information et promotion des métiers
- 3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement
- 3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi

Service Formation des Petites et Moyennes Entreprises (SFPME) & Espace Formation PME (EFP)

SFPME :

- Identifier les besoins en matière de formation en alternance et apporter la réponse à ces besoins
- **Elaborer les référentiels de formation** et organiser le perfectionnement pédagogique des formateurs
- Assurer une tutelle pédagogique des activités du centre (agrément formateurs, contrôle des évaluations, visites et rapports de cours)
- **Déterminer les formations à organiser** (conjointement avec le centre)
- Agréer les contrats d'apprentissage, les conventions de stage et veiller à leur bon déroulement
- Conseiller, accompagner et agréer les entreprises formatrices

- 1.2. Enseignement et formation en alternance
- 1.6. Instance de certification et de validation des compétences
- 2.2. Service d'analyse, d'étude et de prospection
- 2.3. Définition de l'offre de formation et de certification
- 2.4. Planification de l'offre de formation
- 2.6. Accréditation / Sélection des opérateurs de formation et assurance qualité externe
- 2.7. Allocation de financement et/ou de ressources
- 3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement
- 3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi

1. Service du Forem (Partenariat structurel entre le Forem, l'Agence pour une Vie de Qualité (AVIQ), l'enseignement de promotion sociale, l'IFAPME, les MIRE, l'interfédération des entreprises de formation par le Travail (EFT) et les OISP)

2. Les PFE regroupent les acteurs de la formation et de l'emploi d'un même secteur (p. ex. Actiris, Bruxelles Formation, le VDAB Bruxelles et les partenaires sociaux du secteur)

Zoom sur les organismes d'orientation et d'accompagnement vers la formation, l'enseignement et l'emploi (3/5)



Rôle principal



Acteur



Mission



Rôles clés



Niveau de pouvoir

3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation

Service Formation des Petites et Moyennes Entreprises (SFPME) & Espace Formation PME (EFP)

EFP :

- Organiser l'orientation, les cours, l'évaluation continue et les examens dans le cadre de l'apprentissage et de la formation d'indépendants et/ou collaborateurs en PME
- Guider les candidats apprenants dans le choix d'un métier ; les accompagner dans leurs démarches pour la recherche d'une entreprise ou d'un patron-formateur (principalement en apprentissage et conjointement avec le SFPME)
- Valider les compétences en tant qu'opérateur agréé par le CVDC
- Agréer les stages non-rémunérés et veiller à leur bon déroulement
- Délivrer les attestations, certificats et diplômes

- 1.2. Enseignement et formation en alternance
- 1.6. Instance de certification et de validation des compétences
- 2.2. Service d'analyse, d'étude et de prospection
- 2.3. Définition de l'offre de formation et de certification
- 2.4. Planification de l'offre de formation
- 2.6. Accréditation / Sélection des opérateurs de formation et assurance qualité externe
- 2.7. Allocation de financement et/ou de ressources
- 3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement
- 3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi



Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et PME (IFAPME)

- Organiser l'orientation, les cours, l'évaluation continue et les examens** dans le cadre de l'apprentissage et de la formation d'indépendants et/ou collaborateurs en PME
- Identifier les besoins en matière de formation en alternance
- Elaborer les programmes de formation en alternance
- Agréer, coordonner et subventionner les cours organisés par les centres de formation et en assurer l'évaluation pédagogique
- Agréer les contrats de formation en alternance, en particulier les contrats d'apprentissage et les conventions de stage, de suspendre ou de retirer l'agrément
- Valider les compétences** en tant qu'opérateur agréé par le CVDC

- 1.2. Enseignement et formation en alternance
- 1.6. Instance de certification et de validation des compétences
- 2.2. Service d'analyse, d'étude et de prospection
- 2.3. Définition de l'offre de formation et de certification
- 2.4. Planification de l'offre de formation
- 2.6. Accréditation / Sélection des opérateurs de formation et assurance qualité externe
- 2.7. Allocation de financement et/ou de ressources
- 3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement
- 3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi



Etablissements d'enseignement secondaire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et leur Pouvoir organisateur

- Déterminer les options du qualifiant qu'ils souhaitent organiser¹
- Organiser l'enseignement secondaire qualifiant (technique de qualification et professionnel), ordinaire et spécialisé dans les établissements scolaires de la Fédération Wallonie Bruxelles
- Orienter, conseiller et accompagner les élèves vers et durant leur formation

- 1.1. Enseignement de plein exercice
- 1.2. Enseignement et formation en alternance
- 2.4. Planification de l'offre de formation
- 3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement



Centres de Formation en Alternance (CEFA), et leur Pouvoir organisateur

- Déterminer les programmes d'enseignement en alternance qu'ils souhaitent organiser¹
- Organiser, dans le cadre d'une structure commune à plusieurs établissements d'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice l'enseignement en alternance pour les 2e et 3e degrés de l'enseignement technique de qualification, professionnel, ordinaire ou spécialisé ou de promotion sociale en Fédération Wallonie Bruxelles
- Orienter, conseiller et accompagner les élèves vers et durant leur formation

- 1.2. Enseignement et formation en alternance
- 2.4. Planification de l'offre de formation
- 3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement



Etablissement de l'Enseignement de Promotion Sociale (EPS), et leur Pouvoir organisateur

- Organiser l'enseignement de promotion sociale
- Orienter, conseiller et accompagner** les élèves vers et durant leur formation

- 1.3. Enseignement pour adultes (promotion sociale, bachelier professionnalisant...)
- 1.6. Instance de certification et de validation des compétences
- 2.4. Planification de l'offre de formation
- 3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement
- 3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi



Universités et Hautes Ecoles (pour la partie alternance)

- Déterminer et définir les programmes d'enseignement en alternance qu'elles souhaitent organiser²
- Organiser des programmes d'enseignement supérieur en alternance**, en université et hors université respectivement
- Orienter, conseiller et accompagner les élèves vers et durant leur formation

- 1.1. Enseignement de plein exercice (hors périmètre sauf bacheliers professionnalisant)
- 1.2. Enseignement et formation en alternance
- 2.3. Définition de l'offre de formation et de certification
- 2.4. Planification de l'offre de formation
- 3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement



1. Service du Forem (Partenariat structurel entre le Forem, l'Agence pour une Vie de Qualité (AVIQ), l'enseignement de promotion sociale, l'IFAPME, les MIRE, l'interfédération des entreprises de formation par le Travail (EFT) et les OISP)

2. Les PFE regroupent les acteurs de la formation et de l'emploi d'un même secteur (p. ex. Actiris, Bruxelles Formation, le VDAB Bruxelles et les partenaires sociaux du secteur)

Zoom sur les organismes d'orientation et d'accompagnement vers la formation, l'enseignement et l'emploi (4/5)

Rôle principal	Acteur	Mission	Rôles clés	Niveau de pouvoir
<p>3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation</p>	<p>Hautes écoles (bachelier professionnalisants)</p> <p>Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur (ARES)</p> <p><i>liste des compétences ci à droite limitée aux compétences les plus pertinentes pour l'étude</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Déterminer et définir les programmes qu'elles souhaitent organiser² Organiser l'enseignement en Hautes Ecoles, en ce compris les bacheliers professionnalisants (hors promotion sociale) Orienter, conseiller et accompagner les élèves vers et durant leur formation Piloter le système d'enseignement supérieur (notamment par l'usage de données et statistiques) Remettre au Gouvernement des avis et des propositions sur l'enseignement supérieur Suivre l'évolution de l'offre de formation, assurer sa cohérence globale et son adéquation au marché de l'emploi Définir les référentiels de compétences Proposer au Gouvernement les habilitations Fournir une information objective sur les études supérieures, sur les titres délivrés et sur les professions Favoriser la concertation et promouvoir les collaborations entre acteurs de l'enseignement supérieur Agréer les formations continues Représenter l'enseignement supérieur au niveau international et veiller à la coopération et au développement 	<p>1.1. Enseignement de plein exercice (hors périmètre sauf bacheliers professionnalisant)</p> <p>2.3. Définition de l'offre de formation et de certification</p> <p>2.4. Planification de l'offre de formation</p> <p>3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement</p> <p>2.1. Définition des politiques & régulation transversale de l'écosystème</p> <p>2.2. Service d'analyse, d'étude et de prospection</p> <p>2.3. Définition de l'offre de formation et de certification</p> <p>2.4. Planification de l'offre de formation (compétence d'avis)</p> <p>2.8. Organisme de coordination et/ou de consultation</p> <p>3.1. Information et promotion des métiers</p> <p>3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation</p> <p>5.3. Autres organismes de représentation ou défense d'intérêts</p>	<p></p> <p></p>
	<p> Autres acteurs: Cité des métiers, Centre de référence professionnelle (CDR), Centres de Compétences (CDC), Carrefour Emploi Formation Orientation (CEFO), Pôle Formation-Emploi (PFE), Centre de références STEM, Organismes d'insertion Socio-Professionnelle (OISP), Missions locales d'insertion socio-professionnelle, Missions Régionales pour l'Emploi (MIRE), Maisons de l'emploi, Services d'Accrochage Scolaire (SAS), Administration générale de l'Aide à la jeunesse (AGAJ), Centre Psycho-Médico-Social (CPMS), Centres d'Insertion Socio-professionnelle (CISP), Centres de Formation et d'Insertion SocioProfessionnelle Adaptés (CFISPA)</p>			
<p>3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi</p>	<p>Organismes d'insertion Socio-Professionnelle (OISP)</p>	<p>Informier et orienter les demandeurs d'emploi peu qualifiés qui souhaitent suivre une formation</p> <p>Fournir un accompagnement socioprofessionnel en assurant une série de formation et une aide à la recherche d'emploi - via les Missions locales d'insertion socio-professionnelle, l'Organisme de formation, et les Atelier de Formation par le Travail (AFT)</p>	<p>1.4. Formation d'insertion socio-professionnelle</p> <p>2.4. Planification de l'offre de formation</p> <p>3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement</p> <p>3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi</p> <p>3.4. Accompagnement psycho-social</p>	<p> </p>
	<p>Missions locales d'insertion socio-professionnelle</p>	<p>Accompagner les demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi, notamment dans l'orientation professionnelle, la candidature, et le choix de formation</p>	<p>3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement</p> <p>3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi</p>	<p> </p>
	<p>Missions Régionales pour l'Emploi (MIRE)</p>	<p>Mettre en œuvre des actions d'insertion et d'accompagnement pour un public éloigné de l'emploi:</p> <ul style="list-style-type: none"> Proposer un accompagnement dans la recherche active d'emploi Permettre aux bénéficiaires de trouver un emploi durable et de qualité Accompagner les personnes dans le cadre de leur nouvel emploi 	<p>3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement</p> <p>3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi</p> <p>3.4. Accompagnement psycho-social</p>	<p></p>
	<p>Maisons de l'emploi</p>	<p>Rassembler en un endroit les services locaux d'aide aux chercheurs d'emploi de la Commune afin de les orienter vers l'emploi ou la formation. La maison de l'emploi est un partenariat entre la commune, son centre public d'action sociale (CPAS) et le Forem</p>	<p>3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement</p> <p>3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi</p>	<p>  </p>
	<p>Structures d'Accompagnement à l'Autocréation d'Emploi (SAACE)</p>	<p>Proposer un accompagnement individuel aux demandeurs d'emploi qui souhaitent s'installer comme indépendants, créer leur entreprise ou encore reprendre une activité existante</p>	<p>3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi</p>	<p>  </p>
	<p>Agence pour l'Emploi (ALE)</p>	<p>Répondre à la demande d'emploi de la part des chômeurs de longue durée, des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale et de certains bénéficiaires de l'aide sociale financière, qui trouvent difficilement une place sur le marché du travail</p>	<p>3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi</p>	<p>  </p>
	<p> Autres acteurs: Actiris, Bruxelles Formation, Le Forem, Service Formation des Petites et Moyennes Entreprises (SFPME) & Espace Formation PME (EFP), Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et PME (IFAPME), Etablissement de l'Enseignement de Promotion Sociale (EPS) (et leur Pouvoir organisateur), Cité des métiers, Carrefour Emploi Formation Orientation (CEFO), Pôle Formation-Emploi (PFE), Centre de références STEM, Administration générale de l'Aide à la jeunesse (AGAJ), Centre Psycho-Médico-Social (CPMS), Centres d'Insertion Socio-professionnelle (CISP), Centres de Formation et d'Insertion SocioProfessionnelle Adaptés (CFISPA)</p>			

Zoom sur les organismes d'orientation et d'accompagnement vers la formation, l'enseignement et l'emploi (5/5)



Rôle principal



Acteur



Mission



Rôles clés



Niveau de pouvoir

3.4. Accompagnement psycho-social

Administration générale de l'Aide à la jeunesse (AGAJ)

- Orienter et accompagner les jeunes en difficulté ou en danger et leur famille vers les services de première ligne
Complémenter les autres formes d'aides sociales de première ligne (CPAS, CPMS...)

3.4. Accompagnement psycho-social



Centre Psycho-Médico-Social (CPMS)

- Promouvoir les conditions psychologiques, psycho-pédagogiques, médicales et sociales qui offrent à l'élève les meilleures chances de développer harmonieusement sa personnalité et de le préparer à assumer son rôle de citoyen autonome et responsable et à prendre une place active dans la vie sociale, culturelle et économique;
- Contribuer au processus éducatif de l'élève, tout au long de son parcours scolaire, en favorisant la mise en oeuvre des moyens qui permettront de l'amener à progresser toujours plus et ce, dans la perspective d'assurer à tous des chances égales d'accès à l'émancipation sociale, citoyenne et personnelle.
- Dans une optique d'orientation tout au long de la vie, soutenir l'élève dans la construction positive de son projet de vie personnelle, scolaire, professionnel et de son insertion socio-professionnelle.

3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement
3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi
3.4. Accompagnement psycho-social



(situation actuelle avant réforme)

Centres d'Insertion Socio-professionnelle (CISP)

- Proposer à des adultes peu scolarisés et principalement demandeurs d'emploi un accompagnement dans les axes de l'orientation professionnelle, des formations de base (alphabétisation, français langue étrangère, remise à niveau) et des formations à un métier .
- Proposer des formations construites avec des pédagogies alternatives et novatrices (la formation par le travail et la démarche de formation-insertion) ayant pour but d'ouvrir le champ des possibles aux stagiaires, notamment en développant les compétences transversales et les compétences métiers ainsi qu'en les rapprochant du marché de l'emploi

1.4. Formation d'insertion socio-professionnelle
2.4. Planification de l'offre de formation
3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement
3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi
3.4. Accompagnement psycho-social



Centres de Formation et d'Insertion SocioProfessionnelle Adaptés (CFISPA)

Organiser des formations et des stages en entreprises qui s'inscrivent dans un processus d'insertion socioprofessionnelle individualisé et adapté aux potentialités du stagiaire présentant un handicap reconnu par l'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ) ou par un autre organisme, ou ayant terminé sa scolarité dans l'enseignement secondaire spécialisé

1.2. Enseignement et formation en alternance
1.4. Formation d'insertion socio-professionnelle
2.4. Planification de l'offre de formation
3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement
3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi
3.4. Accompagnement psycho-social



Autres acteurs: Organismes d'insertion Socio-Professionnelle (OISP), Missions Régionales pour l'Emploi (MIRE),

Zoom sur les services partagés ou de support collectif

Détailé sur les pages suivantes

Catégorie	Rôle spécifique de l'acteur
1  Opérateur de formation et d'enseignement, d'évaluation et de validation des compétences	<p>1.1. Enseignement de plein exercice - Se dit de l'enseignement à temps plein dans une même institution donnée (ex. établissement scolaire, haute école) avec stage en entreprise</p> <p>1.2. Enseignement et formation en alternance - Combine l'enseignement et/ou la formation avec la pratique professionnelle rémunérée en entreprise</p> <p>1.3. Enseignement pour adultes hors plein exercice (promotion sociale) - Offre des formations de manière souple (ex. horaire adapté) afin de permettre de cumuler étude et emploi</p> <p>1.4. Formation d'insertion socio-professionnelle² - Permet l'intégration d'une personne au sein du système socio-économique en recourant à une pédagogie spécifique</p> <p>1.5. Formation professionnelle pour adultes¹ - Offre des formations (non-reprises ci-dessus) permettant aux adultes de continuer à se former après leur sortie de l'enseignement</p> <p>1.6. Instance de certification et de validation des compétences - Valide et certifie les compétences d'un apprenant (sans fournir de formation)</p>
2  Instance de pilotage, de coordination et d'information	<p>2.1. Définition des politiques & régulation transversale de l'écosystème – Définit, applique et contrôle le cadre réglementaire de l'écosystème</p> <p>2.2. Service d'analyse, d'étude et de prospection - Réalise des analyses, études, rapports... en lien avec l'enseignement qualifiant et la formation professionnelle</p> <p>2.3. Définition de l'offre de formation et de certification – Définit les profils Métiers et profils de formations ainsi que les (profils de) certifications associé(e)s à une formation donnée</p> <p>2.4. Planification de l'offre de formation – Régule la planification des formations en définissant quelles formations sont offertes où, et par qui</p> <p>2.5. Régulation des parcours et modalités de formation – Définit comment et sous quelles formes les formations sont organisées (durée et grille horaire, canaux...)</p> <p>2.6. Accréditation / Sélection des opérateurs de formation et assurance qualité externe - Accrédite et/ou sélectionne les opérateurs de formation, d'orientation et d'accompagnement ; exerce le rôle d'assurance qualité externe desdits opérateurs</p> <p>2.7. Allocation de financement et/ou de ressources – Décide de l'attribution de financement et/ou de ressources aux différents acteurs</p> <p>2.8. Organisme de coordination et/ou de consultation - Réunit les acteurs de l'écosystème autour de thématiques définies par leur(s) mission(s) et/ou offre des avis ou propositions construits par concertation</p>
3  Organisme d'orientation et d'accompagnement vers la formation et l'emploi³	<p>3.1. Information et promotion des métiers et formations – Assure l'information et la promotion des formations et métiers auprès du grand public (–candidats –apprenants et leurs familles, employeurs)</p> <p>3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation - Fournit des informations et un suivi à l'apprenant afin de l'orienter vers une formation adaptée à sa situation</p> <p>3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi - Fournit des informations et un suivi à l'apprenant afin de l'orienter vers, et/ou de l'aider à trouver, un emploi adapté à sa situation</p> <p>3.4. Accompagnement psycho-social - Apporte un accompagnement psycho-social individuel aux apprenants ou apprenants potentiels</p>
4  Service partagé ou de support collectif	<p>4.1. Instance de mutualisation - Met en commun des moyens, qu'ils soient humains, financiers, ou touchant à l'infrastructure ou à la logistique</p> <p>4.2. Organisme d'animation pédagogique et de formation des formateurs – Accompagne et/ou forme les enseignants et formateurs des opérateurs de formation et d'enseignement</p> <p>4.3. Gestion collective des stages en entreprise (au sens large) - Organise les stages en entreprise (p. ex. les conventions de stages) de manière commune pour l'ensemble de l'écosystème</p>
5  Organisme de représentation ou d'intérêt	<p>5.1. Partenaires sociaux (syndicats, employeurs...) - Assurent le dialogue social et mettent en place des garanties collectives de protection sociale au travers des conventions collectives et des accords de branche</p> <p>5.2. Fédérations / Association d'opérateurs - Représentent et font valoir les intérêts de certaines catégories d'opérateurs de formation, d'accompagnement...</p> <p>5.3. Autres organismes de représentation ou défense d'intérêts</p>

1. Pour les jeunes de moins de 30 ans, hors enseignement et formation de plein exercice, en alternance, de promotion social ou insertion socio-professionnelle
2. Exemple de type de formation donné: remise à niveau, alphabétisation, formation qualifiante, formation par le travail, etc.
3. Une orientation générale pour guider l'apprenant tout au long de sa vie et de son parcours professionnel est complémentaire aux rôles des organismes d'orientation et d'accompagnement

Zoom sur les services partagés ou de support collectif (1/2)

 Rôle principal	 Acteur	 Mission	 Rôles clés	 Niveau de pouvoir
4.1. Instance de mutualisation	Centre de Technologies Avancées (CTA)	Mettre des infrastructures et outils à la disposition des acteurs de l'enseignement (qualifiant, promotion sociale...) et de la formation (IFAPME, SFPME...) afin de répondre au mieux aux exigences actuelles en matière de savoirs et de savoir-faire techniques et technologiques. Cette offre de formation qualifiante doit être complémentaire, tant au niveau géographique que sectoriel, à l'offre des Centres de Compétence (CDC) en Région wallonne et à celle des Centres de Référence professionnelle (CDR) en Région bruxelloise ¹	4.1. Instance de mutualisation	
	Centre de référence professionnelle (CDR)	<ul style="list-style-type: none"> Déterminer et définir les formations qu'il souhaite organiser Organiser des formations pour les chercheurs d'emploi et les travailleurs Offrir des tests d'aptitudes techniques et professionnelles dans le cadre de la validation des compétences Promouvoir les métiers et les qualifications, et anticiper les changements du marché du travail Mettre à disposition des infrastructures et du matériel pour les opérateurs de formation et d'enseignement 	1.5. Formation professionnelle pour adultes 1.6. Instance de certification et de validation des compétences 2.2. Service d'analyse, d'étude et de prospection 2.4. Planification de l'offre de formation 3.1. Information et promotion des métiers 4.1. Instance de mutualisation	
	Centres de Compétences (CDC)	<ul style="list-style-type: none"> Déterminer et définir les formations qu'il souhaite organiser Assurer la formation des travailleurs, demandeurs d'emploi, étudiants, enseignants, chefs et cadres d'entreprise, et contribuer au soutien de la compétitivité des entreprises Offrir des tests d'aptitudes techniques et professionnelles dans le cadre de la validation des compétences Promouvoir les métiers et les qualifications, et anticiper les changements du marché du travail en créant des lieux d'expertise Faire bénéficier le monde de l'enseignement (élèves, professeurs ou formateurs) et de la formation du matériel de pointe présent dans les Centres de compétence (Le Forem assure la coordination du Réseau des Centres de compétence) 	1.5. Formation professionnelle pour adultes 1.6. Instance de certification et de validation des compétences 2.2. Service d'analyse, d'étude et de prospection 2.4. Planification de l'offre de formation 3.1. Information et promotion des métiers 4.1. Instance de mutualisation	
	Carrefour des Métiers – Ancien : Carrefour Emploi Formation Orientation (CEFO) ¹	<ul style="list-style-type: none"> Orienter et accompagner les citoyens dans leur démarche de formation/ recherche d'emploi Rassembler en un même lieu des expertises diverses et complémentaires afin de mettre en place des synergies avec des opérateurs et acteurs œuvrant dans le champ de l'insertion socioprofessionnelle. 	3.1. Information et promotion des métiers 3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement 3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi 4.1. Instance de mutualisation	Accord transversal
	Pôle Formation-Emploi (PFE)	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les métiers et les qualifications qui y conduisent Mettre à disposition de l'infrastructure et de l'équipement de pointe en associant les acteurs d'un même secteur (Actiris, Bruxelles Formation, le VDAB Bruxelles et les partenaires sociaux du secteur) Identifier et valider les compétences des travailleurs et chercheurs d'emploi (via les centres agréés CDVC) Effectuer une veille sectorielle afin d'évaluer les tendances et leur influence sur les métier du secteur Aider et guider les travailleurs et chercheurs d'emploi vers le marché du travail 	2.2. Service d'analyse, d'étude et de prospection 3.1. Information et promotion des métiers 3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement 3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi 4.1. Instance de mutualisation	
	Dispositif d'orientation tout au long de la vie (OTLAV) (très préliminaire)	<i>Instruire, organiser et valider les travaux relatifs à l'orientation afin d'offrir une meilleure visibilité de l'orientation et de fournir une offre de service en orientation reposant sur un socle commun dans l'ensemble du territoire belge francophone (ex. réalisation d'un cadastre de l'offre de service, création d'un centre de formation, de ressources et de recherche et développement, mise en place d'un portail Web de l'orientation, mise en place du réseau des Cités des Métiers...)</i>	2.8. Organisme de coordination et/ou de consultation 4.1. Instance de mutualisation	Accord transversal
	Centre de références STEM (en cours de création)	Coordonner, orienter et développer les efforts d'orientation professionnelle, d'enseignement, de formation, de sensibilisation, d'encadrement et de vulgarisation dans le domaine des filières STEM , organisés autour des 4 Cités des métiers wallonnes et bruxelloise et des Carrefours Emploi Formation Orientation (CEFO)	3.1. Information et promotion des métiers 3.2. Orientation et/ou accompagnement vers la formation et l'enseignement 3.3. Orientation et/ou accompagnement vers l'emploi 4.1. Instance de mutualisation	
	 Autres acteurs: Office Francophone de la Formation en Alternance (OFFA), Fédération de pouvoirs organisateurs, et WBE			

1. Définition extraite de l'Accord de coopération du 20 mars 2014 conclu entre la Région wallonne et la Communauté française relatif à l'équipement mis à disposition dans le cadre de la refondation de l'Enseignement qualifiant et à la collaboration entre les centres de technologies avancées et les centres de compétences

Zoom sur les services partagés ou de support collectif (2/2)

 Rôle principal	 Acteur	 Mission	 Rôles clés	 Niveau de pouvoir
4.2. Organisme d'animation pédagogique et de formation des formateurs	FormaForm	Offrir aux opérateurs publics de formation professionnelle (Le Forem, IFAPME, Bruxelles Formation, SFPME) et ensuite aux opérateurs bénéficiaires, des services pour développer les compétences de leurs travailleurs relevant de l'orientation, de la formation, de l'insertion socioprofessionnelle et de la validation des compétences par la mutualisation des ressources et expertises	2.6. Accréditation / Sélection des opérateurs de formation et assurance qualité externe 4.2. Organisme d'animation pédagogique et de formation des formateurs	Accord transversal
	Institut de formation en cours de carrière (IFC)	Organiser et la mettre en œuvre les formations en cours de carrière en interréseaux, notamment afin de : <ul style="list-style-type: none"> S'approprier le cadre réglementaire de la CPU (Certification Par Unité) S'approprier les nouveaux référentiels Construire des stratégies d'enseignement, notamment en matière de remédiation et de différenciation, favorisant le développement des acquis d'apprentissage et l'engagement chez l'élève 	4.2. Organisme d'animation pédagogique et de formation des formateurs	
	Fédération de pouvoirs organisateurs, et WBE	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une mission de représentation de leurs membres (et à ce titre, participer aux différentes instances de consultation, avis et coordination en matière d'enseignement) Réaliser des analyses et études dans le domaine de l'enseignement Jouer un rôle de conseil et de support à leurs membres, aux équipes de direction, aux enseignants et aux autres personnels des établissements d'enseignement Elaborer les programmes d'enseignement (pour certaines FPOs) Mutualiser certaines tâches et fonction au service de leurs membres Assurer la formation en cours de carrière « réseau » des enseignants 	2.8. Organisme de coordination et/ou de consultation 4.1. Instance de mutualisation 4.2. Organisme d'animation pédagogique et de formation des formateurs 5.2. Fédérations (sectorielles, de Pouvoirs Organisateurs...)	
 Autres acteurs: NA				
4.3. Gestion collective des stages en entreprise (au sens large)	Office Francophone de la Formation en Alternance (OFFA)	<ul style="list-style-type: none"> Remettre des avis et proposer aux Gouvernements toute mesure utile au développement de la formation en alternance Assurer la coordination entre opérateurs de la formation en alternance Être le garant du statut et la mobilité de l'apprenant en alternance quel que soit l'opérateur de Formation en alternance choisi par celui-ci; Procéder à un examen quantitatif et qualitatif permanent de la situation de la Formation en alternance Assurer la transparence et faciliter la rencontre en offre et demandes de places en alternance en mettant en place une plateforme commune pour l'ensemble des opérateur Organiser la promotion de la formation en alternance Décider de l'octroi et liquider aux entreprises les incitants financiers à la Formation en alternance 	2.2. Service d'analyse, d'étude et de prospection 2.5. Régulation des parcours et modalités de formation 2.7. Allocation de financement et/ou de ressources 2.8. Organisme de coordination et/ou de consultation 3.1. Information et promotion des formations et métiers 4.1. Instance de mutualisation 4.3. Gestion collective des stages en entreprise (au sens large)	Accord transversal
	(liste des compétences résumée)	Conseil zonal de l'enseignement secondaire en alternance	<ul style="list-style-type: none"> Regrouper les Centres d'enseignement et de formation en alternance (CEFA) d'une même zone Favoriser et coordonner la recherche de contrats et conventions auprès des entreprises ; Veiller au respect des dispositions légales, décrétales et réglementaires en la matière ; Nouer des contacts avec les représentants des partenaires sociaux actifs au sein de la zone, notamment en ce qui concerne les contrats et conventions. Pouvoir décider d'affecter, à la coordination des contrats et conventions avec les entreprises, des accompagnateurs des différents CEFA. 	2.7. Allocation de financement et/ou de ressources 2.8. Organisme de coordination et/ou de consultation Autre rôle de pilotage 4.3. Gestion collective des stages en entreprise (au sens large)
 Autres acteurs: NA				

Transparence sur la vue d'ensemble

1. Alternance en Wallonie et en RBC/Cocof

2. Acteurs de l'écosystème

3. Parcours et formations

Catégories et types de formations et d'enseignements considérés

● Enseignement

● Formation¹

Catégorie	Type	Description	n° de fiche
Enseignement secondaire qualifiant de plein exercice	Enseignement technique de qualification (TQ)	 Enseignement ordinaire favorisant l' apprentissage pratique et visant la formation à un métier , en gardant une porte ouverte vers le supérieur. La moitié des cours sont généraux , l'autre moitié est constituée de cours à options .	
	Enseignement professionnel (P)	 Enseignement ordinaire favorisant l' apprentissage technique qui destine uniquement à l' apprentissage d'une profession . Un quart des cours sont généraux , trois quart est constituée de cours à options .	
	Enseignement secondaire spécialisé de forme 3	 Enseignement professionnel pour un métier déterminé avec un encadrement et une pédagogie adapté	
	Enseignement secondaire spécialisé de forme 4	 Enseignement ordinaire (général, technique, artistique ou professionnel) avec un encadrement et une pédagogie adapté	
	7 ^{ème} année (professionnelle, technique, qualification accélérée)	 Enseignement de perfectionnement , de spécialisation , ou qualification accélérée qui fait suite à une 6 ^{ème} année en enseignement de technique de qualification ou professionnel permettant d'obtenir le CESS , le CQ7 ou un certificat de gestion	
	4 ^{ème} degré du qualifiant	 Enseignement secondaire complémentaire dans le cadre de la filière professionnelle pour des études soins infirmiers	
Enseignement secondaire qualifiant sous contrat d'alternance (CEFA)	CEFA article 49 ³	 Formation en enseignement ordinaire rattaché à une (ou plusieurs) écoles secondaires avec 2 jours par semaine de cours et 3 jours par semaines sous contrat d'alternance	
	CEFA article 45 ³	 Formation professionnel rattaché à une (ou plusieurs) écoles secondaires avec 2 jours par semaine de cours théoriques et 3 jours par semaines sous contrat d'alternance	
	CEFA article 47: Enseignement secondaire spécialisé qualifiant (forme3) ³	 Formation d'enseignement spécialisé (de forme 3) rattaché à une (ou plusieurs) écoles secondaires avec 2 jours par semaine de cours et 3 jours par semaines sous contrat d'alternance	
Enseignement de Promotion Sociale (EPS)	Enseignement de promotion sociale fond. & sec.	 Formation de niveau d' enseignement secondaire pour adulte (>15 ans) en journée ou horaires décalés	
	Enseignement de promotion sociale supérieur	 Formation de niveau d' enseignement supérieur pour adulte (>15 ans) en journée ou en horaires décalés	
	Brevet Enseignement Supérieur	 Enseignement supérieur de type court dont les sections ont un caractère professionnalisant pour un métier précis	
Etudes supérieures professionnalisantes, hors EPS	Bacheliers professionnalisants	 Enseignement supérieur de type court et délivrés par les hautes écoles , permettant directement l'accès à une profession ou à un bachelier de spécialisation	
	Autres études supérieures en alternance	 L'enseignement supérieur en alternance entre enseignement supérieur et entreprise (niveau Bachelor et/ou Master)	
Formations professionnelles ¹ sous contrat d'alternance	Formation en alternance pour les jeunes à l'IFAPME	 Formation de 3 ans en Wallonie pour les 15-23 ans en alternance (cours généraux et professionnels 1 à 2 jours par semaine, et pratique du métier en entreprise 3 à 4 jours par semaine)	
	Formations de chef d'entreprise à l'IFAPME ²	 Formation ouverte aux jeunes et aux adultes en Wallonie afin d'acquérir des compétences spécifiques à un métier en alternance . Les cours de gestion intégrés permettent de devenir indépendant, dirigeant ou de reprendre une entreprise	
	Formation de coordination et d'encadrement à l'IFAPME ²	 Formation ouverte aux jeunes et aux adultes en Wallonie afin d'acquérir des compétences spécifiques à l'exercice d'une fonction salariée, d'adjoint à la direction ou de coordination de projet en alternance	
	Apprentissage Jeune à l'EFPP/SFPME	 Formation de 3 ans à Bruxelles pour les 15-23 ans en alternance (cours généraux et professionnels 1 à 2 jours par semaine, et pratique du métier en entreprise 3 à 4 jours par semaine)	
	Formation adultes à l'EFPP/SFPME ²	 Formation ouverte aux adultes à Bruxelles afin d'acquérir des compétences spécifiques à un métier en alternance ² . Les cours de gestion intégrés permettent de devenir indépendant, dirigeant ou de reprendre une entreprise	
	Formations professionnelles ¹ hors contrat alternance	Formations professionnelles organisées ou financées par le Forem (hors formation alternée), Bruxelles Formation	 Formation professionnelle de durée variable afin d'acquérir ou approfondir des compétences nécessaires à un métier
Formations alternées (Forem)		 Formation de 3 à 12 mois en entreprise sous le statut de chômeur représentant les caractéristiques d'alternance	
Formations organisées par les MIRE, CISP, OISP et les missions locales d'insertion professionnelle		 Réinsertion professionnelle et accompagnement à destination du public éloigné de l'emploi	  

1. Organisée ou subventionnée par les régions Wallonie, RBC et/ou COCOF | 2. en fonction des options ou de l'expérience de l'apprenant, peuvent se faire hors contrat d'alternance | 3. Inclus les 7^{ème} années en alternance | **Acronyme: CE6P**: Certificat d'étude de 6^{ème} professionnelle, **CQ7**: Certificat de qualifications de 7^{ème}, **CESS**: Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur

Nombre d'apprenants inscrits par catégorie et type d'enseignement et de formation

■ Alternance au sens strict

Catégorie	Type	# apprenants inscrits ¹	
Enseignement secondaire qualifiant de plein exercice	Enseignement ordinaire technique de qualification (TQ)	54.769	(2020-2021) ¹⁴
	Enseignement ordinaire professionnel (P)	38.355	(2020-2021) ¹⁴
	Enseignement secondaire spécialisé qualifiant	18.851	(2019-2020) ³
	Artistique de qualification	391	(2020-2021) ¹⁴
	7 ^{ème} année du qualifiant (TQ)	1.653	(2020-2021) ¹⁴
	7 ^{ème} année du qualifiant (P)	7.122	(2020-2021) ¹⁴
	4 ^{ème} degré du qualifiant	5.214	(2020-2021) ¹⁴
Enseignement secondaire qualifiant sous contrat d'alternance	CEFA article 49	8.697	(2020-2021) ¹⁴
	CEFA article 45		
	CEFA article 47: Enseignement secondaire spécialisé qualifiant (forme 3)		
Enseignement de promotion sociale	Enseignement de promotion sociale secondaire	123.972	(2015-2016) ⁴
	Enseignement de promotion sociale supérieur	34.525	(2015-2016) ⁴
	Brevet Enseignement Supérieur		
Etudes supérieures en alternance	Bachelier en alternance	?	Pas de chiffre disponible mais quelques centaines d'étudiants tout au plus
	Autres études supérieures en alternance	?	

Catégorie	Type	# apprenants inscrits ¹	
Formations professionnelles ² sous contrat d'alternance	Formation alternance pour les jeunes - IFAPME	4.149	(2020-2021) ⁵
	Formation apprentissage pour les jeunes – EFP/SFPME	713	(2020-2021) ⁶
Formations professionnelles ² hors contrat alternance	Formation adulte « chef d'entreprise » et COEN – IFAPME ³	13.204	(2020-2021) ⁵
	Formation adulte « chef d'entreprise » et COEN – EFP/SFPME ³	5.377	(2020-2021) ⁶
	Formation alternée – FOREM	~400	(2020-2021) ⁷
	Autres formations professionnelles (non-alternées) – FOREM	18.590	(2019-2020) ⁸
	Formation professionnelle – Bruxelles Formation	13.409	(2019-2020) ⁹
	Formation – MIRE	~6.500	(2020-2021) ¹⁰
	Formation – CISP	15.323	(2018-2019) ¹¹
Formation – OISP	4.500	(2020-2021) ¹²	
	Formation – Missions locales RBC	?	
Total (estimé)		~375.000	



Estimation du nombre d'apprenants sur base des données disponibles



A interpréter avec précaution car les formations sont peu comparables entre elles car à intensité et durée très variables

1. Données pour dernières dates disponibles en cas d'absence de données pour 2020-21, dernière date de comparaison 2. Organisée ou subventionnée par les régions Wallonie, RBC et/ou COCOF 3. Les indicateurs de l'enseignement 2021, FWB 4. Zoom: l'enseignement de promotion sociale: un acteur majeur de l'enseignement tout au long de la vie, analyse quantitative, Décembre 2017, Fédération Wallonie-Bruxelles – Wallonie 5. chiffres clés 2021 du réseau IFAPME 6. Rapport d'activité EFP 2020 7. FOREM 8. FOREM Rapport annuel 2020, réfère au nombre de demandeurs d'emploi formés 9. Rapport annuel Bruxelles formation 2020, réfère au nombre de demandeurs d'emploi formés 10. InterMire 11. Analyse statistique des CISP, 2019, Interfed; réfère au nombre de stagiaires sous contrat de formation dans un CISP 12. Febisp, site officiel, accédé 2022 13. Clé élève 2019-2020 14. Base de données Stats Elèves 2020-2021

Vue d'ensemble des parcours des apprenants

Point d'attention pour les niveaux CFC/CEC
 Certaines formations ne sont pas positionnées dans le CFC: le niveau CFC/CEC est indiqué à titre indicatif sur base d'une appréciation réalisée avec des experts.

PRE- ALLONGEMENT DU TRONC COMMUN

Système scolaire obligatoire

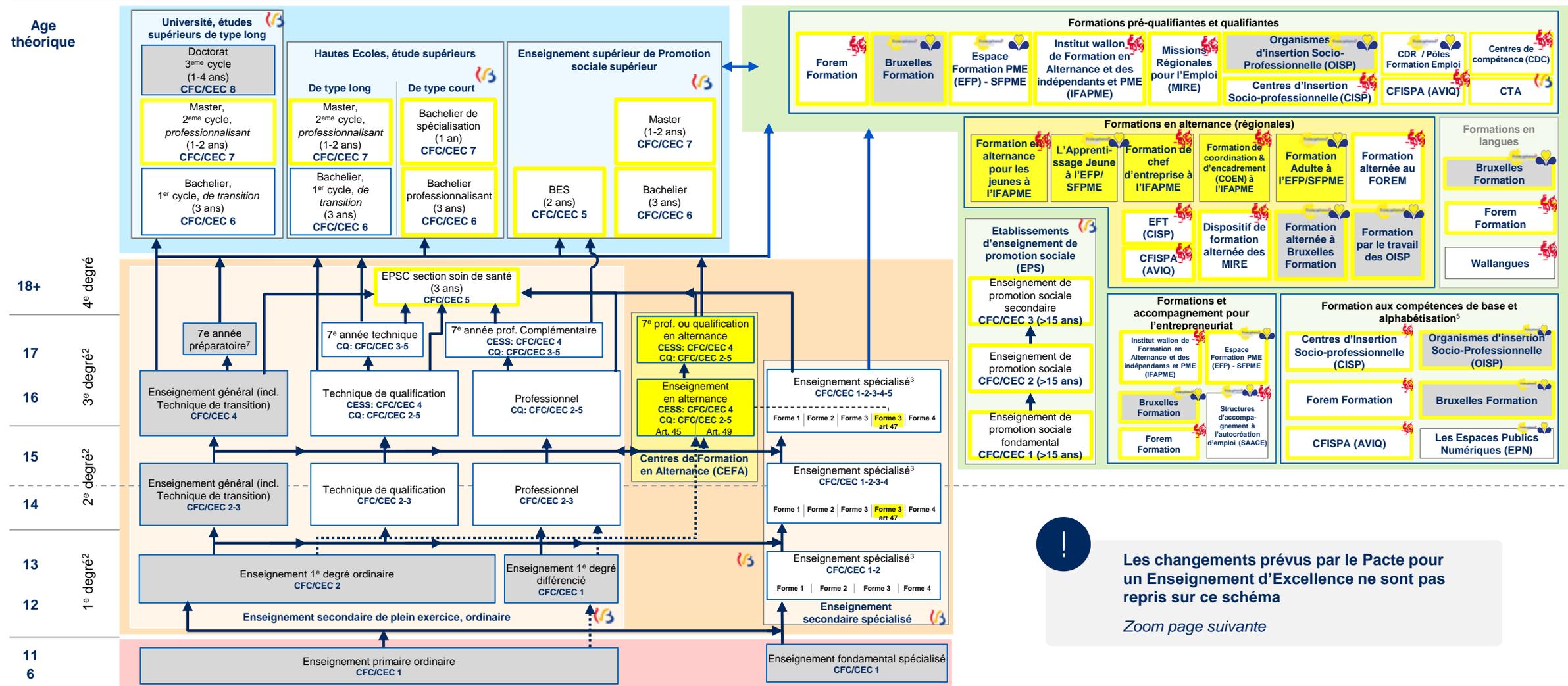
Hors système scolaire obligatoire

- Alternance stricto sensus
- Dans le cadre du projet
- Alternance au sens large⁴
- Hors cadre du projet

- Enseignement fondamental
- Enseignement secondaire
- Enseignement supérieur
- Enseignement / Formations
- Enseignement / formation
- Opérateur de formation

- ↑ Progression/ parcours possible
- ↑ Progression/ parcours possible si échec
- ↑ Progression/ parcours possible entre systèmes
- Wallonie
- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Région de Bruxelles-Capitale - COCOF

Parcours de l'apprenant¹



Les changements prévus par le Pacte pour un Enseignement d'Excellence ne sont pas repris sur ce schéma
 Zoom page suivante

1. Position des acteurs dans l'âge théorique est illustrative | 2. Mobilité intra-degrés possible mais limitée | 3. Les certifications dans l'enseignement spécialisé dépendent de la forme d'enseignement - En forme 3, le CQS; En forme 4, même certificat qu'en secondaire ordinaire. | 4. Inc. Formations hors CEFA, IFAPME et EFP-SFPME mais présentant des caractéristiques de l'alternance | 5. Par ex., savoirs transversaux (mathématiques, français, ...), compétences humaines et comportementales, compétences numériques, compétences « soft-skills »... | **Acronymes:** ACP: Attestation de compétences professionnelles BA: Bachelier, BAS: Bachelier de spécialisation, BES: Brevet Enseignement Supérieur, CAFS: Certificat d'acquisition de formation spécifique, CDR: Centre de Référence professionnel, CECAF: Certificat de compétences acquises en formation, CEB: Certificat d'Études de Base, CESS: Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur, CQ6: Certificat de qualifications de 6ème professionnelle, CQ7: Certificat de qualifications de 7ème, CG: Certificat de Gestion, CE2D: Certificat d'étude de 2ème degré, CE1D: certificat d'étude du 1er degré, CQS: Certificat de qualification de 3^e phase de l'enseignement spécialisé de forme 3, CEBP: Certificat d'étude de 6ème professionnelle, CTA: Centres de Technologies Avancées, EFT: Entreprise de formation par le travail, EPSC: Brevet d'enseignement secondaire complémentaire, MA: Master, Sources: CEDEFOP, Spotlight on VET Belgium (2015), Portails officiels des différents opérateurs de formation, et de la FWB, CFC: Cadre Francophone des certifications, CEC: Cadre Européen des certifications

Dimensions à considérer pour décrire les différentes catégories et types de formations et d'enseignement



Caractéristiques générales de la formation

Types

- Enseignement de plein exercice, ordinaire
- Enseignement spécialisé
- Enseignement et formation en alternance
- Enseignement de promotion sociale
- Insertion socio-professionnelle
- Formation professionnelle pour adulte
- ...

Objectifs

- Savoirs transversaux (mathématiques, français) et alphabétisation
- Savoir-être et savoir-faire transversaux
- Pré-qualifiant
- Qualifiant
- Entrepreneuriat/formation de futur indépendant
- Orientant
- ...

Certification(s)

- Certificat d'études, certificat de qualification, certificat d'apprentissage (par ex. CE6P, CESS, CQ6, équivalent CFC ...)
- Certificat ci-dessus avec conditions préalables
- Autre certificat délivré propre à l'opérateur
- Aucun certificat délivré
- ...

Conditions préalables d'entrée

- Examen d'entrée
- Obtention d'un certificat
- Réussite d'un parcours éducatif spécifique
- ...

Pouvoir régulateur

- FWB
- Wallonie
- RBC/Codof

Niveau de formation

- ISCED¹



Secteurs / métiers visés

- Formation à un secteur / métier spécifique (par ex., construction, informatique, services sociaux ...)
- Formation à des compétences (pas de secteur/métier spécifique)
- ...



Modes, lieu, durée et horaire

Mode

- Présentiel
- A distance
- En hybride (présentiel et à distance)
- ...

Durée de formation

- Très courte: <1 mois
- Courte: <6 mois
- Moyenne: 6-12 mois
- Longue: >1 an

Lieu

- Ecole
- Centre de formation
- Entreprise
- ...

Horaire

- En journée
- En soirée / hors temps de travail
- Flexible
- ...



Public visé

Statut du public concerné

- Elèves / étudiants
- Demandeurs d'emplois
- Inactifs
- Employés
- ...
- Décrocheurs scolaires
- Personnes en situation d'handicap
- Personnes condamnées
- Immigrés
- ...

Age

- Moins de 18 ans
- Entre 18 et 24 ans
- Plus de 25 ans

1. La classification internationale type de l'éducation ou CITE (ISCED pour International Standard Classification of Education) est une classification des différents niveaux d'éducation qui peut s'appliquer pour tous les pays qui a été élaborée par l'UNESCO | Source : Cedefop

Fiche n°1: Enseignement technique de qualification (TQ)

Enseignement ordinaire de plein exercice

Type d'enseignement/ de formation

Qualifiant

Objectif d'enseignement/ de formation

Vue d'ensemble

Le TQ est un enseignement organisé à temps plein avec un cursus basé sur des cours techniques et pratiques dans le cadre de l'enseignement obligatoire, qui permet d'obtenir en fin de 6^e année un CQ6 et/ou un CESS ; et un CQ7 et/ou un CESS après une 7^e année et d'accéder au monde du travail ou à l'enseignement supérieur. Il s'étend sur une durée de 2 à 5 ans pour les 15-25 ans

- Propose **des cours généraux et des cours d'options qualifiantes** que l'apprenant peut choisir
- Délivre des **cours qui varient en fonction des écoles** ; certaines proposent tous les parcours, pendant que d'autres offrent des options plus spécifiques
- Peut être organisé de **plein exercice ou en alternance en 3^eme degré¹ via le CEFA** (cf. fiche CEFA)
- Forme les élèves à l'exercice d'un métier** tout en leur donnant la possibilité de poursuivre **par la suite des études supérieures**

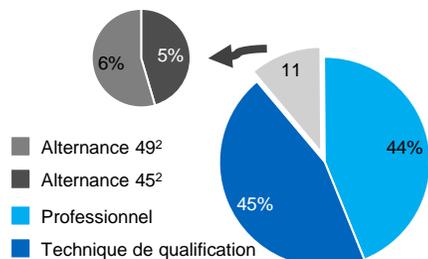
Contexte et objectifs

Chiffres clés



54.883 étudiants en 2018-2019

Fréquentation par secteur d'enseignement en 2018-2019



Niveau de formation

6^e année : ISCED 3

7^e année : ISCED 4

Certification(s)

6^eme année:

- Un **CQ6** (certificat lié au métier délivré par le jury de qualification)
- et/ou un **CESS** (délivré par le conseil de classe suite aux cours de la formation commune, donne accès aux formations de l'enseignement supérieur)

7^eme année:

- Un **CQ7** (délivré par le jury de qualification)
- et/ou un **CESS**

Condition préalable d'entrée

- Avoir réussi le 1^{er} degré (CE1D)**
- Ou selon l'avis du conseil de classe, sous conditions (i.e. AOB³)



PO et FPO

Communes, provinces, Cocof	ASBL	WBE
CPEONS	FELSI SEGEC	WBE

Modes et types

Forme de diffusion



Présentiel

Horaire



En journée

Emplacement



Ecole

Centre de
Compétences /
de technologies
avancéesEntreprise⁶

Les élèves ont des **cours pratiques** dispensés **en école**, en **centres de compétences** (CdC) ou **Centre de technologies avancées** (CTA)
La formation **peut être organisée en alternance** (cf. fiche CEFA)

Statut du public concerné

Age du public concerné

Apd 15 ans

Situation du public concerné



Elèves / étudiants

Durée de formation



2 à 5 ans en fonction du parcours choisi par l'apprenant et suite logique d'un cursus scolaire (primaire + premier degré). Des **options CPU⁴** peuvent être **complétés en 3 ans** et regroupent 11% des options (services aux personnes, industrie, agronomie, hôtellerie, construction)

Secteurs / métiers visés



Formation à un **secteur/ métier spécifique**

Total de **40 groupes d'options** divisés en **10 secteurs** de formation ci-dessous:

- Services aux personnes*
- Economie
- Industrie*
- Agronomie*
- Construction*
- Hôtellerie*
- Habilllements
- Arts appliqués
- Sciences appliquées
- Beaux-arts

*options CPU en 3 années

77 % des apprenants dans le TQ sont regroupés sous 3 secteurs⁵

Secteur	Pourcentage des étudiants
Services aux personnes	avec 37.2 %
Industrie	avec 14 %
Economie	avec 26 %

1. Le nouveau parcours PEC permettrait d'organiser une formation TQ en alternance à partir de la 4^eme | 2. Optionnel en CEFA | 3. Attestation d'orientation B | 4. Certification par unités | 5. pour l'année 2019-2020 | **Acronymes:** CE1D: Certificat d'études du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire, CESS: Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur, CQ6: Certificat de qualification, TQ: L'enseignement Technique de Qualification | **Sources:** Enseignement technique et professionnel, Enseignement en FWB. Technique de qualification, Institut Redoute-Peiffer. Conditions d'admission, SIEP. Comment est organisé l'enseignement secondaire en FWB?, Bruxelles-J, Janvier 2022. Les indicateurs de l'enseignement 2021, Enseignement en FWB. Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 31 août 1992 exécutant le décret du 29 juillet 1992 portant organisation de l'enseignement secondaire de plein exercice. Cadastre de l'enseignement qualifiant 2020, 4^e édition

Fiche n°1: Parcours type Enseignement technique de qualification (TQ)

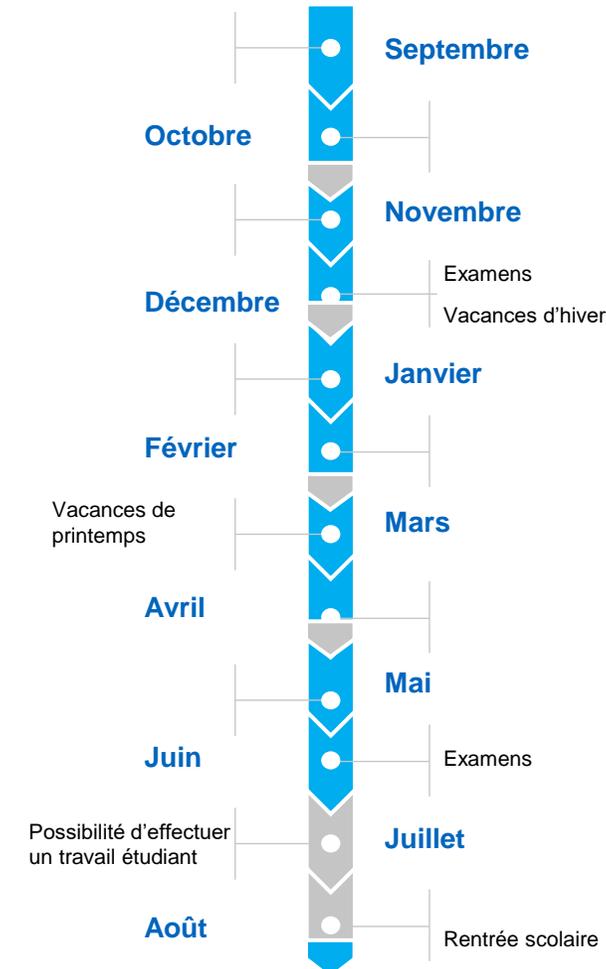
Enseignement ordinaire de plein exercice

Type d'enseignement/ de formation

Qualifiant

Objectif d'enseignement/ de formation

Année type



Semaine type (2^e degré)


■ Cours ■ Repos

Semaine dans son ensemble²

- Total de 28 à 36 périodes¹ par semaine (~4,5 jours/semaine), qui inclus aussi 2 périodes de remédiation optionnelle
- **17-20 périodes de formation commune**
- **8-16 périodes de cours à options (techniques)**
- Enseignants avec obligation d'expérience professionnelle (métier et pédagogie)
- 1-2 semaines par an en centres de compétences

Journée type

- 8h30-15h30 à l'école
- 8h30-12h à l'école (mercredi uniquement)

Grille horaire option technicien(ne) en électronique

2e degré Technique de Qualification, *périodes par semaine*
■ Formation commune ■ Cours à option

Cours	Périodes	
Morale / Religion	1 (ou 2)	16
Philosophie et citoyenneté	1	
Français	4	
Histoire	1	
Géographie	1	
Mathématique	2	
Formation scientifique	2	16
Langue moderne	2	
Education physique	2	16
Electronique générale	2	
Informatique appliqué	2	
Etude des circuits et laboratoire	3	
Techniques numériques, laboratoire et projets	9	

• 2 jours de repos par semaine

Semaine type (3^e degré)

Semaine dans son ensemble²

- Total de 34-36 périodes par semaine (~4,5 jours/semaine)
- **16-18 périodes de formation commune**
- **16-18 périodes de cours à option (techniques)**

Les intitulés peuvent varier en fonction des réseaux



Fiche n°2: Enseignement professionnel (P)

Enseignement de plein exercice, ordinaire

Type d'enseignement/ de formation

Qualifiant

Objectif d'enseignement/ de formation

Vue d'ensemble

Le P est un enseignement organisé à temps plein et a comme objectif prioritaire l'apprentissage d'un métier. Il est essentiellement basé sur une majorité de cours pratiques et techniques et permet d'obtenir en fin de 6^{ème} année un CQ6 et/ou un CE6P et en fin de 7^{ème}, un CQ7 et/ou un CESS ou un CG. Il s'étend sur une durée de 2-4 ans pour les 15-25 ans

- Destiné à **l'apprentissage d'une profession**, ne prépare pas toujours à la poursuite d'études supérieures (sauf en cas de 7^{ème})
- Se caractérise par un **enseignement axé sur la pratique professionnelle**
- Possibilité d'organiser en **alternance via le CEFA dès le 2^{ème} degré (cf fiche CEFA)**
- Permet d'obtenir un **certificat de qualification (CQ)**, une **7^{ème} année** (type B ou C) permet d'obtenir le **CESS**

Contexte et objectifs



Niveau de formation

6^{ème} année: ISCED 37^{ème} année: ISCED 4

Certification(s)

6^{ème} année: **CQ6** (délivré par le jury de qualification) et/ou **CE6P** (délivré par le conseil de classe) **et CEB** (si pas encore eu avant)

7^{ème} année: **CESS** (délivré par le conseil de classe) et/ou **CQ7** (délivré par le jury de qualification)

7^{ème} année complémentaire: **CESS**

Certificat de Gestion peut être délivré en 3^e et 7^e

Condition préalable d'entrée

disposer du CE1D ou d'un avis favorable du conseil de classe

PO et FPO

Communes, provinces, Cocof	ASBL	WBE
CPEONS	FELSI SEGEC	WBE

Chiffres clés

31 groupes d'options et 8 secteurs



39.579

Elèves¹ hors alternance

26 %

des élèves du 3^{ème} degré²



269

établissements

1. 2e et 3e degré professionnel, 2019-2020 | 2. 2018-2019 | 3. Optionnel en CEFA | **Acronyme: CESS:** Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur, **CQ:** Certificat de qualification, **CQ6:** Certificat de qualifications de 6^{ème}, **CQ7:** Certificat de qualifications de 7^{ème}; **AOB:** Attestation d'orientation B; **CPU:** Certification par unités; **CTA:** Centres de Technologies Avancées; **CdC:** Centre de Compétences | **Sources:** Entretien Segec, Cadastre de l'enseignement qualifiant 2020, Les chiffres clés de la fédération Wallonie-Bruxelles 2020, Cadastre 2016 de l'offre francophone d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle en région Bruxelles Capitale, Site FWB annuaire des établissements

Modes et types

Forme de diffusion



Présentiel



En journée

Emplacement



Ecole

CdC¹⁰/
CTA⁹Entreprise⁶

Les élèves ont des cours pratiques dispensés en école et en centres de compétences ou CTA⁹ en moyenne 1-2 semaines par an.

Les apprenants ont la possibilité de suivre une formation en entreprise (cf. fiche CEFA)

Statut du public concerné

Age du public concerné

Apd 15 ans

Situation du public concerné



Elèves / étudiants

Durée de formation

Très court

Court

Moyen

Long

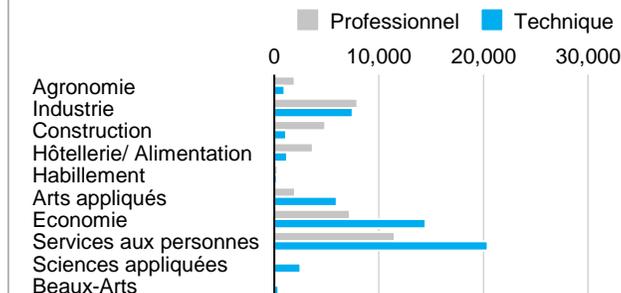
2 à 5 ans en fonction du parcours choisis par l'apprenant. Des **options CPU** peuvent être complétés en **3 ans**

Secteurs / métiers visés



Formation à un **secteur / métier spécifique**

Nombre d'élèves selon la forme d'enseignement par secteur d'option groupée, 2019-2020



Fiche n°2: Parcours type Enseignement Professionnel (P)

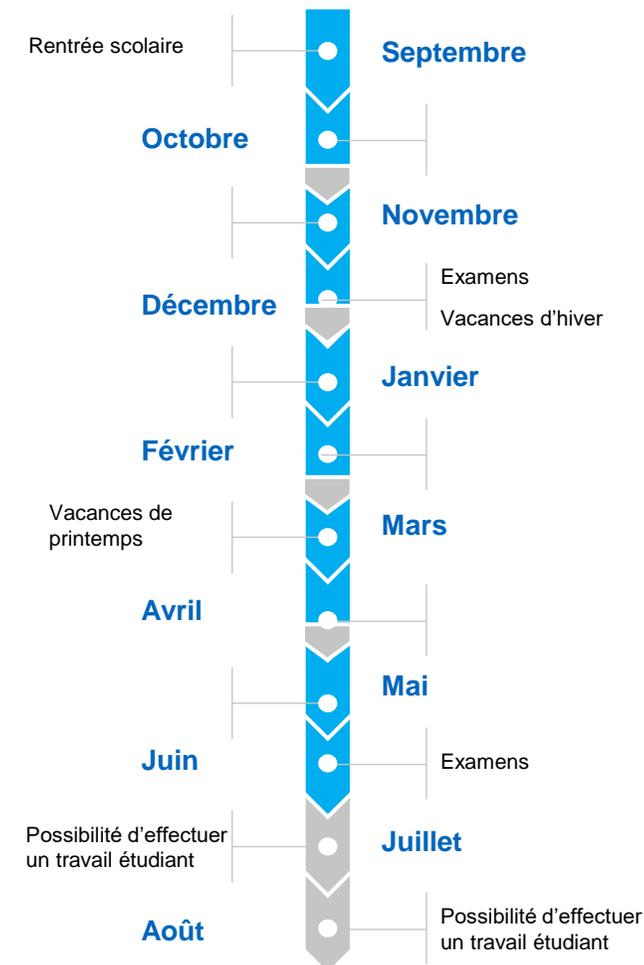
Enseignement de plein exercice, ordinaire

Type d'enseignement/ de formation

Qualifiant

Objectif d'enseignement/ de formation

Année type



Semaine type (3^e degré)


■ Cours ■ Repos

Semaine dans son ensemble²

- Total de 28-36 périodes¹ par semaine (4,5 jours/semaine)
- **13, 15 ou 17 périodes de formation commune**
- **15-22 périodes de cours à options**
- Enseignants avec obligation d'expérience professionnelle (métier et pédagogie)
- 1-2 semaines par an en centres de compétences

Journée type

- 8h30-15h30 à l'école
- 8h30-12h à l'école (mercredi uniquement)

Grille horaire option électricien(ne) installateur industriel

3e degré Professionnel, *heures par semaine*
■ Formation commune ■ Cours à option

Cours	Périodes	
Morale / Religion	1 (ou 2)	13 à 17
Philosophie et citoyenneté	1 (ou 0)	
Français	3	
Histoire	1	
Géographie	1	
Formation sociale et économique	2	
Formation scientifique	2	
Education physique	2	
Mathématique	0 (ou 2)	
Langue moderne	0 (ou 2)	
Laboratoire d'électricité	2	Min 18, max 22
Schémas électriques	3	
Technologie appliquée	1	
Electricité	2	
TP Electricité : montage – dépannage - maintenance	13	

Semaine type (2^e degré)

Semaine dans son ensemble

- Total de 31-36 périodes par semaine (~4,5 jours/semaine)
- **15 périodes de formation commune**
- **16-20 périodes de cours à options**



1. Une période correspond à 50 minutes | 2. Heures de cours peuvent légèrement varier dépendamment des établissements et/ou des formations. **Acronyme: 5P:** 5^{ème} professionnel, **6P:** 6^{ème} professionnel, **TP:** Travaux pratiques, **Source :** Circulaire 8200 et 6761 Fédération Wallonie-Bruxelles

Zoom – Le nouveau parcours de l’enseignement qualifiant vise à faire du parcours qualifiant une filière d’excellence, valorisante et permettant une intégration socio-professionnelle réussie



Contexte et historique

L’Avis n°3 du Pacte Pour un Enseignement d’excellence prévoyait la révision du **dispositif expérimental des « Certifications par Unité » (CPU)** ainsi que la révision du parcours dans l’enseignement qualifiant

Après évaluation du dispositif des CPU, le PEQ s’appuie sur les éléments positifs recensés :

- Des **référentiels « métiers »**, communs à tous les opérateurs, établis sur trois ans dans l’enseignement ordinaire de plein exercice ;
- Une **approche modulaire** des apprentissages (...);
- Un **parcours en trois ans** basé sur des validations progressives ;
- Un **accompagnement renforcé** de l’élève sur la base d’un outil de suivi « personnalisé » (...);
- La **différenciation des apprentissages** axée sur l’évaluation formative et la remédiation

Le nouveau PEQ vise à **harmoniser les OBG hors CPU et les OBG en CPU** car ceux-ci étaient compliqués à organiser pour les écoles et résultaient en une complexité accrue, un manque de lisibilité et d’efficacité

Le **PEQ** s’inscrit également comme une **phase transitoire** avant **l’allongement du tronc commun**



Public cible

Tous les élèves quel que soit le profil de formation (SFMQ ou CCPQ – ou sans profil de formation¹) dans **l’enseignement secondaire technique et artistique de qualification, professionnel, de plein exercice et en alternance, ordinaire et spécialisé de formes 3 et 4, organisé ou subventionné par la Communauté française**



Organisation du PEQ

La formation et la qualification s’organiseront sur trois années (de la 4^{ème} à la 6^{ème})

- **4^{ème}** : début du processus de qualification – les élèves sont soumis à une ou plusieurs épreuves de qualification
Année d’orientation permettant à l’élève d’affiner, confirmer ou modifier son choix d’option
- **5^{ème} - 6^{ème}** : continuum pédagogique au cours duquel l’élève dispose de 2 années pour acquérir les savoirs et compétences visés pour la formation générale et de l’OBG



Mise en œuvre

Mise en œuvre progressive :

- **Dès le 29 août 2022**, pour les options qui étaient organisées initialement dans le dispositif expérimental de la Certification par Unités (CPU), et qui dépendent d’un profil de formation établi par le SFMQ et d’un profil de certification approuvé par le Gouvernement
- **À partir du 28 août 2023** pour les options des profils de formation CCPQ ou sans profil de formation¹



Objectifs poursuivis

Faire du parcours qualifiant une **filière d’excellence, valorisante** pour chaque élève et permettant une **intégration socio-professionnelle réussie**, tout en simplifiant son organisation, via :

- **Parcours en 3 ans généralisé** à toutes les options
- **Continuum pédagogique** entre la 5^e et la 6^e année
- **Suivi de l’élève renforcé** tout au long de son parcours de formation

1. Les OBG ne dépendent pas d’un profil de formation (et ne menent pas à un CQ) et l’enseignement spécialisé de forme 3 et 4 sont également concernés par la réforme ; ils feront l’objet de travaux spécifiques

Fiche n°3: Enseignement Secondaire Spécialisé qualifiant

Enseignement spécialisé

Type d'enseignement/ de formation

Savoir-être et savoir-faire transversaux / Qualifiant

Objectif d'enseignement/ de formation

Vue d'ensemble

■ Alternance possible³

- Permet de rencontrer les **besoins éducatifs spécifiques des élèves en difficulté**
- **Personnel paramédical, psychologique et social** complète l'équipe éducative
- Intègre les **objectifs des missions de l'enseignement**
- Organisé en **types, formes et phases** en fonction des besoins de l'élève
- Possibilité pour certains élèves (**forme 3**) de suivre une **formation en alternance (cf fiche CEFA)**

Formes possibles dans le secondaire spécialisé:

- **Forme 1:** Enseignement d'**adaptation sociale**: formation sociale rendant possible l'**insertion en milieu de vie protégé**, mais n'accèdent pas à un métier
- **Forme 2:** Enseignement d'**adaptation sociale et professionnelle**: formation générale et professionnelle pour rendre possible, l'**insertion en milieu de vie et/ou travail protégé en ETA**, mais n'accèdent pas à un métier
- **Forme 3:** Enseignement **professionnel spécialisé**: formation générale, sociale et professionnelle pour l'**insertion socioprofessionnelle**
- **Forme 4:** Enseignement **général, technique, artistique ou professionnel**: Correspond à l'**enseignement secondaire ordinaire** avec un **encadrement différent**, une méthodologie adaptée et des outils spécifiques

Contexte et objectifs



Niveau de formation

ISCED 2 et 3

Certification(s)

En forme 3: CQS

En forme 4: même certificat qu'en secondaire ordinaire (TQ, P)

Condition préalable d'entrée

Inscription à tout moment de l'année

PO et FPO

Communes, provinces, Cocof	ASBL	WBE
CECP	FELSI SEGEC	WBE

Modes et types

Forme de diffusion



Présentiel

Horaire



En journée

Emplacement



Ecole



Entreprise⁴

Les élèves ont des cours pratiques dispensés à l'école, toutefois ils ont la possibilité de suivre une formation en entreprise (cf fiche CEFA)

Public visé

Age du public concerné

13 - 21 ans⁴



Elèves / étudiants



Personnes en situation d'handicap

Durée de formation



Minimum 2 ans

Secteurs / métiers visés



Formation à un **secteur / métier spécifique**

Forme 3 Forme 4

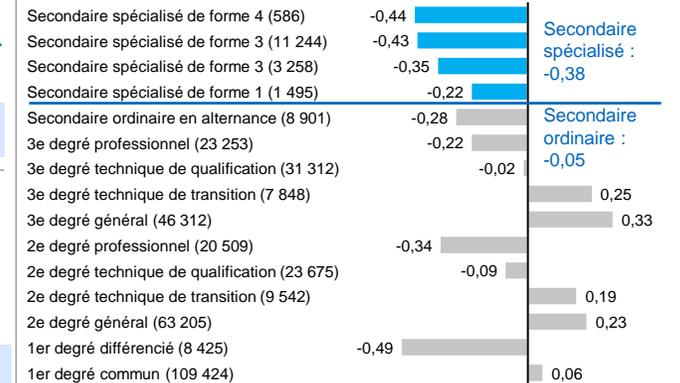


Formation à des **compétences** (pas de secteur/métier en particulier)

Forme 1 Forme 2 Forme 4

Disparités socio-économiques

Indice socio-économique moyen² de l'enseignement secondaire



Chiffres clés

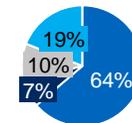


18.851

Elèves¹

11.883 garçons et 6.488 filles

■ Forme 1 ■ Forme 2 ■ Forme 3 ■ Forme 4



Proportion d'élèves par forme d'enseignement

1. En fonction de la forme et de l'enseignement choisis | 2. 2019-2020 | 3. Bien que l'alternance soit possible en forme 4, dans la réalité seulement la forme 3 est observée | 4. Inscription possible jusqu'à 21 an, mais possibilité de rester inscrit jusqu'à 25 ans | **Acronyme:** CQS: Certificat de qualification spécifique, ETA: Entreprise de travail adapté | **Sources:** Indicateurs 2021, L'enseignement spécialisé en Fédération Wallonie-Bruxelles, Circulaire 8226 Fédération Wallonie-Bruxelles

Fiche n°3: Parcours Enseignement Secondaire Spécialisé qualifiant

Enseignement spécialisé

Type d'enseignement/ de formation

Savoir-être et savoir-faire transversaux / Qualifiant

Objectif d'enseignement/ de formation

■ Enseignement ■ Service d'accueil ■ Repos

Forme d'enseignement spécialisé

Forme 3 : Enseignement professionnel

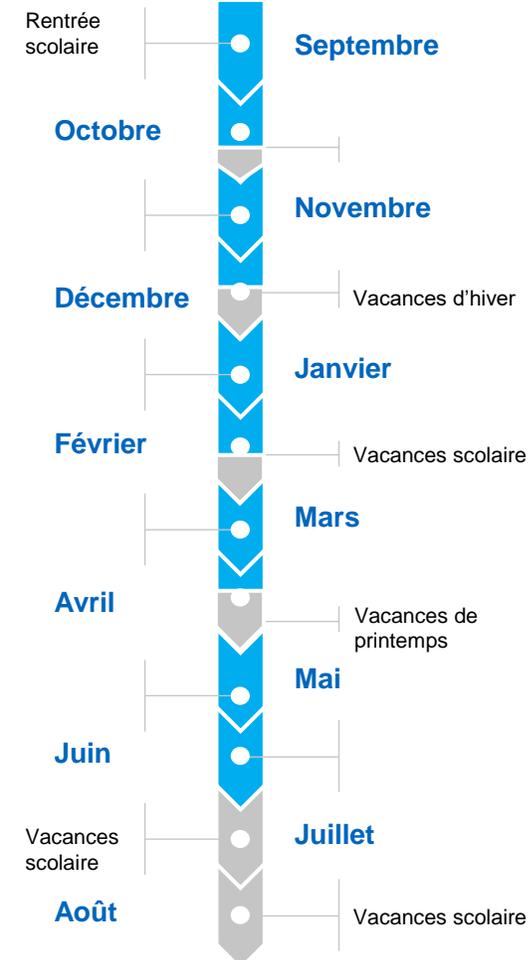
- **Objectif** : **marché du travail** ordinaire
- Même parcours que la **filière professionnelle**
- Possibilité de combiner avec **alternance** (cf fiche CEFA)
- **3 phases** : **(1)** temps d'observations de plusieurs secteurs professionnels d'une année maximum, **(2)** formation polyvalente dans un, puis plusieurs, groupes professionnels deux années maximum, avec obtention du CEB, **(3)** apprentissage d'un métier, qui peut être en alternance (art 47))

Forme 4 : Enseignement général, technique, artistique ou professionnel

- **Objectif** : **marché du travail** ordinaire
- Même parcours que la **filière ordinaire** (mais classes plus petites et avec intervenants médicaux spécifiques au spécialisé)
- Possibilité dans des cas très spécifiques de combiner avec **alternance** (cf fiche CEFA)
- **En développement**, considéré comme scolarité plus inclusive

Moins de 10 % des élèves de l'**enseignement fondamental spécialisé sont réorientés vers l'enseignement ordinaire**

Exemple année ¹



Exemple semaine ¹



Ecole

- vise les mêmes objectifs que l'enseignement ordinaire
- Programme individualisé
- Environnement adapté
 - prise en charge médicale, psychologique, paramédicale, sociale et éducative
 - vise à permettre d'atteindre autonomie et niveau optimal d'intégration

L'enseignement spécialisé est organisé en **4 formes** en **fonction du projet futur** de l'élève et du public visé

Seuls les élèves du spécialisé peuvent être **scolarisé à temps partiel**, voire **non scolarisés** s'ils sont dans l'incapacité de suivre un parcours scolaire

Les élèves (**scolarisé ou non**) ont l'occasion d'**intégrer** un **Service d'accueil de jour en dehors des heures scolaires** et **pendant les congés**. Ils y disposent d'une **prise en charge multi-disciplinaire**



Fiche n°4: Enseignement en alternance en CEFA

Enseignement en alternance

Type d'enseignement/ de formation

Qualifiant

Objectif d'enseignement/ de formation

Vue d'ensemble

Un CEFA dépend d'une **école secondaire** de plein exercice qui organise de **l'enseignement technique de qualification** ou de l'enseignement **professionnel**, ainsi que tout établissement d'**enseignement secondaire spécialisé**. Les élèves y effectuent 2 jours par semaine de cours théoriques (cours généraux et cours de formation professionnelle). **Les stages sont obligatoires** pour tous (3 jours par semaines) et payés selon le **barème prévu dans le dispositif de contrat (contrat d'alternance, CAI, CPE, CDD,...) et/ou du secteur**. Il existe plusieurs types de formation :

- **Article 45** : Formation spécifique à l'enseignement professionnel en alternance permettant l'obtention d'une qualification spécifique et permettant d'accéder à l'article 49.
- **Article 49** : la formation vise les **mêmes objectifs, compétences et certifications que dans l'enseignement de plein exercice** (technique de qualification et professionnel). Les programmes des cours, examens et épreuves de qualifications portent sur les mêmes matières, sont organisés de façon similaire et donnent accès, en cas de réussite, aux mêmes certifications que le plein exercice.
- **Article 47**: La formation en **alternance** organisée en **enseignement spécialisé** (de **forme 3**)

PO et FPO

Communes, provinces, Cocof	ASBL	WBE
CPEONS	FELSI SEGEC	WBE

Modes et types

Forme de diffusion


Présentiel

Horaire


En journée

Emplacement


Ecole (CEFA)



Entreprise

Age et situation du public concerné
Apd 15 ans⁶

Elèves

Durée de formation



Durée moyenne de 2 ans (2 ou 4 ans en fonction de l'inscription de l'élève)

Pas de durée minimum en Art 45

Contexte et objectifs



Niveau de formation

- 6^e année: **ISCED 3**
- 7^e année: **ISCED 4**

Condition préalable d'entrée

L'inscription d'élève de 15 à 21 ans peut être reçue toute l'année

- 15 ans: **2 ans d'enseignement secondaire** de plein exercice
- 16 - 18 ans: pas de condition
- 18 - 20 ans: avoir conclu un **contrat de travail**
- 21 - 25 ans: s'être **inscrit** dans un CEFA au plus tard le 1^{er} octobre de **l'année de ses 21 ans** + avoir conclu un **contrat de travail**

Finance

- **Allocation familiales**
 - jusqu'à 18ans (possibilité d'étendre jusqu'à 25 ans)
 - Si rétribution mensuelle dépasse 562,93€/mois, allocations suspendues pour le mois concerné
- **Soutien financier du FSE:**
 - Projet Cefacrocche
 - Erasmus+

Certification(s)

Année/ degré	Article 45	Article 49	Article 47
2 ^{ème} degré	CQ, CEB	CE2D	-
3 ^{ème} degré	-	CE6P, CQ6, CESS, CG	CQ de 3^e phase de l'enseign. Spéc. de forme 3
7 ^{ème} année	-	CESS, CQ7, CG	-

Rémunération

- **Forfait mensuel** fixé en fonction du niveau de compétences (A, B, C) et du RMMM⁴ au 1/5/2022
 - Niveau A: 17 % RMMM⁴, 313,19 €/mois
 - Niveau B: 24 % RMMM⁴, 442,15 €/mois
 - Niveau C: 32 % RMMM⁴, 589,53 €/mois
- Tout apprenant débute au niveau A
- Le passage de niveau dépend de la maîtrise des compétences de chaque niveau (la décision est prise de façons diverses)
- Evaluation possible à tout moment de l'année (même en période d'essai)

Incitant

1. En fonction du secteur

- **Financement du coût salarial du jeune**: le Fonds ASSS (concerne les filières Auxiliaire Administratif et d'Accueil), le Fonds MAE (Concerne les filières « cuisinier de collectivité » et « commis de cuisine »)
- **Réduction du coût des cotisations ONSS** : Mesure ACTIVA, Réduction groupe-cible « jeune-travailleurs », et « très jeunes travailleurs »
- **Prime Construction** : secteur de la construction, du bois ou de l'électricité: 2.000 euro
- **Incitant +** : formation métier en pénurie 350€

2. En Wallonie³ (OFFA)

- **P1 – Prime « indépendant »** : **750€** à la signature du premier contrat avec un jeune
- **P2 – Prime entreprises partenaires des CEFA** : **750€** lorsque **l'apprenant réussit sa première année** de formation
- **P3 – Prime apprenants** : **750€** à la réussite de la dernière année de formation
- **P4 – Prime pour les opérateurs** **1.000€³**

3. En RBC

- **La prime tuteur** : **3.000€ pour chaque tuteur** accompagnant un apprenant pendant minimum 6 mois au cours des 12 derniers mois (maximum 4 apprenants par siège d'exploitation, tuteur répondant à critères strictes. Prime auprès d'Actiris)
- **La prime jeune⁴**: (maximum trois primes): 1^{ère} demande : **500€**, 2^{ème} demande: **500€**, 3^{ème} demande: **750€**

Secteurs / métiers visés

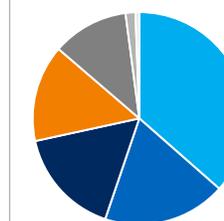

 Formation à un **secteur / métier spécifique**

Chiffres clés


9.175 Elèves¹

43 établissements²

Proportion d'élèves inscrits par secteur³



- Economie
- Industrie
- Construction
- Service aux personnes
- Hôtellerie-Alimentation
- Agronomie
- En observation

1. 2019-2020 | 2. 2021-2022 | 3. En 2022 de 1.806,16 € | 4. Le jeune doit introduire la demande pour la réussite de chaque année de formation | 5. et de forme 4 dans des cas très spécifiques et mineurs | Les chiffres peuvent varier en fonction des sources | 6. Inscription possible jusqu'à 21 ans, mais possibilité d'être inscrit jusqu'à 25 ans | **Acronymes**: **ACP**: Attestation d'compétences professionnelles; permet d'intégrer art 49, **CEFA**: Centres d'Education et de Formation en Alternance, **CQS**: Certificat de qualifications spécifiques, **CE1D**: certificat d'étude du 1^{er} degré, **CE2D**: Certificat d'étude de 2^{ème} degré (délivré par l'école, mais reconnaissance limitée par employeurs), **CE6P**: Certificat d'étude de 6^{ème} professionnelle, **CQ6**: Certificat de qualifications de 6^{ème} professionnelle, **CQ7**: Certificat de qualifications de 7^{ème}, **CESS**: Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur, si OBG de CEFA en TQ, **FSE**: Le Fonds Social Européen, **RRMG**: Revenu Mensuel Moyen Minimum Garantit, **Certificat de Gestion**: dépend du nombre de périodes par semaine et des modalités de l'école; **Sources**: Cadastre de l'enseignement qualifiant 2020, Les chiffres clés de la fédération Wallonie-Bruxelles 2020, Cadastre 2016 de l'offre francophone d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle en région Bruxelles Capitale, APEF ASBL engager un jeune en alternance 2015-2016, FGTB: l'agenda de l'apprenti-e 2019-2020, Circulaire 8226 Fédération Wallonie-Bruxelles;

Fiche n°4: Parcours type Enseignement en alternance CEFA

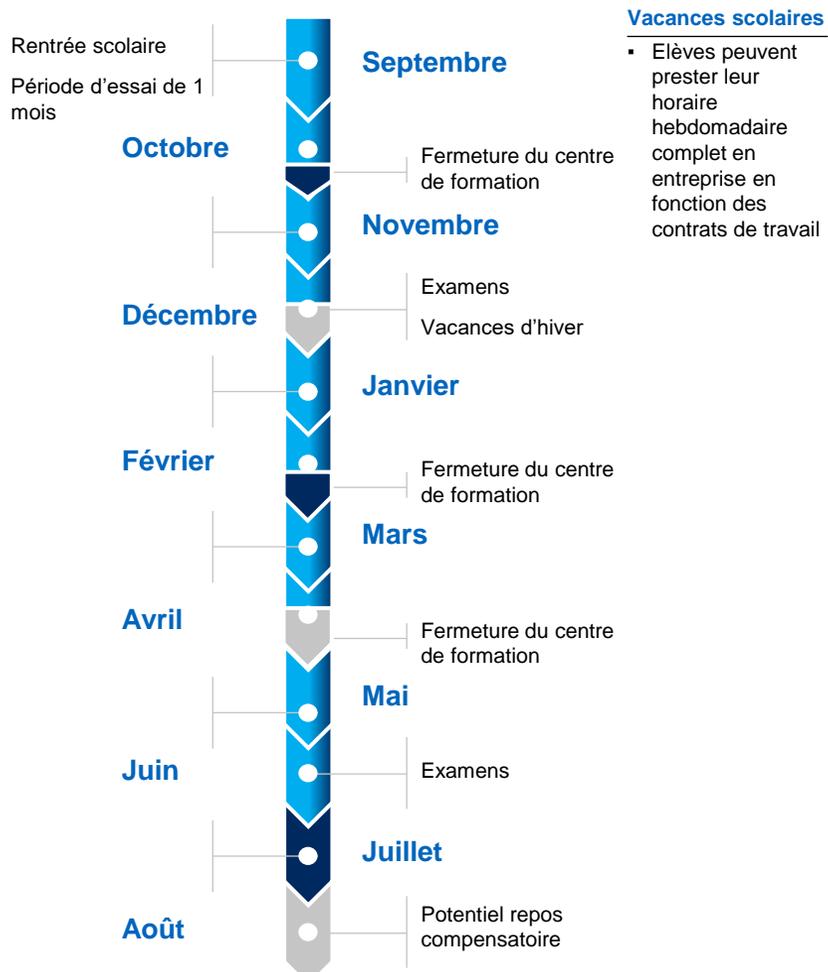
Enseignement en alternance

Type d'enseignement/ de formation

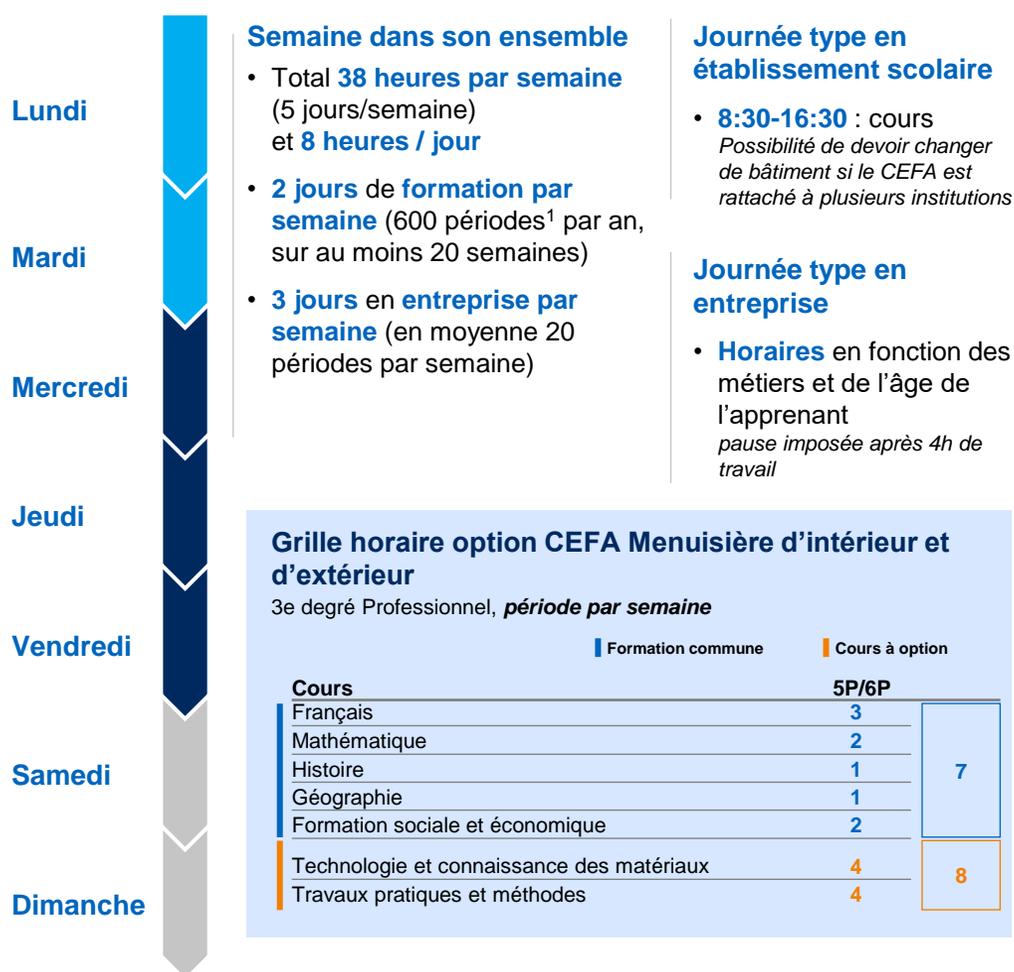
Qualifiant

Objectif d'enseignement/ de formation

Année type



Semaine type



Il est possible de **s'inscrire toute l'année**.

L'apprenant peut prendre **différents types de vacances** chaque année²

- Les **vacances annuelles proméritées** (20 à 24 jours en fonction des jours prestés l'année précédente ou 20 jours de vacances européennes³)
- 4 semaines de **vacances "scolaires", non-rétribuées**
- Un **repos compensatoire** dans le secteur de la construction (car contrat de 40h/semaine)

1. Une période correspond à 50 minutes | 2. Avec un minimum obligatoire de 3 semaines consécutives par année civile | 3. Les vacances-européennes permettent des congés payés lors de la 1^{ère} année de travail ou de compléter son droit à 20 jours de congés payés en cas de travail l'année précédente | **Sources:** Formations SIEP, Circulaire 6792 Fédération Wallonie-Bruxelles, Bruxelles J : CEFA, apprendre à l'école et chez un patron, FGTB : l'agenda de l'apprenti.e 2019-2020, Circulaire 8200 tome 3 Fédération Wallonie-Bruxelles

Fiche n°5: Enseignement de Promotion Sociale (EPS)

Enseignement de promotion sociale

Type d'enseignement/ de formation

Qualifiant, savoirs transversaux (mathématiques, français) et alphabétisation

Objectif d'enseignement/ de formation

Vue d'ensemble

L'EPS est organisé de manière modulaire pour un public n'étant plus en obligation scolaire à temps plein ou partiel (et au moins de 18 ans sous certaines conditions). Il se destine à un public en réorientation professionnelle ou en reprise d'études, qu'il soit demandeur d'emploi ou ayant un emploi. Cet enseignement est flexible dans sa structure dans la mesure où il permet à l'apprenant de suivre des cours en journée, en soirée ou en weekend, et à durée très variable. L'EPS a une visée certifiante et délivre des diplômes, certificats, brevets, attestations de réussite (ex: CESS, BES, ...)

- **Poursuit deux finalités:** (1) Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle (développement des personnes) et (2) Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels (besoins de la société)
- Offre un **horaire compatible avec une activité professionnelle** mais aussi aux apprenants qui désirent intégrer ces formations à temps plein. La **valorisation des acquis de l'expérience** peut aussi être activée
- Peut viser davantage des cursus nécessaires à l'exercice d'un métier à travers des **cours modulaires ou en fonction de besoins précis**, via des **Unités d'Enseignement¹ (UE)**
- La section est sanctionnée par une "épreuve intégrée" qui a un caractère global et qui a pour objectif de vérifier si l'étudiant maîtrise les acquis d'apprentissage des unités d'enseignement mentionnées au dossier pédagogique d'une section.
- Organise des cursus (UE ou sections) d'initiative ou **sur base de conventions avec des acteurs économiques** (employeurs, entreprises) et **secteurs** (marchand – non-marchand), ou des organismes d'aide à la mise à l'emploi (FOREM, MIRE, ...)

Chiffres clés



140.171 étudiants inscrits² en 2019-2020 (vs **142.434** en 2018-2019) dont 32.437 relevant de l'enseignement supérieur (chute du nombre d'apprenants ces dernières années)

10.800 enseignants (individus) en 2016



Les **frais d'inscriptions varient** en fonction du **niveau d'enseignement**, du nombre de périodes suivies (des **exemptions** existent pour les **demandeurs d'emplois**)

Budget : En 2022, la FWB a consacré **208 millions d'euros à l'EPS**



150 établissements affiliés aux différents réseaux en 2022

Niveaux de formation

Etudes secondaires: ISCED 3

Etudes supérieures: ISCED 4 à 7

Certifications

- **CEB** : délivré après la réussite de la 6^e primaire et permet d'accéder à la 1^{re} année d'enseignement secondaire
- **CE2D** : requis pour passer dans le 3^{ème} degré de l'enseignement secondaire
- **CQ** : délivrés dans l'enseignement secondaire de plein exercice au terme des 2^{ème} et 3^{ème} degrés
- **CESS** : donne accès aux formations de l'enseignement supérieur
- **BES** : donne accès à un métier clairement défini (délivrable par tout l'enseignement de type court Haute Ecole, dans les faits uniquement délivré à l'EPS)
- Des **bacheliers correspondants** (ex., comptabilité, marketing...) ou **spécifiques** (ex., conseiller conjugal et familial)
- Des **masters correspondants** (ex., ingénieur en sciences industrielles) ou **spécifiques** (ex., Master en urbanisme et aménagement du territoire)



PO et FPO

Communes, provinces, Cocof	ASBL	WBE
CPEONS	FELSI SEGEC	WBE

Condition d'accès

Dépend de la formation choisie, peut inclure :

- une **expérience professionnelle**
- un **diplôme** éventuel
- les résultats à un **test d'entrée**
- un **dossier** prouvant que l'étudiant possède les **capacités suffisantes** pour suivre une Unité d'Enseignement (UE)

Modes et types

Forme de diffusion



Présentiel A distance
Également en E-learning et en comodal⁸

Horaire



En journée En soirée/ hors temps de travail

Emplacement



Etablissement scolaire Entreprise

L'EPS permet à l'apprenant de **combiner le travail en journée et les études en soirée**. Ces **cours** peuvent aussi être suivis **en journée**. Les **formations** peuvent être **dispensées dans les établissements mais aussi en entreprise** dépendamment des UE choisies (également en prison, centres d'insertion, centres pour réfugiés, ...)

Statut du public concerné

Age du public concerné

>18 ans

Hors obligation scolaire (Sauf exception)

Situation du public concerné



Elèves / étudiants



Employés



Demandeurs d'emplois / inactifs

Tout étudiant n'étant **plus soumis à l'obligation scolaire** (généralement à partir de 18 ans), qu'il soit **inactif, travailleur, demandeur d'emploi** peut être admis dans l'EPS

Durée de formation



La durée des études **dépend**

- **du type d'enseignement suivi** (par rapport aux unités d'enseignement) - peut aller de quelques semaines à plusieurs années
- de la **Valorisation des Acquis** des apprenants effectuée à l'entrée

Secteurs / métiers visés



Formation à un **secteur / métier spécifique**

Il existe **78 groupes** (électricité, mécanique, informatique industrielle) **de formations** regroupés en **10 domaines** (industrie, économie, construction) qu'un apprenant peut choisir

Les 3 secteurs les plus fréquentés au niveau secondaire³

Economie
Cours généraux
Sciences appliquées

1. Une UE est constituée d'un cours ou d'un ensemble de cours qui sont regroupés parce qu'ils poursuivent des objectifs communs et constituent, dès lors, un ensemble pédagogique au niveau de l'acquisition de compétences | 2. Ne reflète pas les étudiants qui ont décroché en cours d'année | 8. Une formation comodale se caractérise par un enseignement offert simultanément en présence et à distance | 3. Pour le supérieur, l'EPS est réparti dans les domaines prévus à l'article 83 du décret paysage de l'enseignement supérieur | **Acronymes:** BES: Brevets d'Enseignement Supérieur, CEB: Certificat d'Etudes de Base, CE2D: Certificat d'études du 2e degré de l'enseignement secondaire, CESS: Certificat de l'Enseignement Supérieur Secondaire, CQ: Certificat de Qualification, UE: Unité d'enseignement | **Sources:** L'enseignement de promotion sociale (EPS), Enseignement en FWB. Zoom L'Enseignement de promotion sociale : un acteur majeur de l'enseignement tout au long de la vie, FBW/WBE, décembre 2017. Promotion sociale, Bruxelles-J. Belgique Communauté française: Principaux opérateurs de formation, Commission Européenne, janvier 2022. Décret du 16 avril 1991; Budget FWB 2022, Division Organique 56

Fiche n°5: Parcours Enseignement de Promotion Sociale (EPS)

Enseignement de promotion sociale

Type d'enseignement/ de formation

Qualifiant et Savoirs transversaux (mathématiques, français) et alphabétisation

Objectif d'enseignement/ de formation

Exemple 1: Obtention du CESS humanités générales

Exemple de parcours	En journée 	En soirée 
Durée de la formation	2 ans avec entrée en septembre	2 ans et demi avec entrée en septembre
Semaine type	Total de 32-40 périodes par semaine (5 jours /semaine) pour la première année Total de 24-32 périodes par semaine (5 jours / semaine) pour la deuxième année	5 jours par semaine de cours, en soirée et en weekend
Journée type	9h-16h50 à l'école avec une pause 12h40-13h20 (il y a certains jours qui sont des demi journées, principalement en 2ème année)	Lundi, mardi, mercredi, jeudi en soirée 17h10 - 21h30, et samedi en journée 9-12h30 puis 13h30-17h

Grille horaire pour l'obtention du CESS via l'EPS en 1ère année

formation cours généraux, **périodes par semaine type**

Cours	Périodes
Langues (néerlandais ou anglais)	8
Méthodes de travail	4
Français renfort orthographe	4
Bureautique	4
Biologie 1	4
Français 1	4
Histoire 1	4
Mathématiques 1	4
Physique	4

40

Exemple 2: Formations professionnelles en Bureautique et Informatique – Introduction à l'informatique

Exemple de parcours	En soirée 
Durée de la formation	5 jours repartis sur 3 semaines
Semaine type	Cours 2 fois par semaine en soirée , avec 4 périodes par cours, sur un total de 20 périodes en tout. Offert une fois par an
Journée type	Mardi et jeudi 17h40 – 21h
Informations additionnelles	Une attestation est délivrée en fin de formation Aucun pré requis est nécessaire Cout de €31.80 pour la formation, en plus de €25 de frais d'administration



Parcours modulaire par unité d'enseignement

Fiche n°6: Enseignement Supérieur en Alternance

Enseignement supérieur et alternance

Type d'enseignement/ de formation

Qualifiant

Objectif d'enseignement/ de formation

Vue d'ensemble

L'enseignement supérieur en alternance (en Hautes Ecoles ou à l'université) permet à un apprenant d'acquérir des compétences théoriques nécessaires pour l'obtention d'un diplôme tout en alternant un minimum de 40% dans une entreprise. Il est offert aux adultes de plus de 18 ans ayant obtenu le CESS ou un diplôme spécifique dépendant du secteur choisi. La formation est d'une durée d'au moins 3 ans

- **L'alternance est possible** dans les domaines d'études qui mènent à des **métiers en pénurie, nouveaux métiers, métiers en évolution, métiers liés au développement durable** ou **métiers en lien avec la reprise économique**
- Chaque étudiant doit conclure une convention d'alternance avec une entreprise et l'établissement d'enseignement supérieur; **il appartient à l'étudiant de trouver l'entreprise d'accueil**. Il sera toutefois **guidé dans cette tâche par l'établissement d'enseignement** auquel il est attaché
- L'apprenant **n'est généralement pas censé travailler durant les mois d'été**, et peut donc effectuer un job de vacances
- La **principale différence** entre l'alternance du **supérieur universitaire** et **non-universitaire** est **liée aux types de programmes** qu'un apprenant peut choisir

Contexte et objectifs

Niveau de formation et certifications



Les **cursus organisés en alternance** donnent accès à des **diplômes de l'enseignement supérieur** qui sont de **même niveau** et de valeur égale à ceux délivrés dans le **cadre de cursus organisés en plein exercice** et dans **l'enseignement supérieur de promotion sociale** – ISCED 6 et 7

Condition préalable d'entrée

Généralement, **un CESS ou autre diplôme reconnu** équivalent est nécessaire. Les conditions **d'accès aux bacheliers professionnalisants** sont **identiques** à celles des **autres formations organisées dans l'enseignement supérieur**. Pour accéder aux **masters**, les étudiants doivent déjà être **détenteurs d'un diplôme de bachelier particu-lier** en fonction du cursus choisi.

Informations additionnelles



L'entreprise doit **occuper l'apprenant en alternance** pour une durée moyenne de travail **d'au moins 20h/ semaine** en moyenne. Elle est tenue de verser à l'étudiant une **indemnité mensuelle minimale** qui est indexée

- 550€ pour les étudiants en bachelier en 2020
- 766€ pour les étudiants en master en 2020

Chiffres clés

11 diplômes

actuellement accessibles, dont 2 Bacheliers et 9 Masters

10 établissements

Participants, dont 3 Universités et 7 Hautes Ecoles

~20 à 50¹

Etudiants par diplôme, donc au maximum quelques centaines d'étudiants concernés en Wallonie et à Bruxelles

Modes et types

Forme de diffusion



En journée



WE

En soirée/
hors temps
de travail

Emplacement



Université
et Hautes
écoles



Entreprise

Les programmes d'études comportent en proportion de jours ou de périodes d'activités un **minimum de 40 % en entreprise, 40 % au sein de l'établissement d'enseignement supérieur**, la répartition des **20 % restant étant laissée au choix** de l'établissement. La possibilité de travailler nuits et jours fériés existe et dépend de l'entreprise

Statut du public concerné

Age du public concerné

>18 ans

Situation du public concerné



Elèves / étudiants

L'enseignement d'alternance dans le supérieur est destiné aux élèves ayant obtenu le CESS ou équivalent, généralement à partir de 18 ans. Il s'applique aux études universitaires et aux Hautes Ecoles

Durée de formation



Durée de formation

>3 ans

La durée de formation dépend généralement du choix d'études; pour les hautes écoles entre type court (bachelier ~3 ans) et type long (~5 ans bachelier et master)

Secteurs / métiers visés

Les **8 domaines d'études** dans lesquels l'enseignement supérieur en alternance peut être organisé sont les suivants (A la date de Septembre 2022 seuls ceux en gras sont activés) :

1. Information et communication
2. **Sciences politiques et sociales**
3. **Sciences économiques et de gestion**
4. Sciences biomédicales et pharmaceutiques
5. **Sciences**
6. Sciences agronomiques et ingénierie biologique
7. **Sciences de l'ingénieur et technologie**
8. Art de bâtir et urbanisme

1. Estimation basée sur données disponibles pour 5 diplômes sur 11 - données diffusées dans le Premier Rapport d'évaluation du comité de pilotage à l'attention de l'ARES

Sources : Alternance dans l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles VADE-MECUM, ARES, octobre 2020. L'enseignement Supérieur En Alternance (Haute École et Université), Enseignement en FWB. Masters et bacheliers organisés en alternance, mesetudes.be. Les Établissements D'enseignement Supérieur Reconnus en FWB, enseignement en FWB. Alternance dans l'enseignement supérieur, Agoria et essenscia, 2016. Frais d'inscription dans l'enseignement supérieur, enseignement en FWB. Enseignement de type court VS enseignement de type long : quelles différences?, student.be, mai 2021

Fiche n°7: Formation en alternance pour les jeunes à l'IFAPME

Enseignement et formation en alternance

Type d'enseignement/ de formation

Qualifiant

Objectif d'enseignement/ de formation

Vue d'ensemble

- **Equivalent** à l'apprentissage jeune de l'**EFPP/SFPME** (Bruxelles)
- En **Wallonie**
- Objectif: **Apprendre un métier**
- **Pas de cours de gestion** (ne prépare pas à devenir indépendant)
- Formation en **alternance** à la pratique d'un métier
 - 3 à 4 jours/ semaine en alternance en entreprise
 - 1 à 2 jours/ semaine en cours au centre de formation
- Pour **les jeunes de 15 à 23 ans** (à l'inscription)
- **Choix entre 46 métiers**
- **Possibilité d'accompagnement** : orientation, remise à niveau des compétences de base, recherche d'un patron-formateur, suivi de la formation pratique en entreprise, création d'entreprise, accompagnement des entreprises ayant engagé un apprenant., suivi de la formation pratique en entreprise...

Opérateur de formation



Modes et types

Forme de diffusion



Présentiel

Horaire



En journée

Emplacement



Centre de formation
Entreprise

3 ou 4 jours semaine en entreprise

1 ou 2 jours semaine en Centre de formation IFAPME

Statut du public concerné

Age du public concerné

15 - 26 ans

Situation du public concerné



Elèves / étudiants

Durée de formation



3 ans

Contexte et objectifs

Niveau de formation

ISCED 3

Certification(s)

- **Certificat d'apprentissage**
 - homologué par la FWB
 - correspondant à un **CQ** dans certains cas
- **Europass**

Conditions préalables d'entrée

- **Minimum 15 ans**
- Contrat d'alternance **se termine au plus tard à 26 ans**
- Etablissement d'un **plan de formation**

Incitants financiers

1. En fonction du **secteur** :

- Financement du **coût salarial du jeune**: le Fonds ASSS (concerne les filières Auxiliaire Administratif et d'Accueil),
- le **Fonds MAE** (Concerne les filières « cuisinier de collectivité » et « commis de cuisine »)
- Réduction des **cotisations ONSS** : Mesure **ACTIVA**, Réduction groupes-cibles « **jeune-travailleurs** » et « **très jeunes travailleurs** »
- **Prime Construction** : secteur de la construction, du bois ou électro-technique: 2.000€
- **Chèque mobilité** (secteur construction)

2. En **Wallonie**

- **P1 – Prime « indépendant »** : 750€ à la signature du premier contrat avec un jeune
- **P2 – Prime entreprises partenaires de l'IFAPME** : 750€ lorsque l'apprenant réussit sa première année de formation
- **P3 – Prime apprenants** : 750€ à la réussite de la dernière année de formation
- **P4 – Prime pour les opérateurs** 1.000€ / apprenant ayant 270 jours d'alternance

Autre montants en faveur de l'apprenant

- Frais de déplacements
- Prime en cas de réussite
- Pécule de vacances
- Allocations familiales jusque 25 ans²

Rémunération

Rémunération de l'apprenant¹

Tout apprenant commence son parcours au niveau A et peut-être réévalué à tout moment de sa formation

- niveau A: 313,19€
- niveau B: 442,15€
- niveau C: 589,53€

Secteurs / métiers visés



Formation à un **secteur / métier spécifique**

Chiffres clés



4.149 inscrits



>100 formations

83 % des diplômés trouvent un emploi⁴ dans les **6 mois**



7 établissements répartis sur **24 implantations**

Fiche n°7: Parcours type Formation en alternance pour jeunes à l'IFAPME



Enseignement et formation en alternance

Type d'enseignement/ de formation

Qualifiant

Objectif d'enseignement/ de formation

Exemple d'année



Exemple de semaine

Repos Cours Alternance



Journée type en établissement IFAPME

- **8:30-16:30** : cours

Journée type en entreprise

- **8:30-17:00** : travail
pause imposée après 4h de travail



Le **cycle** type dure **3 ans** et permet à l'apprenti de combiner cours théorique en classe ainsi que pratique en entreprise

Il est possible de s'inscrire toute l'année¹

L'apprenant en alternance peut prendre **différents types de vacances** chaque année²

1. Les **vacances annuelles proméritées** (20 à 24 jours en fonction des jours prestés l'année précédente ou 20 jours de vacances européennes)
2. 4 semaines de **vacances "scolaires", non-rétribuées**³
3. Un **repos compensatoire** (en construction⁴)

1. Si le contrat est signé avant le 31/12, il est possible de suivre les cours. Si non, l'apprenti travaille 5 jours en entreprise et les cours commencent l'année suivante | 2. Concertées avec l'entreprise et le référent sur le choix des dates | 3. Entre le 1/01 et le 31/12, dont 3 semaines consécutives entre le 1/05 et le 31/10, les vacances ne peuvent pas tomber pendant les jours de formation | 4. Les contrats sont basés sur 40h/semaine, c'est pourquoi un repos compensatoire est prévu à des jours fixes de l'année | Source: IFAPME

Fiche n°8: Formations Chef d'entreprise à l'IFAPME

En alternance / hors alternance

Type d'enseignement/ de formation

Qualifiant / Entreprenariat - formation de futur indépendant

Objectif d'enseignement/ de formation

Vue d'ensemble

- **Equivalent à la Formation Adultes de l'EFPSFPME (Bruxelles)**
- En Wallonie
- Objectif: possibilité de démarrer une **activité d'indépendant**
- **Cours de gestion** (prépare à devenir indépendant)
- Formation en **alternance** (en fonction des options) à la pratique d'un métier
 - 4 jours/ semaine en alternance en entreprise
 - 8 heures/ semaine en cours au centre de formation
- Pour les personnes **hors obligation scolaire** (ou répondant aux conditions d'entrée)
- **Possibilité d'accompagnement** : orientation, recherche d'un patron-formateur, suivi de la formation pratique en entreprise, création d'entreprise, accompagnement des entreprises ayant engagés un apprenant, suivi de la formation pratique en entreprise...

Opérateur de formation



Modes et types

Forme de diffusion



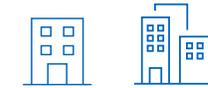
Présentiel A distance

Horaire



En journée En soirée/ hors temps de travail

Emplacement



Centre de formation Entreprise¹

Dans certains cas, le stage est obligatoire (ex: pas d'expérience pratique ...); possibilité d'alternance (convention de stage)

Les cours sont dispensés par des professionnels actifs dans le secteur d'activité

Contexte et objectifs



Niveau de formation

ISCED 4, 5

Certification(s)

- **Diplôme de chef d'entreprise**
 - homologué par la FWB
- **Europass CECAF**

Condition préalable d'entrée

Satisfaire à 1 des 3 exigences :

1. Avoir le **certificat d'apprentissage IFAPME** ou avoir **terminé les cours** de fin d'apprentissage et **réussir l'examen pratique** au plus tard en fin de 2^{ème} année
2. Avoir réussi le **2^{ème} degré** de l'enseignement secondaire **général, technique ou artistique**, ou le **3^{ème} degré** de l'enseignement secondaire **professionnel** et avoir le certificat de qualification ; CESS pour certaines formations
3. Avoir satisfait à un **examen d'entrée**

Chiffres clés



8.616 inscrits



7 établissements répartis sur **24 implantations**



>200 formations

90 % des diplômés trouvent un emploi⁴ dans les

6 mois

Finance

- **Coût pour l'apprenant**
- Droit d'inscription en fonction des formations : entre 220€ et 350€ ou plus
- **Rémunération de l'apprenant²**
- stagiaire titulaire d'un CA, CQ4T ou de CQ6P
 - 1ère année : 816,92 €
 - Années suivantes : 965,45 €
- stagiaire non détenteur de certificats
 - 1ère année : 482,72 €
 - 2ème année : 816,92 €
 - 3ème année : 965,45 €
- **Autres montants en faveur de l'apprenant**
- Prime Construction (secteur construction, bois ou électro-technique): 2.000€
- Incitant + (formation autre métier en pénurie) 350€
- Frais de déplacement, Chèque Mobilité (uniquement dans le secteur de la construction)
- Pécule de vacances
- Allocations familiales³
- **Incitants pour entreprises**
- Prime de 750€ la première année à partir de septembre 2022
- Prime pour l'indépendant qui engage son premier stagiaire de 750 € à partir de sept. 202

Statut du public concerné

Age du public concerné

>18 ans

Hors obligation scolaire

Situation du public concerné



Elèves / étudiants



Employés



Demandeurs d'emplois / inactifs



Retraités

Durée de formation

Très court Court Moyen **Long**

3 ans

Possibilité 1 à 2 ans en fonction des compétences déjà acquises

Secteurs / métiers visés



Formation à un **secteur / métier spécifique**



Formation à des **compétences de gestion**

Fiche n°8: Parcours type Formation Chef d'entreprise à l'IFAPME

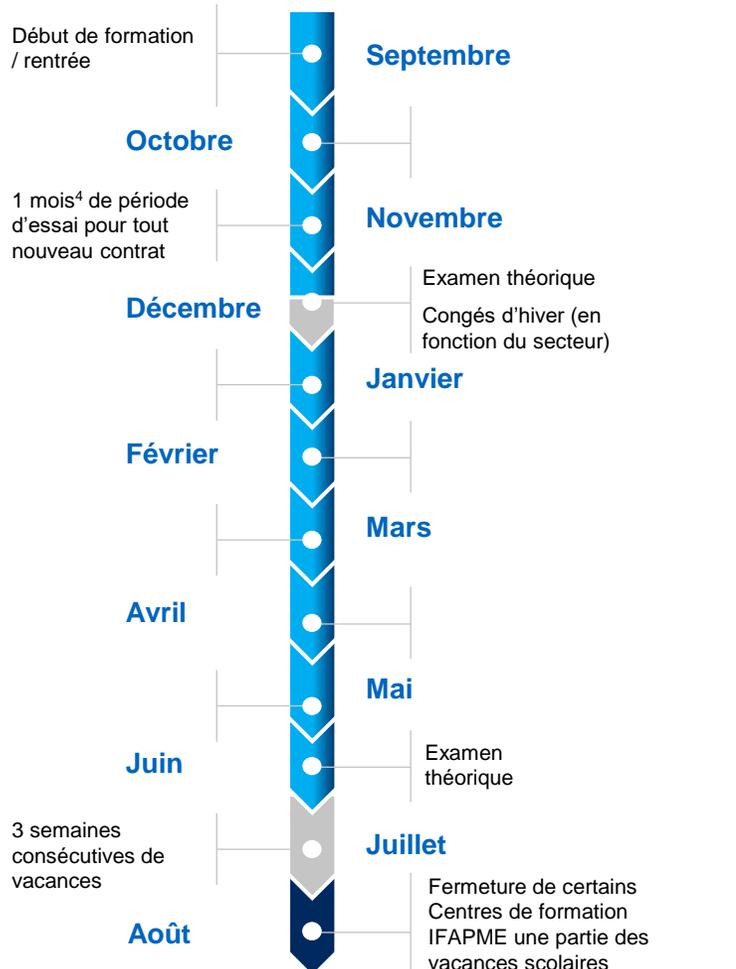
En alternance / hors alternance

Type d'enseignement/ de formation

Qualifiant / Entreprenariat - formation de futur indépendant

Objectif d'enseignement/ de formation

Exemple d'année



Exemple de semaine

Repos Cours Alternance



Semaine dans son ensemble

- 8h de **formation par semaine** dans les Centres de formation
Cours de gestion
- Possibilité de suivre les cours en **horaires décalés**
- 4 jours en **entreprise par semaine**
- Dispensés par des **formateurs en activité** dans le métier qu'ils transmettent
- En moyenne **2 jours de repos** par semaine
Peut-être différents des weekends traditionnels

Horaire type en établissement IFAPME

- **Lundi au vendredi : 18:30-22:00** : cours
- **Samedi 9:00-12:00** : cours

Journée type en entreprise

- **8:30-17:00** : travail
Pause imposée après 4h de travail



Le **cycle** type dure **3 ans¹** et permet à l'apprenant de combiner cours théoriques en classe ainsi que pratiques en entreprise

L'apprenant peut prendre **différents types de vacances** chaque année²

1. Les **vacances annuelles proméritées** (20 à 24 jours en fonction des jours prestés l'année précédente ou 20 jours de vacances européennes)³
2. Jours fériés
3. Un **repos compensatoire** dépendant du secteur (e.g.: construction)

Fiche n°9: Formation de coordination et d'encadrement à l'IFAPME



En alternance (convention de stage) / hors alternance

Qualifiant

Type d'enseignement/ de formation

Objectif d'enseignement / de formation

Vue d'ensemble

- **Equivalents** à la **Formation Adultes (sans les cours de gestion)** de l'EFP/SFPME (Bruxelles)
- En **Wallonie**
- Objectif: s'insérer en tant que **salariés**
- **Pas de cours de gestion** (ne prépare pas à devenir indépendant)
- Formation (**possibilité en alternance**) à l'exercice d'une **fonction salariée, d'adjoint à la direction ou de coordination de projet** : planification des tâches, motivation, coaching, gestion de la communication
 - 4 à 5 jours/ semaine en alternance en entreprise
 - 8 heures / semaine en cours au centre de formation
 - en **horaires décalés**
- Pour les personnes **n'étant plus en obligation scolaire**
- **Possibilité d'accompagnement** : orientation, recherche d'un patron-formateur, suivi de la formation pratique en entreprise, création d'entreprise, etc.

Opérateur de formation



Modes et types

Forme de diffusion



Présentiel A distance

Horaire



En soirée/ hors temps de travail

Emplacement



Centre de formation Entreprise

Possibilité de formation en alternance (convention de stage)

Les cours sont dispensés par des professionnels actifs dans le secteur d'activité

Contexte et objectifs



Niveau de formation

ISCED 4, 5

Certification(s)

- **Diplôme de coordination et encadrement**
 - homologué par la FWB
- **Europass CECAF**

Condition préalable d'entrée

Satisfaire à 1 des 3 exigences :

- Avoir le **certificat d'apprentissage IFAPME** ou avoir **terminé les cours** de fin d'apprentissage et **réussir l'examen pratique** au plus tard en fin de 2^{ème} année
- Avoir réussi le **2^{ème} degré** de l'enseignement secondaire **général, technique ou artistique**, ou le **3^{ème} degré** de l'enseignement secondaire **professionnel et avoir le certificat de qualification**
- Avoir satisfait à un **examen d'entrée**
- **Année préparatoire** pour certains métiers

Finance

Coût pour l'apprenant

Inscription en fonction des formations entre 220€ et 350€ ou plus

Rémunération de l'apprenant¹

stagiaire titulaire d'un CA, CQ4T ou de CQ6P

- 1^{ère} année : 816,92 €
- Années suivantes : 965,45 €

stagiaire non détenteur de certificats

- 1^{ère} année : 482,72 €
- 2^{ème} année : 816,92 €
- 3^{ème} année : 965,45 €

plan de formation avec année préparatoire

- 1^{ère} année : 482,72 €
- 2^{ème} année : 579,27 €
- 3^{ème} année : 965,45 €

Autre montants en faveur de l'apprenant

- Prime Construction (secteur construction, du bois ou de l'électro-technique): 2.000 €
- Incitant + (métier en pénurie): 350€
- Frais de déplacements, chèque Mobilité (uniquement dans le secteur de la construction)
- Pécule de vacances
- Allocations (familiales² et chômage³)

Incitants pour entreprises

- Prime de 750€ la première année à partir de septembre 2022
- Prime à l'indépendant qui engage son premier stagiaire de 750 €

Statut du public concerné

Age du public concerné

>18 ans

Hors obligation scolaire

Situation du public concerné



Elèves / étudiants



Employés



Demandeurs d'emplois / inactifs



Retraités

Durée de formation



1 an ou 2 ans

Possibilité d'année préparatoire en plus

Secteurs / métiers visés



Formation à un **secteur / métier spécifique**

Chiffres clés

90 % des diplômés trouvent un emploi⁴ dans les **6 mois**



Année préparatoire: **2.429** Formations⁵: **2.169**



>100 formations



7 établissements répartis sur **24 implantations**

1. Le patron-formateur qui le souhaite peut accorder à ses apprenants des montants plus élevés | 2. Au-delà de 715,46 €, ou de 25 ans, les allocations familiales ne sont plus octroyées | 3. dans les formations dans les métiers en pénurie le demandeur d'emploi peut cumuler la plus grande partie de son allocation de chômage avec la rétribution de stage de l'entreprise pendant toute la durée de la formation, et la dégressivité de ses allocations de chômage est gelée | 4. inclus les apprenants formés qui se réinscrivent à une autre formation | 5. Incluant les formations continues et les formations de coordination et d'encadrement | **Acronymes**: CECAF : certificat de compétences acquises en formation, **IFAPME**: Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises | **Sources**: IFAPME

Fiche n°9: Parcours type Formation de coordination et d'encadrement à IFAPME

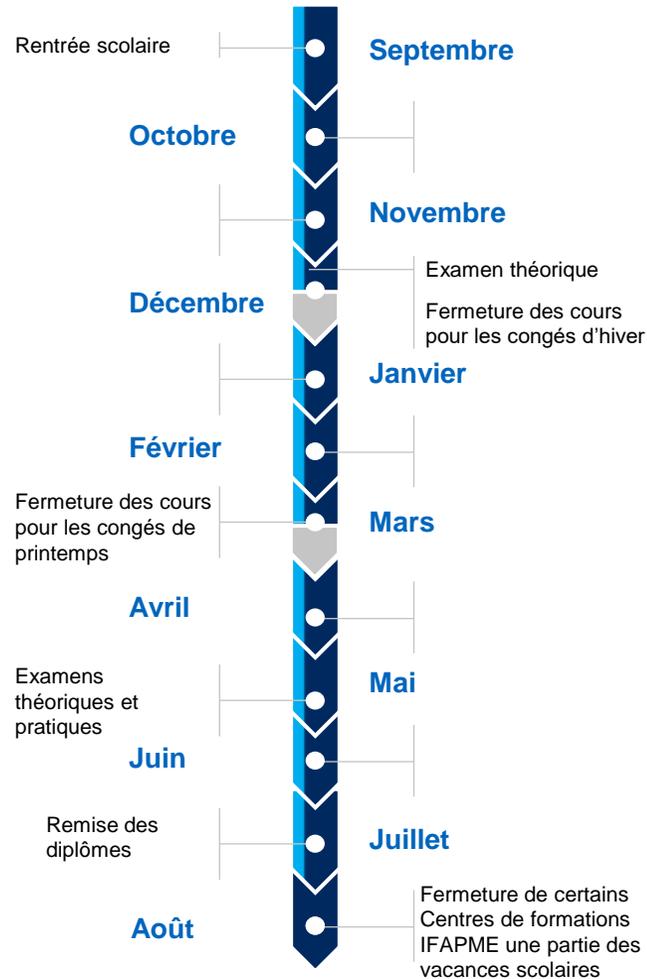
En alternance / hors alternance

Type d'enseignement/ de formation

Qualifiant

Objectif d'enseignement/ de formation

Exemple d'année



Exemple de semaine

Repos Cours Alternance



Semaine dans son ensemble

- **8h** de **formation par semaine** dans les Centres de formation
Cours techniques, théoriques et pratiques
- Cours en **horaires décalés**
- Donnés par des **formateurs en activité** dans le métier qu'ils transmettent
- En moyenne **2 jour de repos** par semaine
Peut-être différents des weekends traditionnels
- Possibilité de **travailler/ d'effectuer un stage en entreprise** durant la journée
en moyenne 4 jours par semaine
- Les jours de travail dépendent du secteur choisi

Horaire type en établissement IFAPME

- **Lundi – vendredi 18:30-22:00** : cours
- **Samedi 9:00-12:00** : cours

Journée type en entreprise

- **8:30-17:00** : travail
pause imposée après 4h de travail



Le **cycle** type dure **1 ou 2 ans**

Dans certains cas une **année préparatoire** est nécessaire

Les formations sont données en horaires décalés afin de pouvoir **combiner avec un travail** ou un **stage en entreprise** (parfois obligatoire)

Les vacances dépendent de la **fermeture des centres de formation** et du **contrat de travail/ convention de stage**

Fiche n°10: Apprentissage Jeune à Bruxelles à l'EFP/SFPME



En alternance

Type d'enseignement/ de formation

Qualifiant

Objectif d'enseignement/ de formation

Vue d'ensemble

- **Equivalent** à la formation en alternance pour les jeunes de l'**EFP/SFPME** (Bruxelles)
- A **Bruxelles**
- Objectif: **Apprendre un métier**
- Formation en **alternance** PME à la pratique d'un métier
- **Pas de cours de gestion** (ne prépare pas à devenir indépendant)
 - 3 à 4 jours/ semaine en alternance en entreprise
 - 1 à 2 jours / semaines en cours au centre de formation
- Pour les jeunes de **15 à 23 ans**
- Choix entre **24 métiers**
- Possibilité d'**accompagnement individualisé** pour trouver une entreprise formatrice

Opérateur de formation



Modes et types

Forme de diffusion



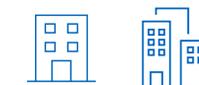
Présentiel A distance⁵

Horaire



En journée

Emplacement



Centre de formation
Entreprise

Durée de formation



3 ans

Contexte et objectifs



Niveau de formation

ISCED 3

Certification(s)

- **Certificat d'apprentissage homologué par la FWB¹**

Condition préalable d'entrée

- **Test de positionnement** (français et mathématiques)
- **Diplôme en fonction de la formation visée**

Incitants financiers

1. En fonction du secteur

- **Financement du coût salarial du jeune:** Fonds ASSS, Fonds MAE
- **Réduction du coût des cotisations ONSS:** Mesure ACTIVA, Réduction groupe-cible « jeune-travailleurs », et « très jeunes travailleurs »
- **Prime Construction:** secteur de la construction, du bois ou de l'électricité: 2.000 €
- **Incitant +:** formation métier en pénurie 350€

2. En RBC

- **Prime tuteur:** 3.000€ pour chaque tuteur²
- **Prime jeune:** (maximum 3 fois): 1^{ère}: 500€, 2^{ème}: 500€, 3^{ème}: 750€

Rémunération

Rémunération de l'apprenant

- **Forfait mensuel** fixé en fonction du niveau de compétences (A, B, C) et du RMMM³
 - **Niveau A:** 17 % RMMM, **307,05 €/mois**
 - **Niveau B:** 24 % RMMM, **433,48 €/mois**
 - **Niveau C:** 32 % RMMM, **577,97 €/mois**
 - RMMM à 100 % à 18 ans
- Tout apprenant débute au niveau A
- Transition vers autre niveau relève du référent, moyennant avis du tuteur et en concertation avec l'apprenant
- **Evaluation possible à tout moment** (même en période d'essai)

Autres montants en faveur de l'apprenant

- Frais de **déplacement**
- Prime en cas de **réussite**
- **Pécule de vacances**
- **Allocations familiales⁴**

Statut du public concerné

Age du public concerné

15 - 23 ans

Situation du public concerné



Elèves / étudiants

Secteurs / métiers visés



Formation à un **secteur / métier spécifique**

Chiffres clés

24 métiers



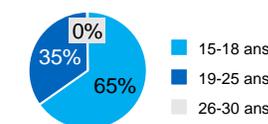
713

Inscrits⁶

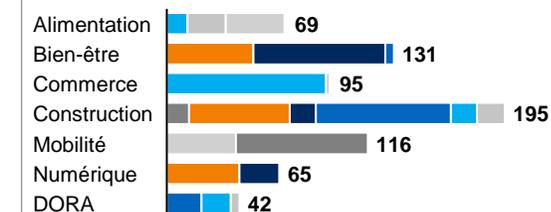
Répartition selon le sexe⁶



Répartition selon l'âge⁶



Nombre d'inscrit par formation par pôle métier⁶



1. Titre donnant accès à la profession pour les métiers protégés et à la formation adultes de chef d'entreprise | 2. Maximum 4 apprenants par siège d'exploitation | 3. En 2022: 1.806,16 € | 4. Maximum jusqu'à 25 ans, >562,23 € : allocations familiales ne sont plus octroyées pour le mois concerné, 2021 | 5. Système de cours via Teams mis en place pour la rentrée académique 2020-2021 | 6. 2020, | **Acronymes:** RRMG: Revenu Mensuel Moyen Minimum Garanti, **Source:** EFP Rapport d'activité 2020

Fiche n°10: Parcours type de l'Apprentissage Jeune à l'EFP/SFPME



En alternance

Type d'enseignement/ de formation

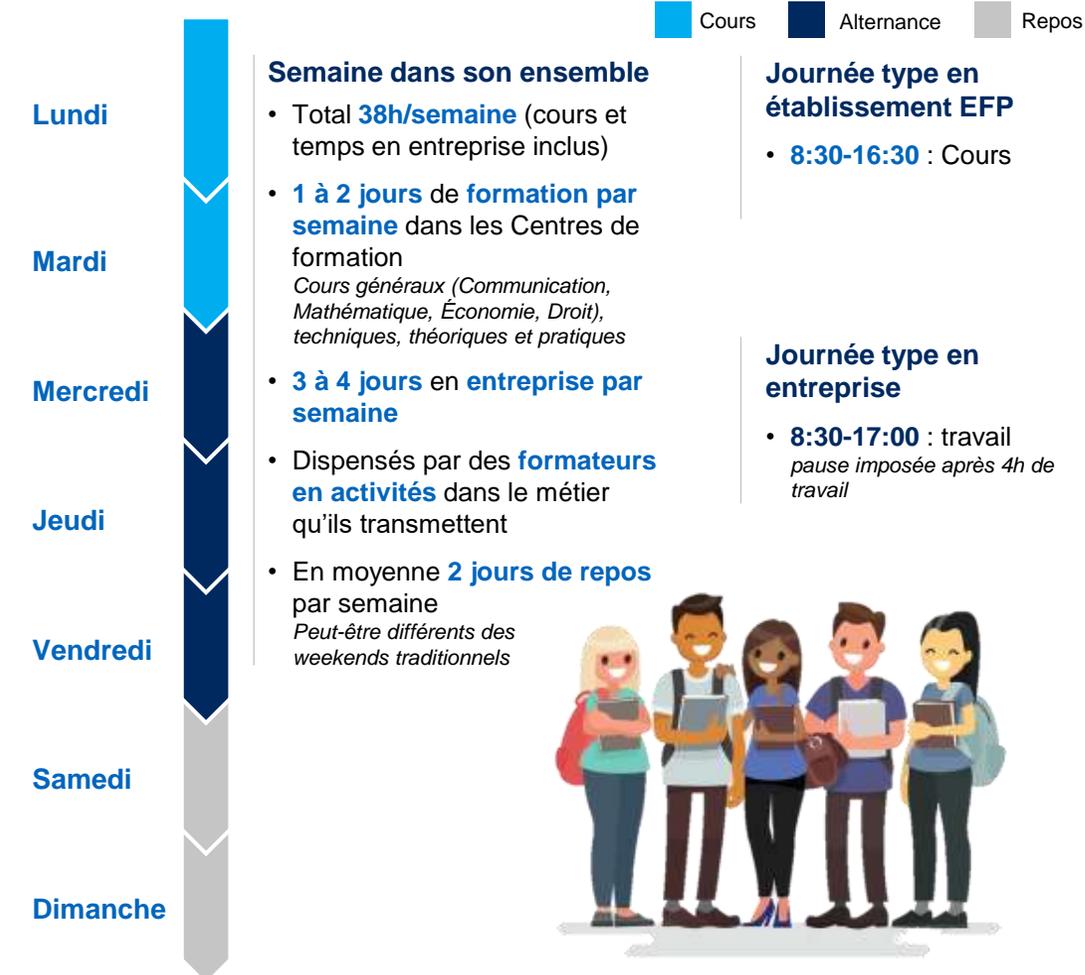
Qualifiant

Objectif d'enseignement/ de formation

Année type



Semaine type



Le **cycle** type dure **3 ans** et permet à l'apprenti de combiner cours théorique en classe ainsi que pratique en entreprise

Il est possible de s'inscrire toute l'année¹

L'apprenti peut prendre **différents types de vacances** chaque année²

1. Les **vacances annuelles proméritées** (20 à 24 jours en fonction des jours prestés l'année précédente ou 20 jours de vacances européennes)
2. 4 semaines de **vacances "scolaires", non-rétribuées**³
3. Un **repos compensatoire** dépendant du secteur (e.g.: construction)

1. Si le contrat est signé avant le 31/12, il est possible de suivre les cours. Si non, l'apprenti travaille 5 jours en entreprise et les cours commencent l'année suivante | 2. Concertées avec l'entreprise et le référent sur le choix des dates | 3. Entre le 1/01 et le 31/12, dont 3 semaines consécutives entre le 1/05 et le 31/10, les vacances ne peuvent pas tomber pendant les jours de formation,

Fiche n°11: Formation Adultes à l'EFP/SFPME



En alternance

Type d'enseignement/ de formation

Qualifiant / Entreprenariat - formation de futur indépendant

Objectif d'enseignement/ de formation

Vue d'ensemble

- **Equivalent** à la formation en **chef d'entreprise** de l'**IFAPME** (Wallonie)
- A **Bruxelles**
- Objectif: possibilité de démarrer une activité d'**indépendant**
- Formation en **alternance** PME à la pratique d'un métier
- **Possibilité** de suivre **uniquement** la **formation accélérée à la gestion** (en plein temps de 16 semaines)³
- **Cours de gestion** (prépare à devenir indépendant)³
 - **3 à 4 jours**/ semaine en alternance en **entreprise**
 - **1 à 2 jours** / semaines en **cours** au centre de formation
- Pour les personnes de **minimum 18 ans**
- Choix entre 90 métiers
- **Possibilité d'accompagnement** individualisé pour trouver une entreprise formatrice

Opérateur de formation



Condition préalable d'entrée

- Avoir **18 ans** accomplis au 31/12 de l'année d'inscription
- Répondre à **l'une des conditions suivantes**:
 - 4ème année secondaire réussie dans l'enseignement général, technique ou artistique (**CESI/CE2D**)
 - 6ème année secondaire réussie dans l'enseignement professionnel (**CE6P** ou **CQ6P**)
 - **Certificat d'apprentissage**
 - Examen d'admission aux conditions générales (**CESI/CE2D**)
 - **Test d'entrée** en français et mathématiques
- Assister à une séance d'information **OBLIGATOIRE** en ligne - disponible dans les jours à venir

Modes et types

Forme de diffusion



Présentiel A distance

Horaires



En journée En soirée/ hors temps de travail

Emplacement



Centre de formation Entreprise formation

Statut du public concerné

Age du public concerné

>18 ans

Situation du public concerné



Elèves / étudiants

Employés

Demandeurs d'emplois / inactifs

Durée de formation



1 à 3 ans

Condition préalable d'entrée

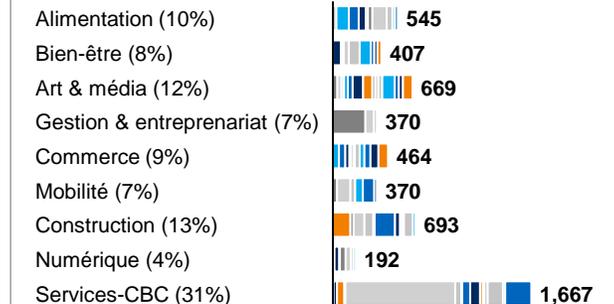
Diplôme

Secteurs / métiers visés



Formation à un **secteur / métier spécifique**

Inscrits par formation par pôle métiers²



Contexte et objectifs

Niveau de formation

ISCED: none, 2,3,4,5

Certification(s)

- **Diplôme de chef d'entreprise** (homologué par la FWB)
- **Diplôme de coordination et d'encadrement** (homologué par la FWB)
- **Accès à la profession**



Finance

Coût pour l'apprenant

- **Frais d'inscription** en fonction de la formation (ex arboriste 325€/an, agent immobilier: 395€/an...)
- **Gratuité pour demandeurs d'emploi** reconnus par Actiris (**1.274** personnes en 2020)

Rémunération : allocation d'apprentissage

- En fonction du niveau de compétences² : 319,45€, 450,99 € et 601,32€³ pour niveau A, B et C respect.
- Frais de **déplacement**
- Prime en cas de **réussite**
- **Pécule de vacances**
- **Allocations de chômage**¹

Chiffres clés



5.377 Inscrits²



>90 métiers

Répartition selon le sexe²



Répartition selon l'âge²



1. le demandeur d'emploi peut cumuler la plus grande partie de son allocation de chômage avec la rétribution de stage pendant toute la durée de formation, la dégressivité des allocations est gelée | 2. 2020 | 3. à Bruxelles et en Wallonie, ce certificat est obligatoire pour pouvoir exercer une activité commerciale ou artisanale, que ce soit à titre principal ou complémentaire |
2. Trois niveaux de compétences : A, B et C, qui correspondent généralement à une année de formation
3. Montants avant l'indexation du 1/11/2022, indexés en août 2022

Fiche n°11: Formation Adultes à l'EFP/SFPME



En alternance

Type d'enseignement/ de formation

Qualifiant / Entreprenariat - formation de futur indépendant

Objectif d'enseignement/ de formation

Vue d'ensemble

- **Equivalent** à la formation en **chef d'entreprise** de l'**IFAPME** (Wallonie)
- A **Bruxelles**
- Objectif: possibilité de démarrer une activité d'**indépendant**
- Formation en **alternance** PME à la pratique d'un métier
- **Possibilité** de suivre **uniquement** la **formation accélérée à la gestion** (en plein temps de 16 semaines)¹
- **Cours de gestion** (prépare à devenir indépendant)¹
 - **3 à 4 jours**/ semaine en alternance en **entreprise**
 - **1 à 2 jours** / semaines en **cours** au centre de formation
- Pour les personnes de **minimum 18 ans**
- Choix entre 90 métiers
- **Possibilité d'accompagnement** individualisé pour trouver une entreprise formatrice

Opérateur de formation



Condition préalable d'entrée

- Avoir **18 ans** accomplis au 31/12 de l'année d'inscription
- Répondre à **l'une des conditions suivantes**:
 - 4ème année secondaire réussie dans l'enseignement général, technique ou artistique (**CESI/CE2D**)
 - 6ème année secondaire réussie dans l'enseignement professionnel (**CE6P ou CQ6P**)
 - **Certificat d'apprentissage**
 - Examen d'admission aux conditions générales (**CESI/CE2D**)
 - **Test d'entrée** en français et mathématiques
- Assister à une séance d'information OBLIGATOIRE en ligne - disponible dans les jours à venir

Modes et types

Forme de diffusion



Présentiel A distance

Horaires



En journée En soirée/ hors temps de travail

Emplacement



Centre de formation Entreprise formation

Statut du public concerné

Age du public concerné

>18 ans

Situation du public concerné



Elèves / étudiants

Employés

Demandeurs d'emplois / inactifs

Durée de formation



1 à 3 ans

Condition préalable d'entrée

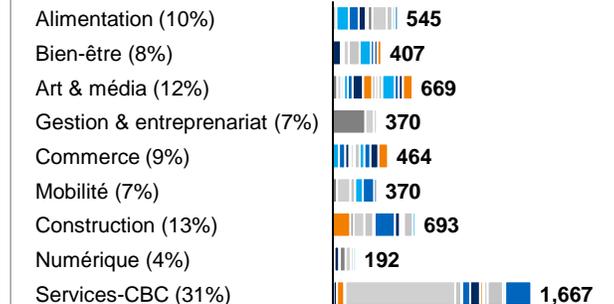
Diplôme

Secteurs / métiers visés



Formation à un **secteur / métier spécifique**

Inscrits par formation par pôle métiers⁵



Contexte et objectifs

Niveau de formation

ISCED: none, 2,3,4,5

Certification(s)

- **Diplôme de chef d'entreprise** (homologué par la FWB)
- **Diplôme de coordination et d'encadrement** (homologué par la FWB)
- **Accès à la profession**



Finance

Coût pour l'apprenant

- **Frais d'inscription** en fonction de la formation (ex arboriste 325€/an, agent immobilier: 395€/an...)
- **Gratuité pour demandeurs d'emploi** reconnus par Actiris (**1.274** personnes en 2020)

Rémunération : allocation d'apprentissage

- En fonction du niveau de compétences² : 319,45€, 450,99 € et 601,32€³ par niveau A, B et C respect.
- Frais de **déplacement**
- Prime en cas de **réussite**
- **Pécule de vacances**
- **Allocations de chômage⁴**

Chiffres clés



5.377 Inscrits⁵



>90 métiers

Répartition selon le sexe⁵



Répartition selon l'âge⁵



1. A Bruxelles et en Wallonie, ce certificat est obligatoire pour pouvoir exercer une activité commerciale ou artisanale, que ce soit à titre principal ou complémentaire 2. Les niveaux de compétence correspondent généralement à une année de formation 3. Montants avant l'indexation du 1/11/2022, indexés en août 2022 4. Le demandeur d'emploi peut cumuler la plus grande partie de son allocation de chômage avec la rétribution de stage pendant toute la durée de formation, la dégressivité des allocations est gelée 5. Chiffres pour 2020 Source : EFP Rapport d'activité 2020

Fiche n°11: Parcours type Formation Adultes à l'EFP/SFPME



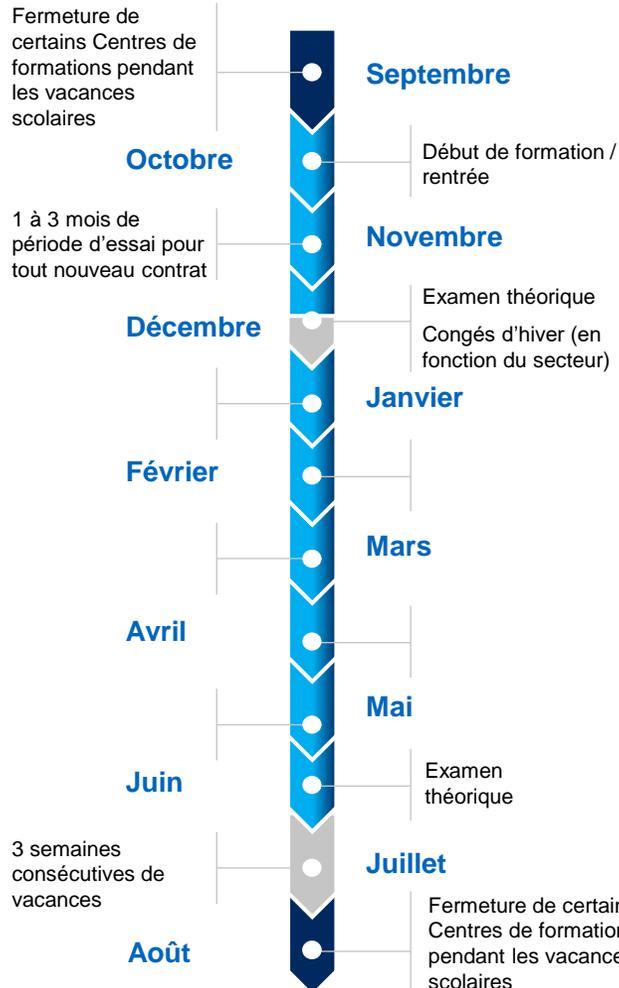
En alternance

Type d'enseignement/ de formation

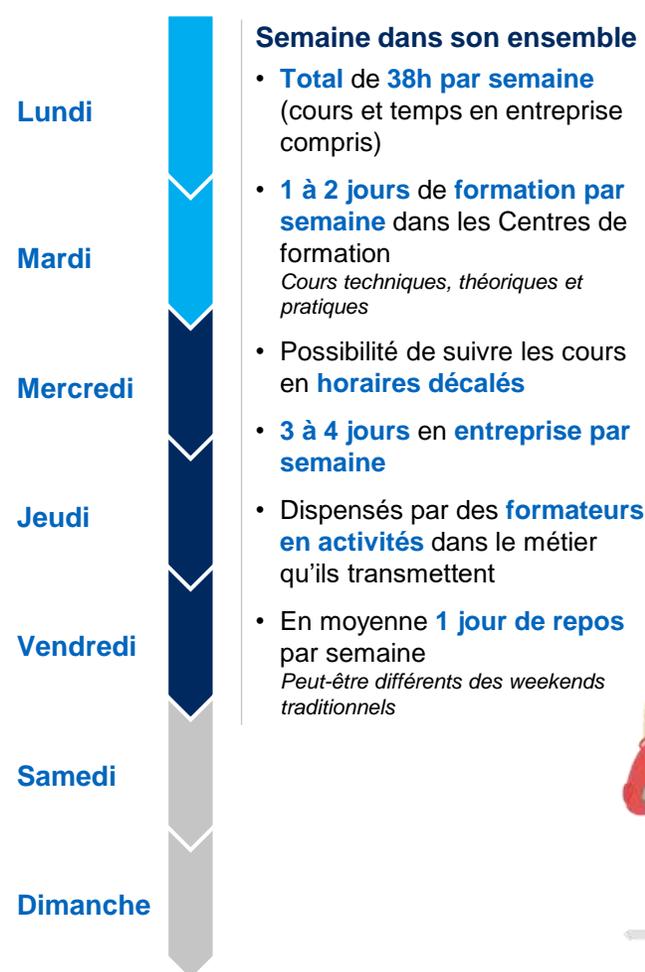
Qualifiant / Entreprenariat - formation de futur indépendant

Objectif d'enseignement/ de formation

Exemple d'année



Exemple de semaine



Horaire type en établissement IFAPME

- **Lundi 20:00-22:00** : cours
- **Mercredi 20:00-22:00** : cours
- **Samedi 9:00-12:00** : cours

Journée type en entreprise

- **8:30-17:00** : travail
pause imposée après 4h de travail



Le **cycle** type dure **3 ans¹** et permet à l'apprenant de combiner cours théorique en classe ainsi que pratique en entreprise

L'apprenti peut prendre **différents types de vacances** chaque année²

1. Les **vacances annuelles proméritées** (20 à 24 jours en fonction des jours prestés l'année précédente ou 20 jours de vacances européennes)³
2. Jours fériés
3. Un **repos compensatoire** dépendant du secteur (e.g.: construction)

1. Parfois 1 à 2 ans en fonction de l'expérience de l'apprenti | 2. Concertées avec l'entreprise et le référent sur le choix des dates | 3. dont 2 semaines consécutives entre le 1/05 et le 31/10, les vacances ne peuvent pas tomber pendant les jours de formation

Fiche n°12: Formation Forem (hors formation alternée)



Formation professionnelle

Type d'enseignement/ de formation

Qualifiant / Savoir-être et savoir-faire transversaux

Objectif d'enseignement/ de formation

Vue d'ensemble

- **Equivalent** au **Bruxelles Formation (Bruxelles)**
- Objectif: Apprendre un **métier** ou des **compétences transversales** (ex numérique, langues, ...)
- **Plus de 300 formations**
- **En Wallonie**
- Formation professionnelle organisée par le **service public**
 - **Compétences de base** et des **remises à niveau** ciblées sur un projet professionnel
 - **Formations continues**/ pour entreprises
 - **Formations qualifiantes**
- Possibilité de stage et **formation en entreprise**
- **Large choix de domaines couverts**: la construction, l'Horeca, la vente, les services aux personnes, l'industrie technologique, la logistique, les métiers de bureau et de services, les langues, le management et les technologies de l'information et de la communication (TIC)...



Niveau de formation

ISCED: none, 2,3,4,5

Certification(s)

CECAF, Europass, Attestation de formation professionnelle

Condition préalable d'entrée

- **Connaissances pré-requises**
 - Test
 - Certificat
 - En fonction de la formation
- **Condition administrative** en fonction de la formation (ex: participation à séance d'information, CV, entretien de motivation, visite médicale ...)

Chiffres clés



>300 formations

7.065 formés dans les métiers en pénurie²



6/10 formations dédiées aux métiers en pénurie

22.870

demandeurs d'emploi formés²

48,3 % des formés trouvent un emploi dans les

4.725

travailleurs formés dans les centres²

6 mois

31.262

Jeunes en stage d'insertion²

67,13% des formés trouvent dans les **12 mois**

Opérateur de formation



Finance

Coût d'inscription

- **Variable** (en fonction de la formation, ex 72,20€ pour formation en œnologie)
- **Gratuite** pour
 - Chômeurs complets indemnisés
 - Personnes dépendantes de l'AVIQ
 - Bénéficiaires d'allocation
 - Etudiants de moins de 18 ans

Aide à la formation

- Congé-éducation payé
- Chèques Outplacement
- Chèques-Formation
- Crédit-Adaptation
- Fonds de l'expérience professionnelle

Incitants financier

- **Prime Construction¹** : formation dans le secteur de la construction, du bois ou de l'électricité, **2.000 euro**
- **Incitant + 1**: formation dans un autre métier en pénurie, **350€**

Modes et types

Forme de diffusion



Présentiel



A distance

Horaire



En journée



WE



Flexible

En soirée/ hors temps de travail

Emplacement



Centre de formation



Centre de Compétences



Entreprise

Pour certaines formations, le stage en entreprise est obligatoire

Statut du public concerné

Situation du public concerné



Demandeurs d'emplois / inactifs



Travailleurs

Le Forem est en pratique ouvert à tout public

Durée de formation

Très court

Court

Moyen

Long

Variable

- Dans la **durée** (2h, 40h, 2 semaines, 1 mois, 1 an, 18 mois ...)
- Dans la **fréquence** (ponctuel, quotidien, bi-hebdomadaire ...)

Secteurs / métiers visés



Formation à un **secteur / métier spécifique**



Formation à des **compétences** (pas de secteur/métier en particulier)

1. formations suivies sous contrat de formation professionnelle ou sous contrat de formation alternée, auprès du Forem, d'un Centre de Compétence ou de l'IFAPME | 2. 2021 | 3. Optionnel | Source: Forem

Fiche n°13: Formation alternée FOREM

Formation alternée

Type d'enseignement/ de formation

Qualifiant / Savoir-être et savoir-faire transversaux

Objectif d'enseignement/ de formation

Vue d'ensemble

La formation alternée est similaire à une formation en alternance de plus courte durée

- A été introduite en 2014 et destine **uniquement à l'apprentissage d'une profession**
- Ne prépare pas à la poursuite d'études supérieures
- Permet d'obtenir le certificat de compétences acquises en formation (parfois autre type de certification tel que l'agrément de soudure, l'agrément type Cedicol...)
- Le FOREM est en charge de
 - Suivre le bénéficiaire tout au long de l'exécution du contrat au travers du plan d'actions prévu par un accompagnement individualisé
 - Informer les employeurs et les demandeurs d'emploi du dispositif de la formation alternée

Niveau de formation

ISCED 3 à 5



Certification(s)

ACP : Attestation **dispensant le bénéficiaire** de la formation alternée de

- La **première année** du cycle complet de formation « **chef d'entreprise** »
- La « **formation de coordination et d'encadrement** » à l'IFAPME
- L'**année préparatoire** relative à ces deux formations

Condition préalable d'entrée

Demandeurs d'emplois de 18 à 25 ans disposant au max. du CESS

Ou
Demandeurs d'emplois inscrites dans une cellule de reconversion (sans limites d'âge) suite à un licenciement collectif

Finance

En 2022, FOREM a reçu **69.066 Millions d'euros** visé à l'organisation des formations

Une indemnité mensuelle pour les apprenants de **350 euros** nets de charges sociales (où de **450 euros** pour les métiers en pénurie)

Chiffres clés



23 centre de compétences



300-400

Apprenants en alternance

Opérateur de formation

forem



D'autres acteurs communales comme par ex., Mirewapi¹

Modes et types

Forme de diffusion



Présentiel

Horaire



En journée



WE

En soirée/ hors

temps de travail



Flexible

Emplacement



Centre de formation



Entreprise agréée

50-80 % en entreprise

Statut du public concerné

Age du public concerné

Tout public

Situation du public concerné



Demandeurs d'emplois / inactifs

Durée de formation

Très court

Court

Moyen

Long

Dure entre 3 mois (minimum) et 12 mois (maximum)

Secteurs / métiers visés



Formation à un **secteur / métier spécifique**

Par exemple,
Carreleur
Collaborateur administratif
Couvreur tuiles et ardoises
Déclarant en douane
Dispatcher
Maçon
Magasinier

Menuisier d'intérieur
Monteur en chauffage et sanitaire
Opérateur polyvalent de poste
Technicien frigoriste
Vendeur en magasin

1. ASBL qui a pour objectif la mise à l'emploi des personnes ayant des difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi dans la Wallonie Picarde | **Acronyme:** ACP: attestation des compétences professionnelles acquises en formation | **Sources :** OFFA, FOREM, MIREWAPI, Décret relatif à la formation alternée (Février 2014), Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022

Fiche n°14: Formation au sein de Bruxelles Formation



Formation professionnelle

Type d'enseignement/ de formation

Qualifiant / Savoir-être et savoir-faire transversaux

Objectif d'enseignement/ de formation

Vue d'ensemble

- **Équivalent** au **Forem** (Wallonie)
- Objectif: Apprendre un **métier** ou des **compétences transversales** (ex numérique, langues, ...)
- **Plus de 300 formations**
- **En RBC**
- Formation professionnelle organisée par le **service public**
 - **Formations de base** et des **remises à niveau** ciblées sur un projet professionnel
 - **Formations continues/** pour entreprises
 - **Formations qualifiantes**
- Possibilité de stage et **formation en entreprise**
 - **Non rémunérés** sous contrat de formation avec Bruxelles formation ou partenaire (stage d'observation, de fin de formation, d'immersion linguistique)
 - **Rémunérés** (FIRST pour >30 ans pour 3 à 6 mois via Actiris, FPIE 1 à 6 mois, CIP max 6 mois)
- **Large choix de domaines couverts:** la construction, l'horeca, la vente, les services aux personnes, l'industrie technologique, la logistique, les métiers de bureau et de services, les langues, le management et les technologies de l'information et de la communication (TIC)...

Opérateur de formation³



Dispense ses propres formations et conventionne des partenaires

Modes et types

Forme de diffusion



Présentiel A distance

Horaire



En journée WE Flexible

Emplacement



Centre de formation Entreprise formation

Contexte et objectifs



Niveau de formation

ISCED: none, 2,3,4,5

Certification(s)

CeCAF, CAFS, Europass, attestation de formation professionnelle, Titre de compétence

Aucun diplôme n'est délivré (sauf exception)

Condition préalable d'entrée

- **Belges**, les **étrangers avec titre de séjour valide**
- Personnes **non bruxelloises** avec **document** de mobilité interrégionale du **VDAB, Forem ou ADG**
- Répondre à au moins **une des conditions** suivantes:
 - **Chercheur d'emploi** inscrit auprès d'Actiris, FOREM, VDAB, ADG
 - **Formation en dehors des heures de travail**
 - Suivre une formation **à la demande de l'employeur**
 - Être en **incapacité de travail** et **ne plus être en mesure d'exercer** son métier
- **Prérequis spécifiques** en fonction de la formation

Finance

Coût pour l'apprenant

- **0€** (matériel compris)

Prime

- Chercheur d'emploi d'Actiris, inoccupé ou à temps partiel : **2€/ heure de formation + frais de déplacement**
- Personnes en incapacité de travail reconnu par l'INAMI: **5€/ heure de formation**

Statut du public concerné

Age du public concerné

18-29 ans

Situation du public concerné

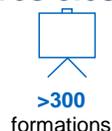


Durée de formation



Durée variable (eg: 40h, 2 fois par semaines étalé sur 1 an, 1 mois ...)

Chiffres clés



- **13.409** chercheurs d'emploi formés¹
- **1.912 (ou 2.149)²** formation en entreprise
- **5.868** travailleurs et statut « hors chercheurs d'emploi formés¹ »

70.4% de sorties vers l'emploi et/ou reprise d'études ou de formation (après formation qualifiante)

Secteurs / métiers visés



Formation à un **secteur / métier spécifique**



Formation à des **compétences** (pas de secteur/métier en particulier)

Fiche n°15: Centre d'Insertion Socio Professionnelle (CISP)

Insertion socio-professionnelle

Type d'enseignement/ de formation

Professionnalisant, orientant et savoirs de base (alphabétisation, mathématiques, français, digital ...)

Objectif d'enseignement/ de formation

Vue d'ensemble

Ces formations sont organisées en 153 centres CISP qui sont des associations locales à vocation socio professionnelle et de CPAS qui sont offertes aux adultes de plus de 18 ans peu scolarisés et fragilisés par rapport au marché de l'emploi. Elles regroupent 2 méthodologies: les DÉFI1 qui offrent des modules théoriques couplés à des stages en entreprise; et les EFT2 dont l'objectif est de former les stagiaires sur chantiers en situation réelle

- Soutient les personnes dans une perspective **d'émancipation sociale**, de **développement personnel** et **d'insertion durable**
- **Parcours individualisés** (durée de formation, rythme d'apprentissage et contenu des formations) au regard des **besoins spécifiques** du stagiaire en prenant en compte la **personne dans sa globalité**
- Accompagne les personnes dans le développement des connaissances, compétences et comportements pour **accéder à un emploi ou à une formation qualifiante** à travers des formations pratiques et des stages; tout en offrant un suivi personnalisé et adapté à chacun
- Forme sur base de 3 axes principaux: l'**orientation professionnelle**, la **formation de base** et la **formation professionnalisante**
- Recourt à une pédagogie spécifique pour permettre aux stagiaires **d'acquérir des compétences générales et techniques**, tout en bénéficiant d'un **accompagnement psychosocial**
- **Equivalent** en Wallonie **des OISP bruxelloises**

Contexte et objectifs

Chiffres clés



400+ formations en Wallonie en 2019

Près de **6 millions d'heures** de formation en 2019, avec une durée moyenne de 386h par stagiaire

15.323 apprenants formés en 2019

20 % du public a entre **18 et 25 ans**, un **chiffre en hausse** dû à l'**augmentation du taux de décrochage** tôt dans l'enseignement

25 % de remise en emploi en moyenne

28 % des stagiaires ont **arrêté la formation** avant son terme, **dont ¼ ont abandonné** en 2019

X% des **stagiaires** suivent une **autre formation**

153 centres CISP agréés en 2022, généralement situés **proches des stagiaires**

Tous les 6 ans, les CISP doivent déposer une **demande d'réagrément**³

Chaque année les CISP ont la possibilité de réintroduire un dossier d'évolution d'offre de formation⁴



Les CISP sont **financés à l'heure de formation par stagiaire** au **tarif de 16,30 €** en 2022

Certification(s)

Les CISP **ne sont pas des organismes certifiants**

Effet de droit de l'**attestation de fin de formation CISP** :

- **Valorisation du stagiaire** et des **compétences acquises** (dont les soft skills)
- Accès à l'**emploi**
- Accès à d'**autres formations**
- Accès à la **validation des compétences**

Aides qu'un participant reçoit durant la formation CISP:

- Suspension de la disponibilité active sur le marché de l'emploi pour tout stagiaire
 - Pour les stagiaires en DÉFI: gel de la dégressivité des allocations de chômage
- Conservations des **allocations sociales éventuelles** (dépendamment du statut initial du stagiaire)
- Obtention d'**un euro brut pour chaque heure de formation suivie**
- **Aide pour les frais de déplacements** et de **garde d'enfants** (sur demande en EFT)

Modes et types

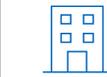
Forme de diffusion



Présentiel



A distance



Centre de formation



Entreprise

Emplacement

La priorité est la formation en présentiel, ce qui peut inclure des compléments dispensés en ligne

Statut du public concerné

Age du public concerné

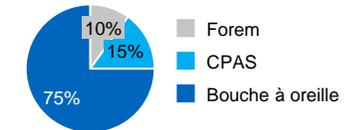
>18 ans

Le décret de 2013 définit très strictement dans l'article 5 les conditions pour rentrer en CISP, qui s'adresse aux adultes de plus de 18 ans qui inclue

- **Demandeurs d'emploi** qui n'ont pas leur diplôme de fin d'études secondaire (CESS)
- Demandeurs d'emploi de longue durée (qui ont peu travaillé dans les 2 dernières années)
- Personnes **détenues**
- Personnes **étrangères peu scolarisées**
- Personnes qui reçoivent une **aide sociale** ou une **indemnité mutuelle**

Provenance du public en %

Le CISP part du principe qu'une personne venant volontairement sera plus motivée et mobilisée vis-à-vis de la formation, ce qui augmente les chances de réussites



Durée de formation

Les formations proposées par le CISP ont des durées variables car elles sont **personnalisées** en fonction des **besoins du stagiaire**; elles peuvent durer de **quelques semaines à plus de 18 mois**

Secteurs / métiers visés



Orientation professionnelle permet à l'apprenant d'envisager différentes alternatives qui favorisent son insertion socioprofessionnelle



Formation de base vise l'acquisition de connaissances élémentaires, compétences générales et techniques utiles à l'insertion socioprofessionnelle



Formation professionnalisante vise l'apprentissage nécessaires à l'exercice d'un métier déterminé (par ex, commerce, construction, spectacle ...)

70 % des stagiaires ont suivi une formation DÉFI (2020)

30 % des stagiaires ont suivi une formation EFT(2020)

Secteurs d'activités des CISP:

EFT: bâtiment, services à domicile, vente, hôtellerie, couture ...

DÉFI: informatique, alphabétisation, FLE⁵, soins infirmiers, remise à niveau, développement personnel ...

1. Défis de formation et d'insertion | 2. Entreprise de formation par le travail | 3. Un nouveau centre CISP est d'abord agréé pour un épériode de 2 an | 4. Les CISP doivent déposer leur demande pour fin août. Si l'accord est donné par le gouvernement, il est valable à partir du 1^{er} janvier de l'année qui suit | 5. français langue étrangère | **Sources:** Centres d'Insertion Socioprofessionnelle (CISP), Wallonie emploi formation SPW. Chiffres clés 2019 du secteur CISP en Wallonie, Interfédé, 2019. Entretien. Analyse des données précarité – Stagiaire 2020, Interfédé 08/2021. Stagiaire et offre de formation des CISP

Fiche n°15: Exemple de parcours EFT en CISP

Insertion socio-professionnelle

Type d'enseignement/ de formation

Professionalisant, orientant et savoirs de base (alphabétisation, mathématiques, français, digital ...)

Objectif d'enseignement/ de formation

Exemple d'une semaine type en EFT

Informations générales

 Public visé en Wallonie sans emploi et sans CESS

 Les EFT ne sont pas subsidiées à 100% car elles développent une activité économique comme support à la formation et génèrent par conséquent un revenu.

Ce revenu permet par exemple de payer le 1€ brut de l'heure, les frais de déplacements et les gardes d'enfants aux stagiaires EFT

Semaine type

 Formation en milieu professionnel  Formation en Centre  Repos

Lundi

Formation pratique

Axée sur la pratique par une **formation par le travail** et mise en situation réelle du travailleur.

Stages peuvent être offerts en **entreprise** selon disponibilités

Mardi

Formation théorique

Assuré par le formateur pratique au cours de la formation

Outre la théorie se référant à la formation pratique, **une formation d'ordre général est assurée** par les accompagnateurs sociaux

Mercredi

La formation est à la fois **collective** (par ex. réflexion autour du thème de l'emploi et du chômage, régler les conflits ...) et **individuelle** (par ex. remise à niveau en français et mathématiques, élaboration d'un CV ...)

Jeudi

Journée type

Formations de 8h-16h30

Vendredi

Samedi

Dimanche

Au-delà de la formation professionnelle, **l'apprenant est appelé à développer d'autres compétences de base**: la régularité professionnelle, le travail de qualité, la **valorisation personnelle**, la réinsertion, l'alternative professionnelle, **la remise à niveau** des connaissances, la remobilisation sociale et professionnelle, **la recherche active d'un emploi**



Fiche n°15: Exemple de parcours DéFI en CISP

Insertion socio-professionnelle

Type d'enseignement/ de formation

Professionalisant, orientant et savoirs de base (alphabétisation, mathématiques, français, digital ...)

Objectif d'enseignement/ de formation

Exemple d'une semaine type en DéFI

Informations générales



Public visé en Wallonie sans emploi et sans CESS



En Défi, les stagiaires bénéficient d'un contrat de formation professionnelle délivré par le Forem.

Suite à cela, c'est le Forem qui paie le 1€ brut de l'heure, les frais de déplacements et les gardes d'enfants aux stagiaires EFT

Semaine type

■ Formation en milieu professionnel ■ Formation en Centre ■ Repos

Lundi

Formation **théorique et pratique** : assurée par divers formateurs, la formation est constituée d'une **alternance de modules de formation théorique** et d'**exercices pratiques**, le plus souvent **complétés par des stages** en entreprises de maximum 520h

Mardi

La formation est à la fois **collective** (par ex. réflexion autour du thème de l'emploi et du chômage, régler les conflits ...) et **individuelle** (par ex. remise à niveau en français et mathématiques, élaboration d'un CV ...)

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Samedi

Dimanche

Journée type

Formations de 8h-16h30

Au-delà de la formation professionnelle, **l'apprenant est appelé à développer d'autres compétences de base**: la régularité professionnelle, le travail de qualité, la **valorisation personnelle**, la réinsertion, l'alternative professionnelle, **la remise à niveau** des connaissances, la remobilisation sociale et professionnelle, **la recherche active d'un emploi**



Fiche n°16: Organisme d'Insertion Socio Professionnelle (OISP)



Insertion socio-professionnelle

Type d'enseignement/ de formation

Pré-qualifiant, orientant et Savoirs transversaux (mathématiques, français) et alphabétisation

Objectif d'enseignement/ de formation

Vue d'ensemble

Les OISP, organisés en 50 centres en RBC¹, ont pour objectif de donner plus de chances aux chercheurs d'emploi peu qualifiés de plus de 18 ans qui n'ont pas obtenu le CESS. Des formations de base sont principalement dispensées dans ces centres durant la journée

- Offre des formations qui permettent de maîtriser la lecture et l'écriture, **d'acquérir des compétences de base** et surtout **d'obtenir une qualification professionnelle** afin de **poursuivre une formation ou de rechercher un emploi**
- Assiste lors de **recherches d'emploi**, en considérant la personne dans son ensemble, c'est pourquoi, un **appui psychosocial** peut être fourni tout au long du parcours
- Equivalent des CISP** en Région Bruxelles Capital

Contexte et objectifs

Chiffres clés



Volume de **formations** : près de **1,6 millions d'heures** en RBC

d'apprenants : **4.000+ de DE formés** chaque année en moyenne



de centres : **50** OISP en RBC

La **formation est gratuite** pour les bénéficiaires

Certification(s)

En fin de formation, l'apprenant reçoit une « attestation de participation » ou un « certificat d'acquis ou de compétences ». Ce document reprend les modules de formation ainsi que les compétences métier suivies et acquises.

Formations offertes

- Alphabétisation** : pour ceux qui n'ont pas été ou très peu à l'école (apprendre à lire et à écrire)
- Formation de base** : remise à niveau, surtout en français et calcul, pour se préparer à entrer en formation qualifiante et à réussir les tests d'entrée
- Préformation** : acquérir des compétences de base liées à un métier. Elle vise l'acquisition de prérequis professionnels indispensables pour entrer en formation qualifiante
- Formation qualifiante** : permet d'acquérir des compétences professionnelles nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'une fonction. Elle vise une qualification permettant d'accéder à un emploi rémunéré
- Formation par le travail** : permet à la fois de remettre à niveau tes connaissances générales et d'acquérir, par la pratique, des compétences liées à un métier

Modes et types

Forme de diffusion



Présentiel

Horaire



En journée

Emplacement



Centre de formation



Entreprise

Les cours et stages sont **dispensés en journée**, les formations générales sont données parfois à temps partiel, et les formations qualifiantes, généralement à temps plein de durée variable

Statut du public concerné

Age du public concerné

>18 ans

Situation du public concerné



Demandeurs d'emplois / inactifs

Le OISP s'adresse aux **adultes de plus de 18 ans** qui sont demandeurs d'emploi qui n'ont pas obtenu le certificat d'enseignement secondaire (CESS). Un entretien et des tests peuvent être requis à un apprenant avant de commencer son parcours dans l'OISP

Soutien qu'un demandeur d'emploi reçoit pendant la formation :

- Formation gratuite
- Aide pour les frais de déplacements
- Obtention de deux euros pour chaque heure de formation suivie

Secteurs / métiers visés

Une palette de formations dans de nombreux domaines et métiers existe. Par exemple, dans l'Horeca, bureautique, construction, l'aide aux personnes, l'animation culturelle, la bureautique, la maintenance ...

Fiche n°16: Exemple de formation OISP



Insertion socio-professionnelle

Type d'enseignement/ de formation

Pré-qualifiant, orientant, savoirs transversaux (mathématiques, français) et alphabétisation

Objectif d'enseignement/ de formation

Exemple : Ateliers du soleil en formation d'alphabétisation basé en région RBC

Vue d'ensemble de l'établissement

Le centre Ateliers du Soleil forme des citoyens d'origine étrangère pour qu'ils puissent intégrer les valeurs, les coutumes et le mode de fonctionnement de la société d'accueil. Ainsi, les Bruxellois d'origine étrangère sont amenés progressivement à participer activement à la vie de leur ville

Description de la formation d'alphabétisation

Apprentissage du **français oral**, de la **lecture** et de l'**écriture**. Cours de "**vie sociale**" afin de **mieux comprendre la société**, les structures, les instances et services pour **mieux s'insérer socialement et professionnellement**.



Commence **fin août** et **février** uniquement, avec **une durée de 4 mois (400 heures)**



Gratuit aux participants



Pre requis: être **chercheur d'emploi**, avoir **plus de 18 ans**, et avoir au maximum le CEB¹



Attestation de participation de l'organisme délivré en fin de formation

Semaine type sur 4 mois

Cours Repos

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Samedi

Dimanche

Formation pratique

- Cours tous les jours de la semaine
- 25 heures par semaine
- Formation en présentiel
- Horaire: 9h30 à 15h30 avec pause déjeuner d'une heure à 12h
- Congé du 1^{er} au 11 novembre²

Weekend

Pas de formations offertes

1. Certificat d'études de base | 2. dates pour l'année 2022 uniquement dans l'établissement mentionné. **Sources:** Ateliers du Soleil; *Ateliers du soleil*, Bruxelles Formation, 2022. *Alphabétisation*, Dorifor, InterMire

Fiche n°17: Missions Régionales (MIRE)

Insertion socio-professionnelle

Type d'enseignement / de formation

Pré-qualifiant, orientant

Objectif d'enseignement / de formation

Vue d'ensemble

Les MIRE sont des ASBL¹ organisées en 11 centres à travers la Wallonie qui mettent en œuvre des actions d'insertion et d'accompagnement à destination d'un public adulte de plus de 18 ans, éloigné de l'emploi, et fragilisé, en vue d'accéder à un emploi durable et de qualité. Deux dispositifs sont en place: le dispositif individuel qui inclut un suivi personnalisé, et un dispositif de formation alternée qui inclut une formation spécifique suivie par une alternance en entreprise. Ce suivi dure un maximum d'un an

- Réalise le « **matching** » entre les **profils des candidats** à la recherche d'emploi et à la **demande des entreprises** avec des conditions favorables à l'intégration du nouveau travailleur
- **Accompagne les personnes** dans le cadre de leur nouvel emploi pour une **période de 6 mois** après l'obtention d'un contrat de travail par l'apprenant
- Soutien les DE² et aide les entreprises à recruter, un service **complètement gratuit**
- **Diffère d'autres accompagnements** et formations par le fait que les **apprenants sont à la recherche d'un emploi** et non d'une formation de longue durée

Contexte et objectifs

Chiffres clés



Entre 6 à 7.000 DE formés par les MIRE en moyenne chaque année, avec une **légère diminution des apprenants due à la crise sanitaire**

3.210 personnes suivies par une MIRE ont signé un contrat de travail en 2018; soit un taux de **~50% qui trouvent un emploi durable**



11 MIRE agréées en Wallonie, chacune agit sur le territoire de plusieurs communes

~20% de formations alternées et **~80% d'accompagnement individuel**

L'équivalent de **300 ETP⁴** travaillent dans les MIRE



Financement: subventions dépendent des résultats de placement

- **Part fixe de 70%**
- **Part variable de 30%** qui est basée sur un nombre minimum de personnes accompagnés, et le taux de personnes qui trouve un emploi durable

Modes et types

Forme de diffusion



Présentiel



A distance

Emplacement



Centre de formation



Entreprise



Appui psychosocial

Statut du public concerné

>18 ans

Le MIRE s'adresse aux adultes de **plus de 18 ans** qui incluent:

- Demandeurs d'emploi sans diplôme secondaire supérieur
- Demandeurs d'emploi de longue durée (qui ont peu travaillé dans les 3 dernières années)
- Personnes reconnues par le CPAS³
- Personnes qui reçoivent une aide sociale
- Ressortissant étranger muni d'une autorisation de séjour et réfugié

Provenance du public

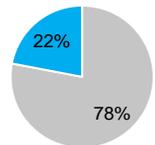
Principalement de bouche à oreille; mais 50% viennent du Forem

Il existe **2 dispositifs pour ramener les bénéficiaires à l'emploi:**

Dispositif individuel de construction de projet professionnel avec recherche d'emploi qui peut se faire par court stage en entreprise

Dispositif collectif ou formation alternée de mise sur pied de formation alternée où il faut des entreprises qui ont des besoins spécifiques, des DE qui veulent se former à ce métier et un opérateur de formation (Forem, EPS) qui accepte d'offrir une formation spécifique nécessaire à cet emploi

Formation alternée



Dispositif individuel

Durée de formation



Maximum 1 an

Accompagnement dure maximum 1 an, qui inclut aussi un **suivi des apprenants** durant une période de **6 mois après avoir commencé un emploi**. Si pour une raison ou une autre, l'emploi est perdu avant les 6 mois, et que l'apprenant en trouve un autre, il est **possible que la durée totale dépasse les 1 an**

Secteurs / métiers visés

Tant les employeurs du secteur privé que ceux des secteurs public peuvent collaborer avec une MIRE pour recruter du personnel dans divers secteurs, principalement en métiers de première qualification (par ex. vente, logistique, nettoyage, Horeca, construction ...)

Fiche n°17: Exemple de parcours des Missions Régionales (MIRE)



Insertion socio-professionnelle

Type d'enseignement / de formation

Pré-qualifiant, orientant

Objectif d'enseignement / de formation

Exemple: La Mission régionale pour l'Emploi des Arrondissements de Namur et Dinant (MIRENA)

Vue d'ensemble de l'établissement

La MIRENA est un lien entre les chercheurs d'emploi et les entreprises de son territoire. En conciliant l'offre et la demande d'emploi, elle contribue à réduire le taux de chômage. Ce suivi intensif peut durer jusqu'à 1 an

Parcours type d'un candidat

- 1 Entretien avec un jobcoach:** déterminer si c'est la solution la plus adaptée à la situation de l'apprenant
 - 2 Bilan personnel et professionnel:** évaluation informelle pour aider à définir le ou les métiers qui conviennent le mieux à l'apprenant
 - 3 Recherche active d'emploi:** définir les actions pour y arriver
 - 4 Module court de formation (au besoin)** de 3 jours à maximum 2 mois, selon le secteur et permet d'acquérir des compétences dans les domaines suivants: nettoyage, travail en hauteur, vente ...
 - 5 Stage de courte durée:** pour tester un job pour 2 semaines maximum
- Dans un contexte d'un MIRE en formation alternée, ce sont ces 2 points qui changeraient*
- 6 Contrat de travail:** le coach reste en contact avec l'apprenant pendant les 6 premiers mois
 - 7 Suivi dans l'emploi:** le coach reste en contact avec l'apprenant pendant les 6 premiers mois

